



Une société du Groupe Gorgé

RAPPORT ANNUEL 2010





RAPPORT ANNUEL

2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

« Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

. relativement à l'exercice clos le 31/12/2009 : rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2010 (numéro de dépôt D.10-0350) ;
. relativement à l'exercice clos le 31/12/2008 : rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009 (numéro de dépôt D.09-0381) ».

Le message du Président



Chers Actionnaires,

Une fois de plus nous avons enregistré une forte croissance de notre Chiffre d'Affaires en 2010, avec 116,7 M€, soit une augmentation de 22% par rapport au dernier exercice.

Cette croissance résulte pour une grande part des contrats remportés au dernier trimestre de 2009 avec Airbus. Ainsi le secteur Civil-Aéronautique affiche une croissance de près de +48%. Pour autant le secteur Défense n'est pas en reste et affiche +6,1%. Nos grands équilibres entre le Civil et le Militaire sont néanmoins conservés avec respectivement 47 et 53% du Chiffre d'Affaires.

Nos marchés de niches technologiques nous évitent d'être impactés par les effets d'une crise économique qui perdure encore en 2010 dans nombre de secteurs.

Cette croissance du chiffre d'affaires ne s'est pas faite au détriment de la rentabilité. Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) atteint 11,8 M€, en progression de 9% et représente 10,1% du Chiffre d'Affaires, soit un niveau normatif après une année 2009 qui avait été exceptionnelle avec un taux de marge de 11,3%.

Le Résultat Net (RN) atteint 7,6 M€, en progression de 5% par rapport à 2009. Cette progression qui ne reflète pas celle du ROC tient essentiellement aux effets de quelques restructurations pour adapter notre outil industriel.

Notre prise de commande est de 88,6 M€. Sans tenir compte des commandes d'Airbus enregistrées en 2009 pour 66 M€, nous atteignons un niveau comparable à celui de l'exercice précédent. Elle est en nette progression en tenant compte du fait que nous avons également bénéficié en 2009 du Plan de Relance de l'Economie (10 M€ de contrats environ).

Notre trésorerie s'est encore améliorée au cours de l'exercice en passant de 15 à 17 M€. Cette bonne situation de trésorerie résulte de l'attention constante de l'entreprise dans la gestion de son BFR.

Nous avons poursuivi nos développements de R&D en maintenant un effort significatif dont plus de 80% ont été financés par les grands clients, le Crédit d'Impôt Recherche, et des aides reçues au titre de projets collaboratifs des Pôles de Compétitivité. Le résultat le plus significatif de cette R&D est le prototype de l'USV INSPECTOR, notre premier drone naval de surface.

Avec près de 70 % de notre Chiffre d'Affaires réalisé à l'étranger soit directement, soit en accompagnement de grands Maîtres d'œuvre Industriels, nous avons renforcé notre réseau à l'export en créant deux nouvelles filiales. L'une au Brésil, est chargée de nouer des partenariats industriels dans le cadre de la Coopération bilatérale dans le domaine des sous-marins, et d'appuyer notre réseau d'agents en Amérique Latine. Cette filiale a d'ores et déjà permis de signer un contrat significatif de simulateur naval. L'autre à Singapour, est chargée d'appuyer le réseau de nos agents en Asie, elle y développera progressivement des activités de services et de soutien pour nos clients.

Notre stratégie de développement se révèle pertinente et nous entendons la poursuivre dans la durée : remonter dans la chaîne de valeur lorsque nous disposons de positions de leadership, étendre nos gammes de produits, développer nos secteurs de marché par proximité.

Notre structure de bilan demeure solide avec des fonds propres significatifs et un faible endettement. Nous n'avons pas réalisé en 2010 d'opération de croissance externe par manque d'opportunités. Nous restons toutefois en recherche de sociétés nous apportant des briques technologiques stratégiques, ou de sociétés permettant une meilleure pénétration de certains marchés. Dans cette perspective nous allons en 2011 procéder à une réorganisation juridique du Groupe en filialisant les activités d'exploitation d'ECA SA. Ceci améliorera également la lisibilité de nos comptes.

Malgré des baisses annoncées de certains budgets de Défense, nos perspectives pour l'avenir sont encourageantes car nous disposons de nombreux atouts compétitifs et de leviers de croissance : les robots

autonomes sous-marins (AUV) et de surface (USV), notre offre de navire multi missions SIMBA 455, les Robots Terrestres pour lesquels nous avons constaté en 2010 les premiers signes d'une volonté de déploiement de la part des Armées, etc.

Les nombreux évènements qui se sont produits depuis le début de l'année au plan international n'auront que peu d'impact sur notre activité : nous n'étions que très peu engagés en Tunisie, en Egypte et en Lybie, et notre engagement dans les autres pays arabo-musulmans est encore peu significatif ; la catastrophe Nucléaire de FUKUSHIMA au Japon, conduira peut être au ralentissement momentané de nouveaux projets, mais renforcera sans doute les activités de démantèlement des centrales vétustes ainsi que le développement de moyens robotisés d'intervention, deux secteurs sur lesquels notre Groupe est présent.

Fort de ces résultats de 2010, nous proposerons à l'Assemblée Générale des Actionnaires de distribuer un dividende de 0,63 € par action. Ce dividende est inférieur à celui distribué en 2010 afin de garder des capacités d'investissement, il reste toutefois en progression par rapport aux années antérieures et représente 53% du Résultat Net du Groupe.

Je me réjouis par ailleurs de la progression de notre titre dont la valeur est passée en une année de 13,65 € à plus de 17 €, une progression bien supérieure à celle des indices boursiers.

Le Président

FAITS MARQUANTS

L'activité en 2010

Après une année 2009 caractérisée par une prise de commandes historique de 149 M€, le chiffre d'affaires 2010 du Groupe s'élève à 116,7 M€ en croissance de 22% par rapport à 2009, et légèrement supérieur aux objectifs.

La croissance du chiffre d'affaires résulte pour une bonne part de la production liée aux affaires Airbus A350 XWB.

Triton Imaging Inc, société américaine acquise en décembre 2009, contribue en année pleine à ce chiffre d'affaires. Toutefois le montant de la contribution est faible s'agissant d'une petite société. Les logiciels développés par Triton Imaging Inc pour le post traitement des signaux sonars sont intégrés progressivement à l'offre d'ECA en matière de Robotique Navale.

Sur le plan financier nous avons utilisé très partiellement nos lignes de crédit destinées aux investissements (renouvelée pour 18 mois en 2010) et lancé la construction d'un nouveau bâtiment sur le site de l'établissement principal de La Garde (83). D'un coût total d'environ 2,2 M€ cet investissement sera livré en fin du 1er semestre 2011 et permettra de rationaliser un site dont le Groupe est propriétaire.

Nous avons également mis en chantier un nouvel ERP. Cet ERP remplacera BAAN qui avait été déployé en 1997 et qui présentait un risque de pérennité. Cet ERP sera déployé progressivement sur l'ensemble des sociétés du Groupe à partir de la fin 2011.

Au titre des investissements nous avons également renforcé notre dispositif à l'export par la création d'une filiale au Brésil et d'une autre à Singapour.

Notre trésorerie qui était de 15 M€ fin 2009 atteint 17 M€ à fin 2010 et ce malgré des retards de paiements importants de la part de la Direction Générale de l'Armement, retards dus à la mise en place du système d'information de gestion CHORUS. Le Groupe demeure très faiblement endetté avec une capacité à investir et à financer sa croissance future.

Le Fonds Communs de Placement Entreprise ECA Actionnariat a été mis en place concrètement fin février 2010. Environ la moitié des salariés ont souscrit à ce fonds. C'est un facteur de motivation et d'engagement de nos collaborateurs, c'est aussi un moyen de les faire bénéficier des fruits de la rentabilité et de la croissance de notre Groupe.

Secteur Défense-Robotique (53 % du CA)

Cette activité est en croissance de +6,1% par rapport à 2009, elle a été caractérisée par :

- Les premières livraisons du robot de déminage sous marin K Ster,
- La poursuite des développements des robots autonomes sous marins (AUV) pour des applications de Guerre des Mines et de Sécurité Maritime, notamment dans le cadre du Plan d'Etude Amont ESPADON pour la DGA,
- La livraison des deux premiers robots sous-marins de déminage Olistar pour la Marine Malaisienne. Les deux suivants seront livrés en 2011,
- La signature du contrat pour le développement et la fourniture de 6 AUV pour les Plongeurs Démineurs. Ce contrat permettra de compléter la gamme des AUV avec un petit robot sous marin autonome de 70 Kg, baptisé l'ALISTER 100,
- Le développement sur fonds propres de l'USV INSPECTOR.
- La signature du contrat de Maintien en Conditions Opérationnelles (MCO) des équipements de la Cellule d'Expertise de la Plongée Humaine sous la Mer (CEPHISMER) de la Marine Nationale,
- La finalisation de la réalisation du premier Moteur Electrique Principal du programme Barracuda, les essais de qualification se poursuivront sur le premier semestre 2011,
- L'installation et la mise en service à l'Ecole Navale de nouveaux simulateurs de passerelle. Ces simulateurs sont opérationnels et leur emploi est intégré au cursus de formation des Officiers. Ils sont utilisés dans les versions FREMM et BPC.
- La livraison de quelques simulateurs de Motos aux Marines Corps aux Etats Unis par la filiale SSI ; c'est une retombée directe du bilan extrêmement positif dressé par l'US Army de l'emploi des simulateurs déployés en 2008 et 2009 sur une dizaine de Bases,
- Plusieurs contrats de Robots terrestres Inbot, Cobra, et TSR ; ECA a également livré une vingtaine de robots de la classe CAMELEON, notamment au NEDEX Air,
- La signature en février 2011 d'un accord de coopération avec IGG, le Groupe le plus important de Défense des Emirats Arabes Unis.

Secteur Civil-Aéronautique (47 % du CA):

Cette activité est en croissance forte de 48% par rapport à 2009; elle est caractérisée par :

- La montée en puissance des contrats PREFAL et KEELBEAM pour l'équipement des usines de production de l'A 350 XWB. Ces contrats dont le montant des tranches fermes cumulées s'élève à 66 M€ avait couronné 3 ans d'efforts depuis la création d'ECA Cnai pour se positionner en prestataire de Rang 1,
- La signature avec Airbus du contrat des Bancs de Test de la Final Assembly Line (FAL) A350 XWB. Ce contrat a été pris en coopération avec EADS Tests & Services. Il concrétise l'effort qui avait été consenti en 2009 pour repositionner ECA Sintors sur son cœur de métier,
- Les premières livraisons au titre de l'accord de coopération entre ECA Faros et Flight Safety Inc (FSI) aux USA.
- Le développement d'un simulateur de poids lourds conforme à la Directive Européenne sur la formation continue des chauffeurs routiers. Ce nouveau simulateur intègre une plateforme mobile. Les premiers exemplaires ont été vendus en France en tout début d'année 2011,
- La signature d'un important contrat dans le Nucléaire avec NUVIA/WESTINGHOUSE pour une machine robotisée destinée au démantèlement de la Centrale EDF de CHOOZ A. La signature d'un contrat avec AREVA pour le développement du prototype de télé-manipulateurs à retour d'efforts,
- Une stabilité de l'activité Offshore, pour laquelle notre Groupe fournit principalement des caméras, des systèmes de CCTV et des bras électriques ou hydrauliques. Les premières expérimentations de l'AUV ALISTAR 3000 se sont déroulées en octobre pour effectuer des caractérisations du point de touche lors de poses de pipelines au large de l'Égypte.

Stratégie

ECA reste un groupe équilibré entre Défense et Civil, ainsi qu'entre France et Export.

Nous poursuivons notre développement en l'appuyant sur une stratégie de conquête de nouveaux clients et de consolidation de notre offre produits sur nos cœurs de métiers de la Robotique, de la Simulation et des équipements de sécurité.

Après une période de forte croissance de la dépense militaire dans le monde entre 2000 (1000 Milliards d'USD) et 2009 (1500 Milliards d'USD), celle-ci est en légère diminution en Europe (stable en France mais en sensible diminution en Grande Bretagne et en Allemagne, favorisant dans l'avenir les programmes en coopération). La dépense militaire demeure néanmoins en croissance pour les années à venir en Asie du Sud, en Amérique Latine et dans les Pays du Golfe. Cette dépense est essentiellement domestique avec une prépondérance forte des Etats Unis. La part export de la dépense militaire représente 4% du budget mondial soit 60 Milliards d'USD. Les industries d'armement des Etats Unis dominent ce marché, néanmoins dans des secteurs très spécialisés comme ceux de notre Groupe, nos solutions innovantes de robotique permettent de conserver une compétitivité significative. Pour ces raisons ECA a choisi de concentrer ses efforts de R&D dans ses cœurs de métiers et de renforcer sa présence à l'étranger dans les zones de croissance.

Cette nouvelle donne du marché induit une concurrence plus vive dans nombre de pays émergents et sans doute à moyen terme l'émergence de nouveaux concurrents.

L'activité de R&D reste donc à un niveau élevé. Elle est orientée vers l'autonomie décisionnelle et l'endurance des robots, la convergence entre robotique et simulation, la communication entre objets simulés ou robots. Elle vise à étendre l'offre vers de nouveaux secteurs d'application comme la Sécurité Intérieure, et d'étendre les gammes de produits en termes de missions réalisées.

L'activité commerciale est orientée vers l'export et le développement des synergies entre les sociétés du groupe, en particulier dans le domaine Naval où quatre sociétés sont actives et complémentaires.

Les développements techniques visent à réutiliser nos savoir faire pour plusieurs secteurs d'application en milieux hostiles ou contraints. Concrètement cela se traduit par le développement de briques technologiques qui sont assemblées pour réaliser des produits. Le cœur du savoir faire technologique réside dans la capacité à modéliser le comportement de systèmes complexes comprenant de la mécanique, de l'électronique, de l'automatisme et de l'informatique, modèles utilisés pour implémenter les lois de pilotages, de navigation et de guidage de nos robots et simulateurs.

Notre organisation est désormais stabilisée, chaque filiale, centre de profits, est compétente sur un domaine technologique et/ou de marché et ceci sans recouvrement. L'organisation du management permet de créer les conditions des synergies commerciales et techniques.

Après trois années de consolidation qui ont suivi les opérations de croissance externe de 2005 et 2006, ECA entend continuer son développement et sa croissance à la fois organique et externe. Ainsi depuis mars 2009 des cibles d'acquisition sont recherchées, essentiellement dans deux directions : sociétés étrangères permettant l'accès à un marché important et sociétés apportant une technologie connexe ou complémentaire en vue de remonter dans la chaîne de valeur de nos produits.

Dans chacune de nos activités nous avons identifié des potentiels de croissance :

- Robotique de déminage sous marin : la valorisation commerciale du mine killer et des drones développés dans le cadre des études ESPADON,
- Robotique sous marine : développement des robots autonomes (AUV et ALISTAR 3000) pour des applications de Guerre des Mines, de Sécurité Maritime, de Sécurité Intérieure, de surveillance offshore, et de missions Océanographiques et Hydrographiques,
- Dans la perspective de fournir à certains de nos clients des solutions plus globales, nous avons conçu un nouveau produit : le SIMBA 455, navire multi mission développé avec notre partenaire STX Europe. Ce navire embarquera les AUV et USV d'ECA,
- Drones de surface (USV): surveillance de zones maritimes sensibles, remorquage de cibles et d'instruments, engins avancés pour la mise en œuvre de robots sous marins. Des capacités d'intervention et d'interception seront progressivement ajoutées aux capacités d'inspection, de surveillance et de renseignement,
- Equipements navals de sécurité : Barracuda, Scorpènes à l'export, U209, et à plus long terme la coopération France Brésil,
- Robotique Terrestre : caractérisation de situations sur des Théâtres d'Opérations, observation, et identification de menaces. Ce domaine est identifié par la DGA comme un domaine stratégique de développement,
- Robotique nucléaire : équipement des centrales EPR, démantèlement, manipulation du combustible et des déchets,
- Simulation navale : pilotage de navires et entraînement au combat tactique. Ces outils offrent des réductions significatives de coûts de formation des équipages et permettent de créer en toute sécurité des scènes d'entraînement qu'il serait dangereux ou complexe de créer dans le monde réel,
- Simulation terrestre : la mise en œuvre de la Directive Poids Lourd en Europe et les applications militaires de formation à la conduite en patrouille sont des facteurs de croissance de ce marché,
- Simulation aéronautique : le partenariat avec l'un des grands acteurs de ce secteur (FSI) doit permettre de valoriser un savoir faire significatif,
- Machines d'assemblage d'aérostructures : le programme A 350 XWB avec les futures montées en cadence de production,
- Bancs de tests aéronautiques, GSE et Equipements Embarqués : ce secteur présente de nombreuses perspectives notamment dans le domaine de la mise aux normes des bancs de test et dans celui de l'ingénierie des GSE.

Notre effort de rationalisation des coûts se poursuit de manière permanente. Cet effort se traduit par la recherche des synergies achats et la réduction du nombre de nos fournisseurs et sous traitants.

Enfin sur le plan social, nous avons privilégié ces deux dernières années une absorption de la croissance par la sous-traitance en veillant à ne pas divulguer notre savoir faire. Nous entendons poursuivre cette politique tout en renforçant certaines de nos expertises dans les domaines de l'architecture système et de la mécanique. La fidélisation de nos collaborateurs est un facteur essentiel de notre réussite car nous sommes dans des métiers de conception. Cette fidélisation est bâtie sur l'intérêt et la variété technique de nos projets, sur l'effort important de R&D, une politique dynamique d'accueil de stagiaires et d'apprentis, l'excellente réputation et l'image internationale du groupe, et enfin des conditions de travail attractives permettant l'autonomie et le développement personnel.

PERSPECTIVES 2011

Les prises de commandes de 2009 et de 2010 permettent de commencer l'année 2011 avec un carnet de commandes (reste à facturer) de près de 129 M€, carnet s'écoulant sur trois années environ. .

En ce qui concerne l'activité, notre Groupe prévoit une légère croissance de son chiffre d'affaires car les productions pour le programme A 350 XWB seront stables cette année. Le déséquilibre de chiffre d'affaires entre le premier et le deuxième semestre devrait être encore plus marqué qu'au cours des années antérieures car l'activité du premier semestre 2011 est essentiellement une activité d'études.

Les événements internationaux et l'attitude que les gouvernements prendront suite à la catastrophe nucléaire de FUKUSHIMA incitent cependant à la prudence. Des retards de livraisons de certains composants électroniques en provenance du Japon pourraient affecter certaines livraisons. Le Groupe restera vigilant à toute évolution de ses marchés et sera attentif aux situations de ses fournisseurs et sous-traitants.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document

Dominique VILBOIS, Président Directeur Général Groupe ECA

Rue des frères Lumière, BP 242 - 83078 Toulon Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 08 90 00 – Fax : +33 (0)4 94 08 90 70

finance@ecagroup.com

1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conforme à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint figurant en page 107) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 95 à 96 (comptes consolidés 2010) et aux pages 97 à 98 (comptes annuels 2010) dudit document. Le rapport sur les comptes consolidés comporte des observations.

Les informations financières incorporées dans le présent document de référence par référence aux exercices 2009 et 2008 avaient fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans les précédents documents de référence 2009 (pages 83 et 109) et 2008 (pages 73 et 99). Les rapports sur les comptes consolidés comportaient des observations.

Fait à Toulon, le 26 avril 2011

Le Président Directeur Général

Dominique VILBOIS

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux Comptes titulaires

BDO France - ABPR Ile de France

7, rue du Parc de Clagny
78 000 Versailles

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

MAZARS

Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2.2. Commissaires aux Comptes suppléants

DYNA2

15, rue des Favorites
75 015 Paris

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (*première nomination*).

Monsieur Guillaume POTEL

Exaltis

61, rue Henri Regnault

92 400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2. 3. Tableau relatif à la publicité des honoraires des commissaires aux comptes

2010	BDO		MAZARS	
	Montant €	%	Montant €	%
Certificat°des Comptes	165 400	100%	167 674	100%
Dont société mère	110 200	67%	100 200	60%
dont filiales	55 200	33%	67 474	40%
Missions accessoires	3 200			
Sous-Total Audit	168 600	100%	167 674	100%
Prestat°jurd. fisc. social	0		0	
divers	0		0	
Sous-Total Autres	0	0%	0	0%
TOTAL GENERAL	168 600		167 674	

2009	BDO		MAZARS	
	Montant €	%	Montant €	%
Certificat°des Comptes	161 421	100%	160 933	100%
Dont société mère	102 000	63%	101 000	63%
dont filiales	59 421	37%	59 933	37%
Missions accessoires				
Sous-Total Audit	161 421	100%	160 933	100%
Prestat°jurd. fisc. social	0		0	
divers	0		800	
Sous-Total Autres	0	0%	800	0%
TOTAL GENERAL	161 421		161 733	

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES**3.1 Informations financières historiques sélectionnées****Bilan Consolidé**

en M€	2010	2009
Actifs non courants	44,5	36,9
Actifs courants	100,8	82,3
Actifs destinés à être cédés	0,0	0,0
TOTAL ACTIF	145,3	119,2
Capitaux propres *	51,5	45,7
Intérêts minoritaires	0,2	0,3
Passifs non courants *	16,5	12,9
Passifs courants	77,1	60,4
Passifs destinés à être cédés	0	0
TOTAL PASSIF	145,3	119,2

* : Colonne 2009 retraitée de la CVAE – voir Note 2.1.1 des annexes aux comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

(en M€)	2010	2009
Chiffre d'affaires	116,7	95,6
Résultat opérationnel courant	11,8	10,8
Résultat opérationnel	11,1	10,8
Résultat net avant cession d'activité *	7,6	7,2
Résultat net *	7,6	7,2
Part des minoritaires	0,0	0,1
Résultat net (part du Groupe)	7,6	7,2

* : Colonne 2009 retraitée de la CVAE – voir Note 2.1.1 des annexes aux comptes consolidés

3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires

Néant

4. FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

4.1 Risques juridiques

Dans un grand nombre de cas, ECA supporte tous les risques liés aux fournitures jusqu'à leur livraison effective des produits. Au jour de la livraison effective, les risques liés aux fournitures sont transférés à l'acheteur. Le terme « livraison » s'entend le plus souvent départ usine.

La responsabilité d'ECA est ainsi limitée aux seules fournitures. En règle générale, la société n'accepte pas d'engager sa responsabilité sur d'éventuelles pertes indirectes (pertes d'exploitation par exemple).

La plupart des contrats comportent des clauses de pénalités de retard.

Par ailleurs, tant que le montant total du marché n'a pas été payé, ECA reste propriétaire.

Enfin, une clause de non-concurrence permet d'éviter le risque de copiage des techniques et savoir-faire mis en œuvre dans les produits ECA.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe ECA est concerné par un certain nombre de contentieux ou litiges (prud'homaux, clients, fournisseurs,...). Ces litiges ont été provisionnés conformément aux principes comptables applicables en France.

Le groupe peut être confronté à des contentieux et litiges avec des tiers. Les litiges en cours font l'objet d'évaluation et de provisions dans les comptes ou sont mentionnés en annexe aux comptes consolidés (rubrique 7.9 « Faits exceptionnels et litiges ») et au paragraphe 20.8 « procédures judiciaires et d'arbitrage ».

4.2 Risques industriels et environnementaux

La société n'intervient pas dans des domaines susceptibles d'avoir un impact significatif en termes de risques environnementaux.

4.3 Risque de crédit et/ou de contrepartie

Risques clients

La société ECA, en raison du caractère pluriel de ses activités et du profil de sa cible clientèle (institutionnels, grands donneurs d'ordre industriels nationaux et étrangers), n'est pas exposée à un risque industriel ou commercial particulier. Le risque de défaillance de clients est extrêmement faible.

Certes, ECA dispose de clients représentant des parts parfois importantes de son chiffre d'affaires annuel, mais ceux-ci, comme le montre le tableau ci-dessous, sont fidèles à ECA et permettent au Groupe d'afficher une récurrence significative de ses revenus sur cette même base de clientèle, avec notamment des contrats de maintenance et de services courants pendant plusieurs années - entre 2 et 5 ans renouvelables.

Répartition du chiffre d'affaires sur les principaux clients du Groupe ECA

millions d'euros	2010		2009	
	m €	%	m €	%
Client C	33,2	28%	13,6	14%
Client D	10,2	9%	13,9	15%
Client I	7,4	6%	5,5	6%
Client N	4,7	4%	5,3	6%
Client R	1,5	1%	1,9	2%
Client V	2,4	2%		0%
Client Y	6,0	5%	1,9	2%
Client Z		0%	1,2	1%
Client EE	2,0	2%	2,9	3%
Client HH	4,6	4%	3,1	3%
Client II	5,4	5%	2,2	2%
TOTAL	77,5	66%	51,6	54%

Risques fournisseurs

ECA dispose de plusieurs sources pour réaliser ses achats de composants ou de sous systèmes et n'affiche pas de dépendance vis-à-vis de l'un ou l'autre de ses fournisseurs. Aucun fournisseur ne représente plus de 2% des achats.

4.4 Risques opérationnels

Risques sociaux

Compte tenu de son secteur d'activité et de son implantation géographique, ECA dispose de nombreux atouts pour recruter un personnel qualifié. Le turnover est très faible pour ces mêmes raisons.

Risques liés à l'évolution du marché

Compte tenu des efforts réalisés ces dernières années par ECA en terme de Recherche et Développement, le Groupe affiche de nombreuses innovations sur les produits actuellement en phase de commercialisation. Les efforts de Recherche et Développement d'ECA s'attachent évidemment à adapter ses solutions et produits au mieux des attentes de ses clients et prospects.

Il est important de noter que les différents savoir-faire d'ECA placent le Groupe avec de nombreuses avancées technologiques qui le protègent face à ses concurrents. Ainsi, la Société pratique une politique de dépôt et d'entretien de ses brevets auprès de l'INPI très dynamique. Les risques liés à la propriété industrielle sont limités par nature en raison de la complexité des systèmes produits par ECA.

La dualité des technologies et savoir-faire utilisés par ECA sur ses produits permet au Groupe de rester à la pointe des évolutions technologiques susceptibles d'avoir un impact important sur l'évolution de ses marchés.

Le fait qu'ECA soit une société de taille moyenne constitue un réel avantage pour s'adapter en termes de structure et d'organisation pour faire face à l'évolution rapide des marchés sur lesquels elle intervient. Certains gisements de productivité, au niveau des approvisionnements et du coût des études, devraient également être exploités au cours des prochains exercices.

Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs

ECA dispose d'un système d'intéressement de ses collaborateurs afin de les impliquer à la bonne marche du Groupe. Il convient de signaler que ce sont avant tout les secteurs sur lesquels ECA intervient qui motivent et dynamisent l'ensemble de son personnel.

Dépendance à l'égard de l'actionnaire principal, le Groupe Gorgé

Le Groupe GORGE et les différentes entités du pôle ECA ne disposent pas de relation commerciale commune et aucune dépendance significative n'est à signaler entre Groupe GORGE et ECA.

Visibilité du carnet de commandes

Niveau du carnet de commande d'ECA à fin décembre de chaque exercice

millions d'euros	2010	2009
Carnet de commandes *	129	136

* : commandes non facturées au 31 décembre, étant entendu que ces niveaux de carnet de commandes peuvent courir sur plusieurs exercices en terme de chiffre d'affaires effectif

Il est important de noter qu'ECA intervient généralement sur des contrats de longue durée qui lui donnent une bonne visibilité sur son niveau d'activité à venir. Ainsi, dans le domaine de la Défense, ECA intervient sur des projets de plusieurs années. Par exemple, la livraison d'équipements de déminage accompagne dans la durée les livraisons de plusieurs navires aux marines nationales, livraisons qui interviennent généralement sur 3 à 5 ans. Seules les activités liées à la robotique industrielle disposent de cycles de vente plus courts, entre 6 et 12 mois.

Risques liés à l'assurance

Outre les polices à caractère obligatoire, la Société ECA est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

Assurances et couverture des risques

Outre les polices à caractère obligatoire, la société ECA est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

Ainsi, globalement, ECA dispose d'assurances présentant des garanties que la société estime compatibles avec les risques couverts. Le total des primes d'assurances au titre de l'ensemble des polices d'assurances en vigueur sur l'exercice 2010 s'élève à plus de 400 K€.

ECA a souscrit plusieurs polices d'assurance dont les principales sont les suivantes :

- Assurance dommages aux biens et pertes d'exploitations couvrant les dommages ou pertes matériels (Bâtiments, matériel, mobilier personnel, marchandises, aménagements, ...) ainsi que les frais et pertes résultants (perte d'usage, perte de loyers, pertes financières, frais de reconstruction et pertes indirectes). Ces polices d'assurance présentent un engagement maximum des assureurs d'environ 80 M€, pour une prime globale de l'ordre de 160 K€ annuellement.
- Assurance responsabilité civile professionnelle couvrant la responsabilité civile de la société du fait de l'exploitation, ainsi que la responsabilité du fait des produits (dommages corporels, matériels, immatériels, aux biens confiés, causés par les salariés) et garantissant les conséquences pécuniaires causées aux tiers. Ces polices d'assurance présentent des garanties maximales de l'ordre de 20 M€ pour une prime globale de l'ordre de plus de 100 K€ annuellement.

4.5 Risque de liquidité

Les risques financiers de la société sont développés dans l'annexe des comptes consolidés en pages 69 et 70 du présent Rapport Annuel.

4.6 Risques de marché

Les risques de marchés (change, actions) de la société sont développés dans l'annexe des comptes consolidés en pages 69 et 70 du présent Rapport Annuel.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Dénomination sociale

ECA (article 2 des statuts)

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le n° 562 011 528.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie

ECA a été constituée le 4 juin 1946. Sa durée de vie de la Société est de 99 ans, à compter de la date de constitution, soit jusqu'au 3 juin 2045, sauf en cas de prolongation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Siège social : 262, rue des Frères Lumière
 ZI de Toulon Est
 83 130 La Garde

La Société a été constituée sous la forme de Société à Responsabilité Limitée aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 4 juin 1946, enregistré à la Recette des Impôts de Paris le 6 juin 1946 sous le n°330.

Elle a été transformée en Société Anonyme par décision de la collectivité des associés réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 23 décembre 1994.

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date à La Garde du 15 mai 2002, elle a été transformée en Société par Actions Simplifiée régie par les dispositions légales applicables.

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date à La Garde du 25 mai 2004, elle a été transformée en Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie notamment par les dispositions du Code de Commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

5.1.5. Historique

1936	Création de la Société ECA
1970	Création du premier robot sous-marin anti mines PAP 104 (DGA)
1979	Conception et réalisation du premier robot sous marin libre pour l'IFREMER
1980	Création de la société CSIP (UK)
1983	Succès à l'exportation du PAP MK5 auprès de la marine britannique
1990	Conception et réalisation de la première machine de tension courroie pour le groupe PSA
1992	Acquisition d'ECA par Finuchem
1995	Finuchem cède 51 % d'ECA à l'allemand STN Atlas
1996	Contrat de licence du PAP MK5 pour la marine Japonaise
1997	Télécommande de production sous marine TOV (Total Austral)
1998	Livraison de PAP Plus pour la marine Turque
1999	Finuchem reprend le contrôle d'ECA à STN Atlas fin décembre Acquisition de Genisea (mai) et Bogest (décembre), devenu par la suite ECA Aéro Livraison de la première machine spéciale A340
2000	Rachat par Finuchem du solde détenu par STN fin décembre Prise de participation au capital d'Hytec et de l'activité Systèmes & Information de Matra Développement d'OLISTER
2001	Première commande pour l'Airbus A 380
2002	Création de OD-ECA en Turquie (juillet 2002) OLISTER vendu à la Malaisie Développement du robot K-STER
2003	Programme A380 Développement et commercialisation d'un véhicule autonome grande profondeur ALISTAR 3 000. Commande MINIROC de développement de robots de combat urbain.
2004	Introduction d'ECA sur le second marché d'Euronext. Développement du robot d'intervention H1000 dans le cadre d'un contrat pour la marine nationale. Ce robot, dédié à l'observation et aux petites interventions jusqu'à 1000m de profondeur, sera commercialisé dans différents pays. Montée au capital d'HYTEC - 92 % du capital contrôlé par ECA via le holding COFINADIC dont ECA a racheté le solde du capital au fondateur d'HYTEC
2005	Commande ERCT de drones de surface, Commandes PEA REA et VAMA d'AUV (Autonomous Underwater Vehicles) de défense, Commande BFR de démantèlement nucléaire pour Framatome Prise de participation de 14,2% dans CYBERNETIX Accord de partenariat AUV THALES - ECA.
2006	Acquisition de ECA FAROS, ECA SACLAY, ELECTRONATEC, CNAi Aéronautique et ECA Sintors, Accord de partenariat ECA CYBERNETIX, Cession de notre participation dans CYBERNETIX, Création d'ECA SINDEL, Croissance du chiffre d'affaires de 90%
2007	Développement et commercialisation du simulateur mixte A320 /B737, Développement des solutions autonomes : drones de surface et robots sous-marins. Acquisition du fonds de commerce ECA Sindel, Intégration de SSI Inc., Prise de participation dans 1Robotics
2008	Commande majeure de robots K-Ster, Commande importante de la DGA dans la lutte contre le Terrorisme en Afghanistan, Cession de notre participation dans Bertin Technologies, Cession de Lotus technologie, Commande importante de simulateurs pour l'armée Américaine, Commandes significatives dans le domaine du nucléaire Fusion Absorption avec la société ECA Hytec
2009	Finuchem devient Groupe GORGE 2 Commandes majeures de robots K-Ster Commande Majeure sur l'A350 XWB chez Airbus Notification du PEA Espadon relatif au Système de Lutte Anti-Mines du Futur Accord de coopération avec Flight Simulator Inc Acquisition de Triton Imaging Inc
2010	Création de ECA America Latina Ltda, filiale implantée au Brésil Création de ESFE, filiale implantée à Singapour Déploiement d'un ERP Groupe, AX Dynamics Accord pour la fourniture de l'ensemble des systèmes d'essais au sol A350 XWB avec EADS Test et Services Commande de simulateur de scooters pour l'Eduction Nationale Signature du contrat de Maintien en Conditions Opérationnelles des équipements de la CEPHISMER Signature d'un contrat de simulation navale au Brésil

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

En dehors de la recherche et développement, les investissements en cours ont trait au renouvellement des actifs pour l'essentiel. Les investissements sont majoritairement auto financés.

en K€	2010	2009
Frais de développement *	4 944	3 657
Autres immo. Incorporelles **	1 194	386
Immobilisations corporelles ***	3 903	971
Immobilisations financières	125	49
TOTAL GROUPE ECA	10 166	5 063

* : uniquement la R&D immobilisée

** : dont mise en place de l'ERP Groupe en cours pour 720 K€

*** : dont construction du siège social de ECA SA en cours pour 1 642 K€ et banc de test moteur de ECA EN en cours pour 788 K€

5.2.2. Principaux investissements en cours

L'extension du siège social d'ECA sur le site de La Garde (83) est en cours et devrait s'achever en fin de premier semestre 2011. Cette construction, est destinée à adapter les locaux d'ECA aux besoins liés à sa croissance. Ce projet est financé par endettement bancaire.

De plus ECA a lancé le déploiement d'un ERP pour le Groupe (AX Dynamics) qui devrait être opérationnel fin 2011, et étendu dans les filiales par la suite.

Enfin la filiale ECA EN, pour le besoin de plusieurs projets, a investi dans un banc de test moteur. Au 31 décembre, cet investissement est toujours en cours pour 788 K€.

Comme indiqué par ailleurs, le Groupe poursuit ses investissements en matière de recherche et développement.

5.2.3. Principaux investissements pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.

Néant

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. Principales activités

Créée en 1936, ECA est un acteur incontournable du monde de la robotique et est le leader de la robotique sous-marine de déminage. Reprise en 1992 par le groupe Finuchem, ECA dispose d'un savoir-faire et de compétences reconnus dans le monde entier. Ainsi, plus de 20 marines nationales utilisent aujourd'hui les robots sous-marins conçus par ECA.

La société intervient sur deux métiers principaux :

- **Robotique / Défense.** Avec un parc installé de plus de 500 robots, la robotique sous-marine est l'activité historique d'ECA. De forts investissements de R&D depuis plusieurs années permettent à ECA de demeurer leader mondial du déminage sous marin avec la gamme de robots la plus innovante. Cette dernière génère une importante activité récurrente de maintenance et de soutien logistique. ECA est le leader français de la robotique terrestre. Le groupe possède la gamme complète de robots et kits de télé opération pour la défense et la sécurité civile. Le groupe est fournisseur d'équipements et de solutions automatisées pour les domaines naval et terrestre ainsi que des simulateurs d'entraînement et de mission.
- **Aéronautique / Civil.** ECA propose à ses clients aéronautiques une gamme complète de solutions : équipements embarqués, simulateurs d'entraînement, moyens d'essais, bancs et outillages de maintenance, machines d'assemblage avion. Cette activité est commercialement équilibrée entre les constructeurs (Airbus, Eurocopter,...) et les compagnies aériennes.

6.2. Principaux marchés

	2010	%	2009	%
Défense - Robotique	62 388	53%	58 792	62%
Civil - Aéronautique	54 290	47%	36 801	38%
Total	116 678	100%	95 593	100%

Ce point est développé dans le paragraphe 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2010 », note 6 du présent document.

6.3. Evénements exceptionnels qui auraient pu influencer les activités ou les marchés de la société

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe ECA est impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles (litiges sociaux, clients, fournisseurs ...). Ces litiges ont été provisionnés conformément aux principes comptables généralement applicables en France. A la connaissance de la direction de la société, il n'existe aucun événement exceptionnel en 2010 qui aurait pu influencer les activités ou les marchés de la société au cours du dernier exercice ou à la date de dépôt du présent document de référence.

6.4. Dépendance de la société vis-à-vis des brevets, licences ou autres

Des brevets significatifs sont déposés chaque année pour protéger l'avance technologique et commerciale d'ECA. La société ECA gère et maintient son avance technologique par rapport à ses concurrents, les brevets étant exploités, entretenus et étendus en fonction des perspectives d'application de ces innovations. Ainsi, le Groupe protège son savoir-faire, la durée de validité des brevets étant de 20 ans.

Répartition des brevets en fonction du marché d'utilisation

	Robotique de Défense	Robotique Civile
En nombre	9	1
En % du total	90%	10 %

Marques déposées

Le Groupe ECA dispose de plusieurs marques déposées au cours de son historique qui continuent à être exploitées. Ainsi, la Société et ses différents produits sont protégés pour la France, ou encore l'Europe Communautaire.

Marques déposées par la Société ECA en cours de validité - au 31/12/2010

Marques	Pays	Dépôt	Expiration
Marques ECA	Europe	15-dec-04	15/12/14
ECA AERO	France	22-janv-01	22/01/21
ALISTER	France et Europe	19-oct-00	28/03/21
OLISTER	France et Europe	19-oct-00	28/03/21
ALISTAR	France et Europe	16-nov-01	06/05/12
OLISTAR	France et Europe	16-nov-01	06/05/12
K-ster	France et Europe	30-oct-02	24/04/13
C-star	France et Europe	30-oct-02	24/04/13
Jetster	France et Europe	22-nov-02	22/11/12
OASYS	France et Europe	04-juin-04	05/11/14
ROMULUS	France Grande-Bretagne - USA	01-oct-04	01/08/16
COASTER	France et Europe Singapour - USA - Canada	05-oct-04	19/04/14
ART-STER	France	1-oct-06	17/10/16
INSPECTOR	France – Europe USA – Russie- Chine - Singapour	8 mars 07	6/09/17
CAMELEON	France & Europe USA	6/03/08	06/03/18
SIMBA 45	France, Algérie, Espagne, Afrique du Sud Taiwan, Indonésie	31/07/08	2018
ECA Hytec	France	23/02/09	2019
EODIS	Europe	23/11/10	2020

De même, la marque, le logo HYTEC ainsi que le logiciel CANASOFT ont fait l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI.

Chez ECA EN, le produit M.R.C. (Modulateur Régulateur de Courant) a fait l'objet d'un dépôt de brevet d'invention auprès de l'INPI.

6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle

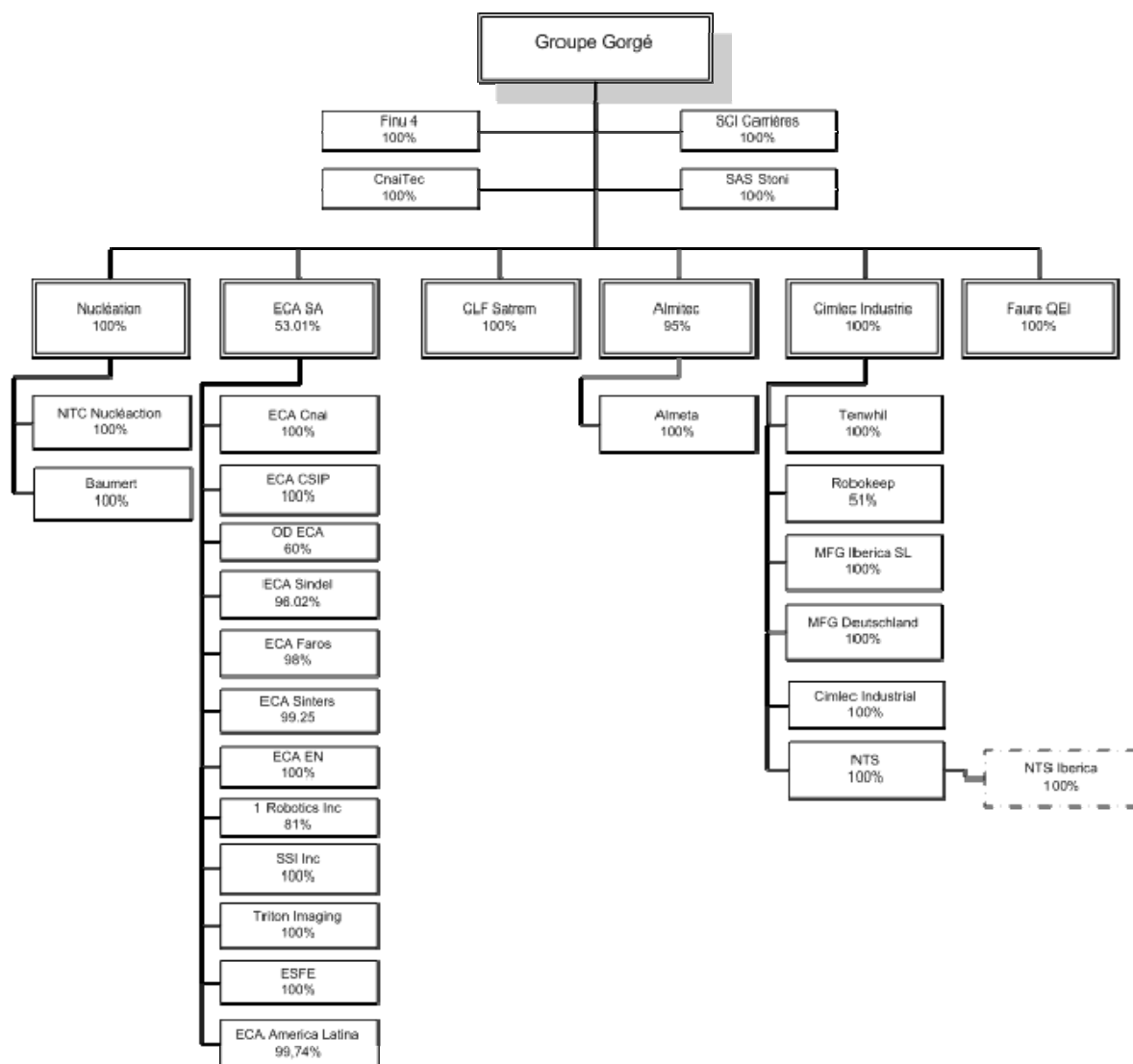
Néant

7. ORGANIGRAMME

7.1. Organigramme juridique

ECA au sein de Groupe Gorgé

Organigramme du Groupe Gorgé au 31 décembre 2010



Il est rappelé que l'entité Groupe GORGE est cotée, respectivement sur le compartiment C d'Eurolist.

Née en 1936, l'entreprise ECA fait partie du groupe GORGE depuis 1992.

Le Groupe Gorgé est un groupe industriel indépendant spécialisé dans 3 domaines de compétence : les Systèmes Intelligents dédiés à la sûreté, la Protection en milieux Nucléaires, les Projets et Services Industriels. La vocation du groupe est d'assurer une protection et une sécurité totales à ses clients, délivrer un service industriel irréprochable.

- **Systèmes intelligents de sûreté**

Ce pôle est constitué de la société ECA SA et de ses filiales.

Sa vocation est d'élaborer des systèmes intelligents de sûreté à forte valeur ajoutée technologique destinés à agir en milieux hostiles et contraints pour des applications civiles et de Défense.

Les systèmes intelligents de sûreté conçus par les Ingénieurs du pôle permettent d'agir en milieux inaccessibles ou dangereux pour l'Homme, de contrôler et sécuriser des zones en milieux hostiles ou contraints et d'entraîner l'homme face à des situations à risque.

Le pôle fournit :

- de la robotique en milieux hostiles & contraints : Sous-marins d'inspection, Mine killers, Bras manipulateurs & Systèmes remorqués, Systèmes d'Imagerie & Bathymétrie, Robots terrestres, Inspecteurs de canalisation & de forage.
- des Systèmes de contrôle et de commande : Mobilité & Pilotage de sous-marins, Systèmes de mesures et d'essais (acoustiques & magnétiques), Convertisseurs d'Energie & moteurs spéciaux sous-marins, Machines de démantèlement & de manipulation des matières radioactives (Nucléaire)
- des Simulateurs navals, terrestres, aéronautiques : Simulateurs navals de combat tactique, Simulateurs de passerelles (bâtiment de surface & sous-marins), Simulateurs de conduite des véhicules terrestres, Simulateurs aéronautiques de pilotage & de maintenance

La recherche et développement et l'innovation sont des facteurs clés de succès. La clientèle du pôle est très diversifiée mais les technologies et savoir-faire utilisés sont très similaires d'une application à l'autre.

- **Projets et services industriels**

La vocation de ce pôle est de réaliser les Projets Industriels des acteurs de l'industrie et du tertiaire et en assurer la maintenance : création d'outils de production & espaces d'exploitation clés en mains - projets et services en robotique industrielle, serrurerie, chaudronnerie, automatisme, électricité et protection incendie.

Ces prestations sont réalisées avec différentes équipes de spécialistes et dans le respect d'une politique Qualité Sécurité Environnement (QSE) exigeante.

Les prestations en matière d'ingénierie et services industriels :

- Création d'Outils de Production & Aménagement d'Espaces d'exploitation clés en main
- Ingénierie et bureau d'études (conception, industrialisation)
- Installation et maintenance industrielle
- Robotique Industrielle - Electricité
- Automatisation – Contrôle commande
- Serrurerie – Charpente métallique
- Chaudronnerie - Tuyauterie

Les prestations en matière de chaudronnerie – tuyauterie ont fait l'objet d'une décision de cession en 2010, devenue effective en mars 2011.

Les prestations en matière de systèmes et services de protection Incendie :

- Conception, installation et maintenance de :
 - * Systèmes fixes de protection automatique par sprinklers
 - * Réseaux d'Incendie Armé (RIA)
 - * Systèmes fixes pour risques spéciaux (Mousse, Gaz, Brouillard d'eau)

Le pôle intervient dans une très grande variété de secteurs : aéronautique, défense, naval, agroalimentaire, automobile, eau/environnement, électronique, énergie, pétrochimie, centrales nucléaires, centres commerciaux et établissements recevant du public, chimie, papier, pharmacie/cosmétique/santé, transport/logistique,...

- **Protection en milieux nucléaires**

La vocation de ce pôle est de développer des solutions de protection par cloisonnement en bâtiments exploitant des matières radioactives (dont centrales nucléaires, EPR), et de radioprotection des hommes évoluant en milieux ionisants.

Ces activités nécessitent le développement de produits et solutions de haute performance alliées au savoir-faire exigeant d'équipes évoluant dans un cadre réglementaire extrêmement strict.

En matière de solutions de cloisonnement haute sécurité, le pôle réalise des portes neutroniques, biologiques, anti-souffle, iso-phoniques, antieffraction, coupe-feu, avec DAS (Dispositif Actionné de Sécurité), étanches air-eau.

Des systèmes de cloisonnement anti-incendie (vitré feu) complètent l'offre du groupe en matière de sécurité incendie.

En matière de radioprotection, le pôle réalise des parois de protection mobiles pour les opérations de maintenance en centrales nucléaires (matelas de plomb), conçoit et élabore des machines spéciales sécurisant les manipulations à risque, commercialise des produits de sécurisation et protection des interventions des professionnels en milieux ionisants.

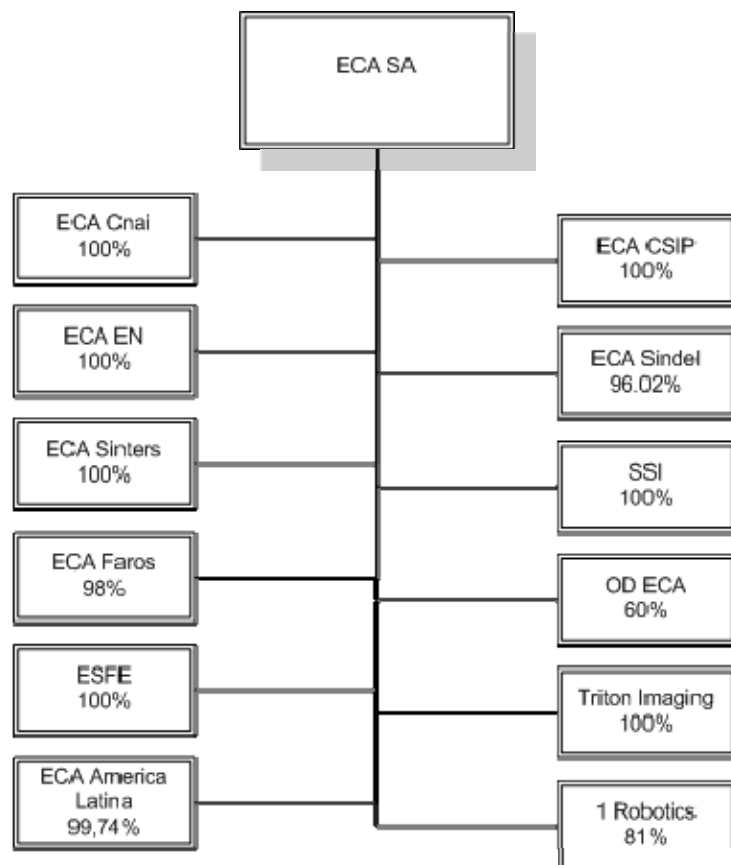
Le pôle intervient dans la filière énergie nucléaire (Centrales nucléaires EDF, usine de retraitement la Hague, sites de recherche du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), chantiers de centrales 3e

Génération EPR), dans la filière radioprotection médicale et industrielle (Médecine, recherche, industries chimique et pharmaceutique).

En ce qui concerne l'exercice 2010, les activités d'ECA ont représenté 59% du chiffre d'affaires du Groupe GORGE contre 46,3% en 2009 et environ 88% du résultat opérationnel courant contre 212% en 2009.

ECA est liée au Groupe GORGE par une convention de prestations de service, facturée sur la base de frais réels plus une marge par le Groupe GORGE. Par ailleurs, Groupe GORGE est caution de ECA auprès du GIAC (financement) et d'OSEO (en garantie de remboursement de certaines avances remboursables).

Organigramme simplifié du Groupe ECA au 31/12/2010



Cette information est détaillée au paragraphe 3.1 des états financiers consolidés.

Profils des principaux dirigeants du Groupe ECA

- Dominique Vilbois** : Président Directeur Général
 Dominique Vilbois, diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace, Ingénieur de l'armement, a débuté sa carrière à la DGA en 1979. En 1986, il rejoint la start-up informatique spécialisée dans le domaine du Génie Logiciel, Verilog SA, en tant que Directeur du Développement Commercial. Il devient ensuite Directeur Régional de Syseca (groupe Thalès) dans le sud-ouest avant de rejoindre Mors SA, société cotée spécialisée dans l'électronique professionnelle pour la Défense, l'Aéronautique et l'Energie, en tant que Directeur Général. Entré en 1998 chez Ineo Suez, il a occupé successivement les postes de Directeur délégué - Aéronautique et Télécom, Directeur du Pôle France Sud, Directeur de la stratégie d'Ineo et de la Business Unit Installation Technique de Suez Energie. Il était, depuis 2007, Directeur Général Délégué d'Ineo.
- Jean-Jacques PERIOU** : Vice Président Ventes & Marketing
 Entré chez ECA en 2005, ingénieur diplômé de l'INP Grenoble, Monsieur PERIOU occupait avant son arrivée un poste de Directeur commercial Asie au sein du groupe THALES.

- **Jean Louis SAMBARINO** : Vice Président Opérations
Entré chez ECA en 2001, ingénieur de l'Armement, Monsieur SAMBARINO occupait avant son arrivée un poste de Responsable Soutien Logistique au sein de DCN.
- **Jean Jacques MARTELLI** : Vice Président Organisation & Moyens
Entré chez ECA en 2007, docteur et ingénieur INSA Lyon, exécutive MBA INSEAD, Monsieur Martelli exerçait auparavant la direction générale de SEMAT.
- **Alexandre MIAUX** : Directeur Administratif & Financier
Entré chez ECA en 2006 en tant que Adjoint au Directeur Administratif & Financier. Monsieur MIAUX est diplômé de l'Institut d'Expertise Comptable de Lille (IEC) et occupait des postes d'Auditeur, notamment chez PriceWaterhouseCoopers, puis Responsable Administratif et Financier chez MESATRONIC.

7.2. Liste des filiales importantes

Le périmètre du groupe est détaillé dans l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.3.1 du présent document (rubrique 3 « Informations relatives au périmètre de consolidation »).

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles

Liste des implantations opérationnelles du groupe ECA

Site	Adresse	Activité	Locataire / Propriétaire	Loyer annuel
Toulon	262, Rue des Frères Lumière ZI Toulon Est – BP 242 83078 TOULON Cedex	Site principal ECA	ECA SA	n/a
Toulon	809, Avenue de Draguignan ZI Toulon Est 83130 LA GARDE	Stockage	ECA SA	n/a
Toulon	108, Vieux chemin de la Pauline 83130 LA GARDE	Stockage	ECASA / SCI La Grande Charité	8 K€
Brest	200, Rue Pierre Rivoaon site du Vernis 29200 BREST	Agence de développement	ECA SA / BMA	26 K€
Salome	Route de Marquillies 59496 SALOME	Agence de service	ECA SA / SERGIC	7 K€
Saclay	Domaine Technologique de Saclay 4 rue René Razel 91892 Orsay Cedex	Etablissement de Saclay	ECA SA / SR3 MDB	104 K€
Montpellier	501, rue de la Croix de Lavit 34197 Montpellier cedex 5	Etablissement Hytec	ECA SA / Hyco SARL	108 K€
Toulouse	Parc technologique de Basso Cambo 5 rue Paul Mesplé BP10611 31106 Toulouse Cedex 1	Site ECA Sinters	ECA Sinters/ SCI 2M	443 K€
Toulon	Les Pleiades 417 Route de la Farlède 83130 La Garde	Site ECA CNAI	ECA CNAI / SCI DELTA	40 K€
Montoir de Bretagne	71, rue Henri Gautier 44550 Montoir de Bretagne	Site ECA CNAI	ECA CNAI / SCI Les Tamaris	24 K€
Toulouse	Parc technologique de Basso Cambo 3 rue Paul Mesplé BP10611 31106 Toulouse Cedex 1	Site ECA CNAI	ECA CNAI / sci Albine	89 K€
Saint Alban	Rue des Battants 31140 Saint Alban	Site ECA CNAI	ECA CNAI / Molinier	60 K€
Weymouth	Granby Court, Unit 4,5 and 6 Granby Industrial Estate Weymouth, Dorset	Site ECA CSIP	ECA CSIP / DJ Contracts	21 K£
Weymouth	Kent Close, Plot 3 Granby Industrial Estate, Weymouth, Dorset	Site ECA CSIP	ECA CSIP / DJ Contracts	29 K£
Weymouth	Swallow Court, 77 abbotsbury Road, Weymouth, Dorset	Site ECA CSIP	ECA CSIP / Dorset Lettings	3 K£
Carpinteria	5464 Carpinteria Ave Ste. C Carpinteria, CA 93013	Site TRITON Imaging Inc	TRITON/Carpi, LLC	61 K\$
Capitola	2121 41st Ave Ste. 211 Capitola, CA 95010	Site TRITON Imaging Inc	TRITON/Mehne	47 K\$
Saint Herblain	334, Bd Marcel Paul Z.I.L. CP 0604 44800 Saint Herblain	Site ECA EN	ECA EN /SCI Ferca	336 K€
Lannion	Espace de Broglie 5 rue de Broglie 22300 Lannion	Site ECA Faros	ECA Faros / Lannion Trégor Agglom	5 K€
Lannion	Rue Galilée Parc Pégase 22300 Lannion	Site ECA Faros	ECA Faros / Lannion Trégor Agglom	37 K€
Genova	Via Bucarri 29 16153 Genova	Site ECA Sindel	ECA Sindel	136 K€
Istanbul	Free Zone Nüzhet Kodalak St.No:5 / 1 81464 Tuzla – İstanbul / Turkey	Site OD Eca	OD ECA / KARACA DIŞ TİCARET	17 K€
Tulsa	11130 E 56th St. Tulsa, OK 74146 Etats-Unis	Site SSI Inc	SSI Inc/ Allen Fox	108 K\$

8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation d'immobilisations corporelles

Le Groupe ne dispose pas d'équipements industriels susceptibles de générer des nuisances environnementales significatives.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. Situation financière

La situation financière de la société et du Groupe est décrite dans le rapport de gestion inséré en Annexe 1 du présent document, paragraphe « situation d'endettement de la société au regard du volume et de la complexité des affaires ».

9.2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de la société et du Groupe est décrite dans le rapport de gestion inséré en Annexe 1 du présent document, paragraphe « les résultats du Groupe au cours de l'exercice » et paragraphe « présentation des comptes annuels de la société mère ».

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux propres

Les informations détaillées concernant les capitaux propres et les flux de trésorerie figurent au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » en page 37 et suivantes du présent document.

10.2. Source et montant des flux de trésorerie

Les informations détaillées concernant les capitaux propres et les flux de trésorerie figurent au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » en page 37 et suivantes du présent document.

10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

Le Groupe est faiblement endetté. Les dettes financières sont décrites dans le paragraphe 4.1 « Emprunts et dettes financières » de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » en page 37 et suivantes du présent document et au paragraphe « Degré d'expositions aux risques », sous partie « risque de liquidité » du rapport de gestion figurant en annexe 1 du présent document.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Les principaux covenants relatifs aux dettes financières sont décrits au sein du paragraphe « Degré d'expositions aux risques », sous partie « risque de liquidité » du rapport de gestion figurant en annexe 1 du présent document.

10.5. Sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus

Aucun financement significatif attendu ne conditionne la réalisation d'un investissement prévu dans le Groupe.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le contenu technologique des activités d'ECA impose de s'appuyer sur des équipes de Recherche & Développement importantes et structurées. Pour disposer aujourd'hui d'une gamme de robots sous-marins renouvelée, ECA a soutenu un important effort de Recherche et Développement au cours de ces dernières années (OLISTER, K-STER et les AUV ALISTAR et ALISTER). En 2010, la Recherche & Développement a représenté près de 16 M€ de dépenses.

Des équipes de Recherche et Développement de haut niveau :

Les équipes sont jeunes et fortement polyvalentes.

Ces équipes pluridisciplinaires sont réparties sur les différents sites du Groupe..

L'organisation du groupe de recherche par projets permet de réaliser un développement de robot en 1 an (contre 3 ans en 1997).

Préalablement à tout développement, une recherche Marketing est menée afin d'aboutir à une spécification du développement issue des besoins des clients.

Le contrôle de gestion efficace permet de maîtriser les dépenses Recherche et Développement.

Financement de la R&D :

Une recherche systématique de financements externes des développements (DGA, OSEO, Europe, Région,...) combinée à l'utilisation du Crédit Impôt Recherche permet d'optimiser le coût de la Recherche et du Développement de nouveaux produits.

Ainsi sur une dépense totale de R&D de 16 M€ en 2010, 5.3 M€ ont été financés sur fonds propres.

Politique de brevets :

Des brevets significatifs sont déposés chaque année pour protéger l'avance technologique et commerciale d'ECA. La société ECA gère et maintient son avance technologique par rapport à ses concurrents, les brevets étant exploités, entretenus et étendus en fonction des perspectives d'application de ces innovations. Ainsi, le Groupe protège son savoir-faire, la durée de validité des brevets étant de 20 ans.

Des perspectives de développement de la Recherche et Développement :

Pour les prochaines années, les développements principaux concernent les AUV (Autonomous Underwater Vehicle), les drones de surface et la simulation.

Ces développements portent sur l'autonomie et l'endurance des robots (intelligence artificielle, réduction de la consommation énergétique, pile à combustible et techniques d'hybridation), la fusion des données des capteurs et la réalisation de missions, la communication entre simulateurs, la convergence des logiciels de télé opération et de simulation.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances récentes

Le groupe publie son chiffre d'affaires du 1er trimestre après le 30 avril 2010.

Le 1er trimestre est traditionnellement relativement faible par rapport au chiffre d'affaires annuel. Il n'y a pas au cours de ce trimestre de rupture de tendance notable par rapport à fin 2010.

12.2. Tendances pour 2011 et stratégie future

Les prises de commandes de 2009 et de 2010 permettent de commencer l'année 2011 avec un carnet de commandes (reste à facturer) de près de 129 M€, carnet s'écoulant sur trois années environ. .

En ce qui concerne l'activité, notre Groupe prévoit une légère croissance de son chiffre d'affaires car les productions pour le programme A 350 XWB seront stables cette année. La prévision budgétaire est une fourchette comprise entre 115 et 120 M€. Le déséquilibre de chiffre d'affaires entre le premier et le deuxième semestre devrait être encore plus marqué qu'au cours des années antérieures car l'activité du premier semestre 2011 est essentiellement une activité d'études.

Les événements internationaux et l'attitude que les gouvernements prendront suite à la catastrophe nucléaire de FUKUSHIMA incitent cependant à la prudence. Des retards de livraisons de certains composants électroniques en provenance du Japon pourraient affecter certaines livraisons. Le Groupe restera vigilant à toute évolution de ses marchés et sera attentif aux situations de ses fournisseurs et sous-traitants.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimation de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Membre des organes d'administration et de direction générale

Le Conseil d'Administration de ECA SA est composé au 31 décembre 2010 de cinq membres à savoir M. Dominique Vilbois (président du Conseil d'Administration), M. Raphaël Gorgé (représentant permanent du Groupe Gorgé au Conseil d'ECA), M. Jean Louis Sambarino, M. Jean Pierre Gorgé, M. Loïc Le Berre.

La liste des autres mandats et les fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'Administration sont décrites dans le paragraphe « liste de mandats » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

A la connaissance de la société, aucun membre du conseil d'administration ni aucun mandataire social (dirigeant) n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de membre du conseil d'administration ou de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2. Conflits d'intérêts

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'administration et de direction générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la société ECA, les administrateurs et les dirigeants mandataires sociaux n'ont accepté aucune restriction concernant la cession de leur participation, quand ils en ont une.

15. RÉMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations versées aux administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Se reporter au paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

15.2. Pensions, retraites ou autres avantages

Se reporter au paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Echéance et durée des mandats des organes d'administration et de direction

Se reporter au paragraphe « Liste des mandats au 31/12/2010 » et « Situation des mandats des administrateurs » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

16.2. Contrats de service entre les mandataires sociaux et la société ou ses filiales

Les mandataires sociaux n'ont conclu aucun contrat de service avec la société ou ses filiales.

16.3. Comité de l'audit et comité de rémunération

Le Groupe ECA ne dispose pas de comité d'audit. En effet, l'obligation de création d'un tel comité, selon l'ordonnance du 8 décembre 2008, n'interviendra qu'au 1^{er} septembre 2011 étant donné que la prochaine expiration d'un mandat d'administrateur n'intervient qu'en 2010.

Le Groupe ECA ne dispose pas de comité de rémunération.

16.4. Conformité aux règles de gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration a lors de sa réunion du 28 novembre 2008 décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF publié en octobre 2003 et complété en janvier 2007 sur la question de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. L'application des recommandations de ce

rapport est détaillé dans le rapport sur le fonctionnement du conseil et le contrôle interne figurant ci après au paragraphe 16.5.

16.5 Rapport du Président sur le fonctionnement du conseil et le contrôle interne

« Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 225-37, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration - au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général.

Le présent rapport est établi pour le périmètre du groupe, à savoir les sociétés : ECA SA, ECA CNAI, ECA Faros, ECA Sintors, ECA EN, ECA CSIP, OD ECA, ECA Sindel, SSI, TRITON IMAGING Inc., ESFE, ECA America Latina et 1Robotics.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 12 avril 2011.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les travaux et réunions du Conseil d'Administration sont préparés par le Président Directeur Général. Celui-ci utilise les services comptables et financiers de la Société qui établissent l'ensemble des documents comptables et financiers requis.

Ces documents sont communiqués préalablement à toutes les réunions du Conseil d'Administration aux administrateurs et aux directeurs.

Les administrateurs et les directeurs sont régulièrement convoqués et se réunissent dans les conditions déterminées par la loi et les statuts. Ils exercent à ce titre toutes les attributions qui leur sont conférées.

1.1.Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est composé de 5 membres (5 hommes, 0 femme), la nomination d'un 6^{ème} membre (1 femme) est proposée à l'Assemblée Générale du 21 juin 2011. La liste, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

- Monsieur Dominique VILBOIS, Administrateur, Président Directeur Général -
- Monsieur Jean-Pierre GORGE, Administrateur
- Monsieur Raphaël GORGE représentant la société « Groupe GORGE »,
- Monsieur Loïc Le BERRE, Administrateur
- Monsieur Jean Louis SAMBARINO, Administrateur, Vice président Opération d'ECA ; Président de ECA FAROS

Les fonctions autres sont détaillées dans le rapport de gestion en Annexe 1 du présent document.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont les suivantes :

- Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président Directeur Général. La convocation est effectuée par tous moyens et doit intervenir au moins 8 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres du Conseil renoncent à ce délai.
- Les réunions se tiennent en tout lieu mentionné dans la convocation.
- Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président Directeur Général. En l'absence du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne la personne appelée à présider la réunion.
- Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que nécessaire et au moins deux voir trois fois par an. Une fois au premier semestre pour arrêter les comptes sociaux et une fois au second semestre.
- Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si au moins la majorité des membres ayant droit de vote participent effectivement à la réunion.
- Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des Administrateurs ayant droit de vote. Le Président dispose seul d'un droit de veto permanent sur l'ensemble des décisions prises par le Conseil d'Administration.
- Un membre du Conseil d'Administration peut donner une procuration à un autre membre aux fins de le représenter. Un membre du Conseil d'Administration peut détenir plusieurs pouvoirs.

- Les décisions du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par le Président et un Administrateur. Les procès-verbaux sont consignés dans un registre spécial conservé au siège social.

1.2.Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois.

Le Conseil d'Administration a traité, au cours de ces quatre réunions, des sujets importants relevant de sa compétence, à savoir :

- Arrêtés des comptes annuels et intermédiaires,
- Préparation et convocation des Assemblées,
- Point sur la marche de l'entreprise et de ses filiales,
- Pouvoirs au Président Directeur Général notamment dans le cadre des opérations de croissance externe,
- Augmentation de capital et modification corrélative des statuts,
- Divers cautionnement et garanties consenties au profit des filiales,
- Dans le cadre du plan d'options de 2009, fixation du nombre d'options que les mandataires sociaux bénéficiaires sont tenus de conserver au nominatif,
- Modifications statutaires permettant l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales par voies de visioconférence ou tout moyen technique autorisé par la réglementation en vigueur,
- Examen et adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration,
- Création de filiales.

1.3.Convocation des Administrateurs

Conformément à l'article 18 des statuts, les convocations au Conseil d'Administration sont faites par tous moyens et doivent intervenir au moins 8 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres du Conseil d'Administration renoncent à ce délai.

S'agissant des réunions tenues au cours de l'exercice 2010, les administrateurs ont été convoqués par courrier et lettre remise en mains propres.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.4.Information des Administrateurs

Les travaux et réunions du Conseil d'Administration sont préparés par le Président Directeur Général. Celui-ci utilise les services comptables et financiers de la Société qui établissent l'ensemble des documents comptables et financiers requis.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués.

1.5.Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent en tout lieu mentionné dans la convocation.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président Directeur Général. En l'absence du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne la personne appelée à présider la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si au moins la majorité des membres ayant droit de vote participent effectivement à la réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des Administrateurs ayant droit de vote. Le Président dispose seul d'un droit de veto permanent sur l'ensemble des décisions prises par le Conseil d'Administration.

1.6.Comités spécialisés

Un comité stratégique a été mis en place au cours de l'année 2006.

Un comité d'engagement a été mis en place au cours de l'année 2008.

Le Groupe ECA ne dispose pas de comité d'audit. Cependant, le Groupe Gorgé, actionnaire majoritaire de ECA SA dispose lui depuis 2010 d'un comité d'audit qui peut intervenir pour le Groupe ECA.

Le Groupe ECA ne dispose pas de comité de rémunération, ni de comité de nomination de la gouvernance.

1.7.Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1.Définition du contrôle interne et objectifs du rapport

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. »

(Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission)

L'AFEP et le MEDEF précisent, s'agissant des procédures de contrôle interne qu'elles « ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société ».

Les codes de l'AFEP et du MEDEF sont disponibles sur le site www.medef.fr – rubrique Gouvernement d'entreprise.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne en vigueur au sein de la société.

Pour mener à bien cette mission, j'ai demandé à notre Directeur Administratif et Financier de décrire l'environnement de contrôle interne de notre société.

2.2.Environnement de contrôle interne

Le système de contrôle interne est l'ensemble des lignes directrices, mécanismes de contrôle et structure administrative mis en place par la direction, en vue d'assurer la conduite ordonnée et efficace des affaires de l'entreprise. La direction sensibilise les cadres managers à l'importance d'une saine gestion des affaires et des biens de l'entreprise. Sur le plan organisationnel, la répartition des tâches est d'une importance capitale pour le contrôle interne. Les responsabilités et les autorisations sont attribuées à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles. Des contrôles visuels et des inventaires physiques sont effectués de manière inopinée. Durant l'exercice 2010, des audits internes ont eu lieu dans l'ensemble des filiales du Groupe.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation suivante :

2.2.1. Les acteurs du contrôle interne

- Eléments internes de contrôles :

Le contrôle interne est sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Par ailleurs, la direction financière a été renforcée en début d'année 2010 par la création d'un poste de Contrôleur Financier.

Il s'organise autour des Directions opérationnelles et fonctionnelles:

- Directions Opérationnelles :
 - o Direction Produit

- o Directions des Activités
- o Direction R&D et Business Développement
- o Direction Etudes et Production
- Directions fonctionnelles :
 - o Direction Commerciale
 - o Direction Administrative et Financière
 - o Direction Qualité

Les missions de chaque Direction sont résumées ci-après :

Les Directions Opérationnelles :

- ont la responsabilité de la bonne gestion des projets et rendent compte à ce titre auprès de la Direction Générale via un système animé par le service contrôle de gestion,
- encadrent les chefs de projets qui ont pour rôle d'assurer le bon déroulement des projets dont ils ont la charge ; de veiller au respect des coûts et des délais ; de faire respecter les exigences du client et par là même de contribuer à sa satisfaction.

La Direction Etudes et Production a la responsabilité de :

- la conception, la définition technique et la qualification des produits sur spécifications des Chefs de Projets et/ou des Responsables d'activités,
- la coordination, le lancement et le contrôle des réalisations,
- les achats et approvisionnements de la société, le magasinage, la réception, l'expédition et la reprographie,
- la fabrication, le montage, l'intégration, les essais et / ou la réparation des produits,

Elle a pour but de satisfaire les exigences des donneurs d'ordre (qualité des prestations, respect des coûts et délais).

La Direction Commerciale assure :

- la prospection,
- la réponse aux appels d'offres, consultations, avec le soutien des études et des activités,
- la négociation,
- le suivi des contrats et de la relation client.

La Direction Administrative et Financière a pour mission de :

- fournir un support d'aide à la décision à la Direction et aux Responsables Opérationnels,
- produire une information fiable et pertinente sur les performances financières de l'entreprise,
- mettre à la disposition des actionnaires et des Administrations cette information,
- réduire les délais par la mise en place d'une organisation flexible autour de collaborateurs polyvalents et en s'appuyant sur des processus et des outils adaptés.

La Direction Qualité joue un rôle important :

- le suivi de la politique qualité qui vise à la satisfaction des clients et à un bilan satisfaisant des projets sur la qualité du produit fourni au client, le respect des délais contractuels et le cadre budgétaire affecté au projet. Notre société est certifiée ISO9001-ver.2000 et, à ce titre, fait l'objet d'audits réguliers de la part du BVQI, organisme indépendant.
- Eléments externes de contrôles :

Notre société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de nos marchés publics français et de notre activité aéronautique :

- Le calcul de nos éléments de coût de revient (taux horaires, frais d'approvisionnement et frais hors production) ainsi que les coûts de revient de nos activités liées aux marchés publics français sont contrôlés par la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) ;
- La surveillance de nos produits dans le domaine militaire est assurée par la DGA ;
- La société dans le domaine de l'aviation civile, détient des agréments dont certains sont soumis à une surveillance de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Dans le cadre d'une démarche volontariste, la société est certifiée ISO 9001 et son système de Management de la Qualité est audité chaque année par un organisme extérieur.

2.2.2. Les éléments clefs des procédures de contrôle interne mises en place par la société

- Le Comité d'Engagement, présidé par le PDG, décide des engagements du Groupe en matière de projets de montants importants, de projets présentant un risque (technique, industriel, commercial....), de projets nécessitant un investissement sur fonds propres, de projets subventionnés, de projets internes de R&D, des partenariats industriels et commerciaux, des opérations de croissance externe.
- La gestion par projet des affaires de l'entreprise dans le cadre :
 - des plans de management établis pour identifier et suivre les attendus et les interactions entre les processus,
 - des réunions de lancement et de suivi de projet,
 - des tableaux de bord de suivi de projet établis tous les mois.
- L'attribution des responsabilités à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles
- Les délégations de signature
- Le traitement de l'intégralité des flux physiques dans le progiciel de gestion intégrée
- L'accès sécurisé par processus ou par tâche dans le progiciel de gestion intégrée en ligne avec l'attribution des responsabilités
- L'organisation Qualité
 - les procédures
 - les plans d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le comité de Direction
 - les audits
 - le suivi des indicateurs permettent de définir le niveau de contrôle nécessaire au niveau de chaque processus (contrôle fournisseur, contrôle d'entrée, contrôle des données d'étude...)
- Le Contrôle de Gestion
 - les tableaux de bord par projet : coûts, délais, facturation, financement
 - l'analyse des écarts
 - le suivi budgétaire

2.2.3. Le contrôle juridique et opérationnel exercé par ECA sur ses filiales

- Sur le plan fonctionnel :

La notion de contrôle est matérialisée par la présence de directeurs d'ECA aux postes d'administrateurs dans les conseils d'administration des filiales.

- Sur le plan opérationnel :

Le pilotage des filiales s'appuie sur un business plan et un budget annuel.

Les performances commerciales et financières des filiales sont revues tous les mois lors des Comités de Direction.

Les dirigeants des filiales rendent compte de la marche de leurs affaires tous les trimestres lors de Comités de Direction ad hoc (appelés 'Comités de Direction Etendus').

Des audits internes inopinés sont réalisés dans les filiales à l'initiative du Président Directeur Général ou du Directeur Financier.

Dans le cadre des acquisitions, le contrôle interne et tout particulièrement les logiciels de gestion ne sont pas toujours au niveau de l'exigence du groupe et impose une refonte ou une adaptation des systèmes d'information et des procédures.

3. CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

3.1. Organisation de la fonction comptable

Placé sous Le Responsable Comptable, le service assure les missions suivantes :

- Le règlement des fournisseurs

- La gestion des immobilisations
- L'enregistrement des transactions relatives aux frais généraux
- La gestion de la trésorerie
- L'établissement des comptes semestriels et annuels
- Les déclarations fiscales

Le progiciel de gestion intégrée génère automatiquement les écritures relatives aux flux physiques et aux transactions commerciales liées (réception magasin, mouvement de stock, livraison et facturation) à partir des opérations enregistrées par les services des directions opérationnelles (commandes, bons de livraison, ordre de fabrication, factures).

Sur le plan organisationnel, les responsabilités sont attribuées à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles.

Le responsable comptable procède aux rapprochements et contrôles de cohérence. Il a la charge de valider les périodes comptables dans le progiciel de gestion intégré.

3.2. Organisation des systèmes d'informations comptables et financières

L'information comptable est produite par le service comptable à l'aide du progiciel de gestion intégrée. Des outils spécifiques sont également utilisés pour la gestion de la trésorerie et la gestion des immobilisations. Ces systèmes d'information sont sécurisés. La gestion des sécurités relève du service informatique.

a) Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Outre les vérifications usuelles, le contrôle de l'information comptable et financière porte principalement sur les points spécifiques suivants :

- le rapprochement de l'information comptable avec les objectifs budgétaires et l'analyse des écarts,
- la validation par les responsables opérationnels des états financiers par projet,
- le rapprochement de la formation du résultat issue de la comptabilité analytique par affaire avec la comptabilité générale,
- le recensement des risques (au titre des projets, des contentieux, ...) et leurs appréciations afin d'en assurer leurs traductions comptables,
- le contrôle des états de rapprochement de la comptabilité générale (avec la comptabilité auxiliaire, les extraits bancaires,...),
- la conciliation des flux en devises,
- la validation des antériorités de balances auxiliaires par les responsables opérationnels.

Par ailleurs, le système d'information intégré fournit les données permettant le recensement et la comptabilisation en matière de séparation des exercices au titre des achats et charges externes relatives aux flux d'exploitation.

Le Directeur Administratif et Financier de la société et le service Contrôle de Gestion procède au contrôle de cette information.

b) Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes

Les opérations de pré-consolidation (périmètre, conversion et cumul des comptes) et les opérations de consolidation à proprement parlé (élimination des opérations réciproques, variations de périmètre, partage des capitaux propres, éliminations des titres,...) sont effectuées par la Direction Administrative et Financière à partir des liasses de consolidation produites par les filiales et validées par leurs commissaires aux comptes. Le processus de consolidation est effectué à l'aide d'un logiciel spécialisé (AS Reflex).

4. REFERENCE PAR LA SOCIETE A UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SON APPLICATION PAR LA SOCIETE

Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le Conseil d'Administration a examiné les recommandations AFEP/MEDEF de janvier 2007 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et a décidé que le code AFEP-MEDEF sera celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du présent rapport à compter de l'exercice en cours.

Essentiellement pour des raisons de taille du Groupe ou du Conseil d'Administration, le Conseil a ainsi écarté l'application des recommandations suivantes du Code AFEP/MEDEF :

- Recommandation sur le respect des délais raccourcis de publication des comptes préconisés par le Code AFEP/MEDEF ;

- Recommandations sur la mise en place de comités ;
- Recommandation sur l'évaluation du Conseil d'Administration ;
- Recommandation de prévoir une rémunération des administrateurs comprenant une part variable en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil.

5. PLAN D'ACTION 2011

- Poursuite des audits internes dans les filiales visant à vérifier la bonne application des procédures
- Suivi des plans d'actions suite aux audits antérieurs
- Développement d'un outil Groupe d'analyse et de prévention des Risques
- Déploiement d'un ERP Groupe

6. INFORMATIONS VISEES A L'ARTICLE L225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Ces informations sont mentionnées dans le Rapport de Gestion du présent Document de référence.

7. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition du Président, la collectivité des actionnaires peut nommer un ou plusieurs autres dirigeants, personnes physiques ou morales auxquelles peut être conféré le titre de Directeur Général et qui pourront engager la Société. Les dirigeants sont révocables à tout moment par la collectivité des actionnaires sur proposition du Président, en cas de démission ou de révocation de celui-ci, ils conservent leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

En accord avec le Président, la collectivité des actionnaires détermine l'étendue et la durée des pouvoirs des dirigeants.

Il n'y a pas de limitation spécifique aux pouvoirs du Directeur Général.

Par simplification, les rôles de président et directeur général ont été cumulé. »

Le Président Directeur Général

16.6 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le Rapport du Président du conseil d'administration de la société ECA

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ECA S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Versailles et Marseille, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

17. SALARIÉS

17.1. Nombre de salariés et répartition

Au 31 décembre 2010, l'effectif total du Groupe s'élève à 602 collaborateurs qui se répartissent comme suit :

	2010	2009
Ingénieurs et cadres	315	300
Techniciens	128	145
Administratifs	85	79
Ouvriers	74	76
Total	602	600

17.2. Participations et stocks options des mandataires

Voir le paragraphe « rémunération des mandataires sociaux » et les tableaux suivants du rapport de gestion figurant en annexe 1 du présent document.

17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions, d'attribution gratuites d'actions ou d'attribution de bons de souscription d'actions existant au sein du Groupe sont décrits dans la rubrique 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2010 » du présent document.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

Groupe Gorgé est l'actionnaire majoritaire de ECA SA (52,7% du capital) comme indiqué au paragraphe 21.1.1 du présent document. Un tableau de répartition du capital et des droits de vote est inclus au paragraphe « capital de la société » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Les actions de Groupe Gorgé inscrite au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

18.3. Actionnariat de contrôle

Groupe Gorgé est l'actionnaire majoritaire de ECA SA.

18.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

Néant

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les opérations avec les apparentés sont décrites dans la rubrique 7.7 « transactions avec les parties liées » de l'annexes aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2010 » du présent document.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

Le lecteur est invité à se reporter :

- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2009 : rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2010 (numéro de dépôt D10.0350)
- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2008: rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009 (numéro de dépôt D09.0381)

20.2. Informations financières pro forma

Sans objet.

20.3. Etats financiers

20.3.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2010

BILAN CONSOLIDE

En K€	Notes	31/12/2010	31/12/2009 *
Ecart d'acquisition	4.8	10 173	11 244
Immobilisations incorporelles nettes	4.6 /4.7	24 044	18 372
Immobilisations corporelles nettes	4.6 /4.7	9 191	6 299
Immeubles de placement	4.6 /4.7	0	41
Autres immobilisations financières	4.6 /4.7	611	705
Autres actifs non courants	4.11	0	0
Impôts différés actif	4.13	472	249
Total actifs non courants		44 491	36 909
Stocks et en cours	4.9 /4.10	11 429	12 170
Créances d'exploitation	4.9 /4.10	10 845	6 667
Clients et comptes rattachés (1)	4.9 /4.10	60 384	48 132
Impôt sur le résultat	4.9 /4.10	944	344
Trésorerie	4.9 /4.10	17 231	15 024
Total actifs courants		100 833	82 337
Actifs destinés à être cédés	4.12		0
Total actif		145 324	119 246
(1) dont Factures à émettre	4.9	37 052	19 744

En K€	Notes	31/12/2010	31/12/2009 *
Capital (1)		3 205	3 185
Primes		20 410	19 804
Réserves consolidées et résultat (2)(*)		27 870	22 669
Capitaux propres – part du Groupe		51 485	45 658
Total intérêts minoritaires		229	254
Total capitaux propres		51 714	45 912
Emprunts et dettes financières (3)	4.1	8 105	5 534
Engagements envers le personnel	4.2	1 630	1 614
Impôts différés passif (*)	4.13	5 964	4 491
Autres passifs long terme	4.3	790	1 274
Total passifs non courants		16 489	12 914
Provisions pour risques et charges	4.4	1 181	1 414
Emprunts et concours bancaires	4.1	2 649	2 989
Fournisseurs	4.5	24 225	13 351
Autres dettes	4.5	49 056	42 583
Impôt exigible		9	83
Total passifs courants		77 121	60 420
Passifs destinés à être cédés	4.12		0
Total passif		145 324	119 246
(1) de l'entreprise mère consolidante			
(2) dont résultat de l'exercice*		7 563	7 172
(3) dont Crédit bail		1 958	2 041

(*) Colonne 2009 retraitée de la CVAE – voir Note 2.1.1

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2010	31/12/2009 *
Chiffre d'affaires	4.14	116 678	95 593
Production stockée		(572)	(160)
Production immobilisée		5 851	4 046
Autres produits de l'activité		3 550	2 335
Achats consommés	4.15	(73 671)	(54 916)
Charges de personnel	7.5	(35 048)	(31 067)
Impôts et taxes		(1 356)	(1 744)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4.16	(3 868)	(2 201)
Ecart d'acquisition	3.3	0	32
Autres produits et charges opérationnels	4.18	245	(1 109)
Résultat Opérationnel Courant		11 809	10 809
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition			
Frais de restructuration	4.19	(721)	(11)
Résultat Opérationnel		11 088	10 798
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(154)	(131)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		11	123
Coût de l'endettement financier net (a)		(143)	(8)
Autres produits financiers (b)		975	830
Autres charges financières (c)		(377)	(429)
Charges et produits financiers(*) (d=a+b+c)	4.17	456	393
Impôt sur le résultat(*)	4.20	(3 950)	(3 818)
Q/p de résultat des sociétés mise en équivalence		(28)	(177)
Résultat net avant cession d'activité		7 566	7 198
Résultat des activités abandonnées		0	30
Résultat net(*)		7 566	7 228
Part des minoritaires(*)		3	56
Part du Groupe(*)		7 563	7 172
RN par action des activités poursuivies(*)	4.21	1,21	1,16
RN par action dilué des activités poursuivies(*)		1,20	1,16
RN par action des activités abandonnées(*)			
RN par action dilué des activités abandonnées(*)			
RN par action de l'ensemble consolidé(*)		1,21	1,16
RN par action dilué de l'ensemble consolidé(*)		1,20	1,16

(*) Colonne 2009 retraitée de la CVAE – voir Note 2.1.1

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

En K€	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net (*)		7 566	7 228
Ecart de conversion		252	(4)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente			
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	4.2	102	(70)
Impôts différés sur écart actuariel sur les régimes à prestations définies	4.13	(34)	23
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		320	(51)
Résultat Global		7 886	7 177
..dont part du groupe		7 883	7 121
..dont part des intérêts minoritaires		3	56

(*) Colonne 2009 retraitée de la CVAE – voir Note 2.1.1

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En K€	Capital	Réserves liées au Capital	Réserves consolidées	Résultat Consolidé*	Total	Part Groupe	Minoritaires
Clôture 2008	3 143	18 987	18 832	5 742	46 705	46 459	245
Opérat° sur le Capital					0	0	
Stocks options IFRS2		164			164	164	
Autocontrôle			(1056)		(1056)	(1056)	
Affectation résultat n-1			6 259	(6 259)	0	0	
Impact correction 2008			(517)	517	0	0	
Dividendes	41	656	(7 741)		(7 044)	(7 024)	(20)
Résultat net exercice (a)				7 431	7 431	7 375	56
Résultat Enregistré directement en CP (b) :	0	0	(51)	0	(51)	(51)	
Résultat global de l' exercice (a+b)	0	164	(51)	7 431	7 380		
Variation % intérêts			(31)		(31)	(5)	(27)
Reclassement					0	0	
Clôture 2009	3 185	19 807	15 695	7 431	46 115	45 860	254
Correction CVAE				(203)	(203)	(203)	
Clôture 2009 corrigée	3 185	19 807	15 695	7 228	45 912	45 658	254
Opérat° sur le Capital	19	386			405	405	
Stocks options IFRS2		221			221	221	
Autocontrôle			(748)		(748)	(748)	
Affectation résultat n-1(*)			7 228	(7 228)	0	0	
Dividendes			(1 947)		(1 947)	(1 930)	(17)
Résultat net de la période (a)				7 566	7 566	7 563	3
Résultat Enregistré directement en CP (b) :	0	0	321		320	320	0
Résultat global de la période (a+b)					7 886	7 883	3
Variation % intérêts - périmètre			(16)		(16)	(4)	(12)
Reclassement							
Clôture 31 décembre 2010	3 204	20 190	20 533	7 566	51 714	51 486	229

(*) Données au 31 décembre 2009 retraitée de la CVAE - voir Note 2.1.1

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En K€	Notes	31/12/2010	31/12/2009 *
Résultat net consolidé (avant Répart. Groupe/Minos)		7 566	7 228
+/- Q/p de résultat des sociétés mise en équivalence		28	177
+/- Dotations Nettes Amts et Depr	4.16	3 462	2 652
+/- Dotations Nettes Provisions (Courant / Non Courant)	4.2/4.4	(152)	(565)
+/- Charges et produits calculés liés aux stocks-opt & assimilés	4.2	221	164
+/- Autres Charges et Produits calculés	Cf. ci-dessous	(83)	(8)
-/+ Plus et Moins values de cessions	4.18	(501)	(131)
CAF (avant neutralisation Cout Endttmt Fin Net et Impots)		10 541	9 517
+/- Charge/Produits d'Impôts Différés	4.19	552	1 158
CAF (après neutralisation Cout Endttmt Fin Net et Impôts)		11 093	10 675
+/- Variation BFR lié à l'activité	Cf. ci-dessous	1 148	8 442
= Flux Net de Trésorerie Généré par l'Activité		12 241	19 117
- Décaissements / Acq Immos Corp et Incorp	4.7	(10 047)	(5 240)
+ Encaissements / Cess. Immos Corp et Incorp	4.18	3	(142)
- Décaissements / Acq Immos Fin	4.7	(133)	(302)
+ Encaissements / Cess. Immos Fin	4.18	239	62
+ Variation comptes courants débiteurs			
+/- Trésor nette Acq/Cess filiales	2.1	(277)	(2 428)
+ Subventions investissements			
= Flux Net de Trésorerie / Opérations d'Investissmts	CP	(10 216)	(8 051)
+ Sommes reçues lors d'augm de cap. (Société M)	CP	405	696
- Dividendes versés aux actionnaires Societe M	CP	(1930)	(7 741)
- Dividendes versés aux minoritaires	CP	(17)	(20)
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4.1	3 934	2 510
- Remboursement d'emprunts	4.1	(1895)	(1541)
= Flux Net de Trésorerie lié aux Op de Financmt		497	(7 131)
+/- Incidences variations cours des devises		236	45
+/- Acquisition actions propres		(749)	(1036)
= Variation de la Trésorerie Nette	4.10	2 008	3 981

(*) Colonne 2009 retraitée de la CVAE – voir Note 2.1.1

VARIATION DU BFR :

Nature	Solde Ouv.	Activités abandonnées	Var. périmètre	+/- Var BFR Expl	Autre mvt	Ecart de conversion	Solde 2010
Stocks Nets	12 170			(810)		69	11 429
Clients Nets	48 132			12 037	1	214	60 384
Autres créances Expl N	6 667			4 100	66	12	10 845
CIR et autres créances d'IS	344			600			944
Actifs Courants	67 313	0	0	15 927	67	295	83 602
Dettes Fournisseurs	13 351			10 865	(2)	11	24 225
Autres Dettes	42 583			6 282	126	68	49 057
Impôt exigible	83			(74)			9
Passifs Courants hors prov.	56 017	0	0	17 073	124	79	73 291
[Actifs]-[Passifs]	11 296	0	0	(1 147)	(57)	216	10 311
Variation du BFR d'exploitation				(1 148)			

Autres produits et charges calculées :

	2010
Dot/Rep financières	(116)
Autres	33
Autres charges calculées	(83)

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1- INFORMATIONS GENERALES

2- RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

- 2.1 Base de préparation des états financiers
- 2.2 Méthodes de consolidation
- 2.3 Information sectorielle
- 2.4 Conversion des opérations en devises
- 2.5 Méthodes et règles d'évaluation

3- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- 3.1 Evènement 2010
- 3.2 Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation
- 3.3 Regroupements d'entreprises
- 3.4 Restructuration interne
- 3.5 Entreprises sorties du périmètre de consolidation et non exclues
- 3.6 Entreprises exclues du périmètre de consolidation
- 3.7 Informations relatives aux entreprises non consolidées
- 3.8 Identité de la société consolidante

4- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- 4.1 Emprunts et dettes financières
- 4.2 Engagements envers le personnel
- 4.3 Autres passifs long terme
- 4.4 Provisions pour risques et charges
- 4.5 Variation du passif courant
- 4.6 Synthèse des immobilisations
- 4.7 Flux d'immobilisations et d'amortissements
- 4.8 Ecart d'acquisition
- 4.9 Actifs courants
- 4.10 Variation des actifs courants
- 4.11 Autres actifs et passifs non courants
- 4.12 Actifs destinés à être cédés
- 4.13 Ventilation des impôts différés
- 4.14 Ventilation du chiffre d'affaires
- 4.15 Ventilation des achats consommés
- 4.16 Dotations nettes aux amortissements et provisions
- 4.17 Analyse des charges et produits financiers
- 4.18 Analyse des autres produits et charges opérationnels
- 4.19 Frais de restructuration
- 4.20 Ventilation de l'impôt sur les résultats
- 4.21 Résultat par action
- 4.22 Dividendes proposés et votés
- 4.23 Capitaux propres

5- GESTION DU RISQUE FINANCIER

6- INFORMATIONS SECTORIELLES

7- AUTRES NOTES

- 7.1 Engagements hors bilan
- 7.2 Instruments financiers
- 7.3 Actionnariat
- 7.4 Achat par l'émetteur des ses propres actions
- 7.5 Effectif
- 7.6 Rémunération des mandataires sociaux
- 7.7 Transactions avec les parties liées
- 7.8 Effort de recherche et développement
- 7.9 Faits exceptionnels et litiges
- 7.10 Evènements postérieurs

1- INFORMATIONS GENERALES

ECA (« la Société ») et ses filiales (« le Groupe ») interviennent sur deux métiers principaux :

- **Robotique / Défense.** Avec un parc installé de plus de 500 robots, la robotique sous-marine est l'activité historique d'ECA. De forts investissements de R&D depuis plusieurs années permettent à ECA de demeurer leader mondial du déminage sous marin avec la gamme de robots la plus innovante. Cette dernière génère une importante activité récurrente de maintenance et de soutien logistique. ECA est le leader français de la robotique terrestre. Le groupe possède la gamme complète de robots et kits de télé opération pour la défense et la sécurité civile. Le groupe est fournisseur d'équipements et de solutions automatisées pour les domaines naval et terrestre ainsi que des simulateurs d'entraînement et de mission.
- **Aéronautique / Civil.** ECA propose à ses clients aéronautiques une gamme complète de solutions : équipements embarqués, simulateurs d'entraînement, moyens d'essais, bancs et outillages de maintenance, machines d'assemblage avion. Cette activité est commercialement équilibrée entre les constructeurs (Airbus, Eurocopter,...) et les compagnies aériennes.

ECA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France, inscrite au compartiment C d'Euronext Paris.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 12 avril 2011.

Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 21 juin 2011.

2- PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1- Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe ECA ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Le bilan de l'exercice 2010 est présenté en comparatif avec le bilan au 31 décembre 2009 (voir 2.1.1 Retraitement de la CVAE). Le compte de résultat de l'exercice 2010 est présenté en comparatif avec celui de l'exercice 2009.

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

Le compte de résultat est présenté par nature, le tableau des flux de trésorerie est établi selon le modèle prévu par la recommandation 2009-R03 du CNC du 2/07/2009.

Le bilan est établi sous la forme courant/non courant, sachant qu'un actif est courant lorsqu'il répond à l'un des critères suivants :

- sa réalisation, sa vente ou sa consommation entre dans le cadre du cycle d'exploitation,
- il est détenu essentiellement à des fins de transaction ou pour une durée courte (12 mois),
- l'actif est de la trésorerie ou un équivalent de trésorerie.

Les autres actifs sont des actifs non courants.

Un passif est courant s'il est attendu qu'il soit réglé dans le cadre du cycle d'exploitation ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la clôture.

Le résultat opérationnel est présenté au compte de résultat en distinguant le résultat opérationnel courant et les autres éléments non courants. Les éléments non courants du résultat opérationnel déjà identifiés par le groupe sont constitués des coûts de restructuration constatés en charges ou provisionnés et des pertes de valeur des écarts d'acquisition. D'autres éléments non courants, qui seraient caractérisés par le caractère inhabituel de leur survenance ou de leur montant, pourraient être identifiés dans le futur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs,
- l'évaluation des engagements de retraite (cf. note 4.2.)
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours
- l'évaluation des provisions pour risques et charges.

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise (cf. note 2.5).

2.1.1 Traitement comptable de la CVAE – Réconciliation entre les comptes 2009 publiés et ceux présentés en comparatif

Lors de la clôture des comptes 2009 (voir note 2.5.25 des comptes consolidés 2009), le groupe n'avait pas encore pris position suite au communiqué CNC du 14 janvier 2010 relatif au traitement comptable de la composante assise sur la valeur ajoutée (la CVAE) de la contribution économique territoriale (la CET) introduite en France par la loi de finances 2010 du 31 décembre 2009.

A l'issue de ses analyses, le groupe a décidé de qualifier d'impôt sur le résultat la CVAE assise sur la valeur ajoutée, se basant notamment sur la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 et sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut, sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable.

En application de la norme IAS 12, l'option retenue entraîne la comptabilisation d'impôts différés au 31 décembre 2009 au taux de 1,5% sur les différences temporelles constituées par :

- les actifs produisant des avantages économiques imposables à la CVAE alors que la consommation de leur valeur comptable n'est pas déductible de la valeur ajoutée : il s'agit de la valeur nette comptable au 31 décembre 2009 des actifs corporels et incorporels amortissables ;
- les dépréciations d'actifs ou les provisions non déductibles de la CVAE mais qui se rapportent à des charges qui seront déductibles de la valeur ajoutée à une date ultérieure.

La CVAE étant une taxe déductible au titre de l'impôt sur les sociétés, des impôts différés sont comptabilisés au taux de droit commun (33,33%) sur les impôts différés actifs et passifs comptabilisés au titre de la CVAE comme décrit au paragraphe précédent.

S'agissant d'un changement de réglementation, les impôts différés comptabilisés au titre de la CVAE ont pour contrepartie le compte de résultat. L'impact dans les comptes de l'exercice 2009 est la comptabilisation d'une charge d'impôt nette de 203 K€.

Les modifications apportées aux comptes 2009 sont donc les suivantes :

- augmentation de la charge d'impôt de 203 K€,
- augmentation des impôts différés passifs de 203 K€,

	31/12/2009 retraité	CVAE	31/12/2009 Publié
Chiffre d'affaires	95 593		95 593
Résultat Opérationnel Courant	10 809	0	10 809
Résultat Opérationnel	10 798	0	10 798
Charges et produits financiers (d=a+b+c)	393	0	393
Impôt sur les bénéfices	(3 818)	(203)	(3 615)
Q/p de résultat des sociétés mise en équivalence	(177)		(177)
Résultat net avant cession d'activité	7 198	(203)	7 401
Résultat des activités abandonnées	30		30
Résultat net	7 228	(203)	7 431
Part des minoritaires	56		56
Part du Groupe	7 172	(203)	7 375

Présentation de la CVAE en 2010 :

La CVAE relative à l'exercice 2010 s'élève à 524 K€. Elle a été, conformément à la décision prise par le Groupe, présentée sur la ligne « impôt sur le résultat » du compte de résultat.

<i>En K€</i>	31/12/2009 retraité	CVAE	31/12/2009 Publié
Ecart d'acquisition	11 244		11 244
Immobilisations incorporelles nettes	18 372		18 372
Immobilisations corporelles nettes	6 299		6 299
Immeubles de placement	41		41
Autres immobilisations financières	705		705
Autres actifs non courants	0		0
Impôts différés actif	249		249
Total actifs non courants	36 909	0	36 909
Stocks et en cours	12 170		12 170
Créances d'exploitation	6 667		6 667
Clients et comptes rattachés	48 132		48 132
Impôt sur le résultat	344		344
Trésorerie	15 024		15 024
Total actifs courants	82 337	0	82 337
Actifs destinés à être cédés	0		
Total actif	119 246	0	119 246

<i>En K€</i>	31/12/2009 retraité	CVAE	31/12/2009 Publié
Capital	3 185		3 185
Primes	19 804		19 804
Réserves consolidées et résultat	22 669	(203)	22 872
Capitaux propres – part du Groupe	45 658	(203)	45 860
Total intérêts minoritaires	254		254
Total capitaux propres	45 912	(203)	46 114
Emprunts et dettes financières	5 534		5 534
Engagements envers le personnel	1 614		1 614
Impôts différés passif	4 491	203	4 288
Autres passifs long terme	1 274		1 274
Total passifs non courants	12 914	203	12 711
Provisions pour risques et charges	1 414		1 414
Emprunts et concours bancaires	2 989		2 989
Fournisseurs	13 351		13 351
Autres dettes	42 583		42 583
Impôt exigible	83		83
Total passifs courants	60 420	0	60 420
Passifs destinés à être cédés	0	0	0
Total passif	119 246	0	119 246

2.1.2 Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur en 2010

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (après retraitement de la CVAE), à l'exception, notamment, de la première application des normes révisées IFRS 3 – Regroupements d'entreprises et IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels.

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de ECA SA), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après "intérêts minoritaires"). En conséquence de cette nouvelle approche, les variations de parts d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Ainsi, à compter du 1er janvier 2010, dans le cas de l'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de ECA SA. A l'inverse, le Groupe comptabilise en résultat les plus ou moins-values résultant de cessions d'intérêts entraînant la perte de contrôle sur la filiale.

La norme IFRS 3 Révisée introduit des modifications à la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 avant révision, dont notamment :

- l'option d'évaluer les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition ;
- la comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition ;
- la constatation des coûts directs liés à l'acquisition en charges de la période ;
- dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

L'application de la norme IAS 27 révisée a conduit le Groupe à enregistrer en capitaux propres part du Groupe en 2010, l'écart d'acquisition relatif au rachat des intérêts minoritaires de sa filiale ECA SINTERS sans effet significatifs sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010.

Enfin les nouvelles normes et interprétations suivantes applicables sur la période n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 :

- Amendement d'IFRS 2 - Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- Amendement d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Eléments éligibles à la couverture ;
- Améliorations des IFRS (2008) : Amendement d'IFRS 5 ;
- Améliorations des IFRS (avril 2009) ;
- IFRIC 12 - Accords de concession de services ;
- IFRIC 15 - Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger ;
- IFRIC 17 - Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires ;
- IFRIC 18 - Transfert d'actifs provenant de clients.

Ces principes appliqués par le Groupe ECA au 31 décembre 2010 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ; en effet, l'application des amendements et interprétations dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 dans le référentiel publié par l'IASB mais non encore obligatoire dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union Européenne serait sans incidence significative.

2.1.3 Normes, amendements non obligatoires à la date de clôture

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2010 :

- Normes adoptées :
 - o IAS 24 R - Information relative aux parties liées,
 - o Amendement IAS 32 – Classement des émissions de droits,
 - o Amendement IFRIC 14 – Paiement d'avance d'exigences de financement minimal,
 - o IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.
- Normes non adoptées :
 - o Amélioration des IFRS (Mai 2010),
 - o IFRS 9 – Instruments financiers (processus d'adoption suspendu par la Commission)
 - o Amendments IFRS 7 – Informations à fournir dans le cadre de transfert d'actifs financiers,
 - o Amendement to IAS 12 – Impôts différés : reconnaissance des actifs sous-jacents.

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009. Les états financiers 2008, inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2009 sous le N° D.09-0381, sont incorporés par référence.

Le Groupe a choisi de présenter une partie des informations relatives à la gestion du risque financier au sein du rapport de gestion, comme le permet la norme (IFRS 7.B6) et renvoie donc le lecteur à ce document.

2.2- Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'acquisition de filiales par le Groupe est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill ; lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Transactions avec les intérêts minoritaires

Les transactions avec les intérêts minoritaires sont traitées de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les entreprises associées sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

2.3- Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à des taux de rentabilité qui sont différents de ceux des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à des taux de rentabilité qui sont différents de ceux des autres secteurs géographiques.

Compte tenu de la structure fondamentale d'organisation et de gestion du Groupe, le premier niveau d'information sectorielle retenu s'articule autour de deux secteurs d'activité : le secteur « Défense » et le secteur « Civil » ; le deuxième niveau d'information sectorielle retenu s'articule autour des cinq grandes zones géographiques : l'Europe, l'Amérique, l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique.

2.4- Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et profits de change résultant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, au taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat financier.

Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif sont convertis au cours de clôture de la monnaie à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

	31/12/2010		31/12/2009	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Dollar US	0,7543	0,7484	0,7169	0,6942
Livre Sterling	1,1657	1,1617	1,1225	1,1260
Real Brésilien	0,4289	0,4509	NA	NA
Dollar Singapour	0,5539	0,5836	NA	NA
Dollar Canadien	NA	NA	0,6309	0,6610

2.5- Méthodes et règles d'évaluation

2.5.1 Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les coûts encourus sur les projets de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles s'ils satisfont trois critères déterminants pour le Groupe : faisabilité technique, faisabilité économique et fiabilité de l'information relative au coût. L'immobilisation devra dégager de façon probable des avantages économiques futurs clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique. Les autres dépenses de développement ne satisfaisant pas à ces trois critères sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis en fonction des cycles de vie des produits et solutions. Le plan d'amortissement démarre lors de la première vente. Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté ainsi qu'à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs est effectuée à partir des prévisions d'activité et de profitabilité des projets correspondants.

Les frais de développement sont amortis sur une durée de 10 à 15 ans à compter du lancement du projet pour les principaux programmes (Programme AUV, Programme Mine Killer). Ces durées ont été déterminées sur la base d'étude des différents chefs de projet, et sur l'expérience du PAP, créé dans les années 70 et encore vendu trente ans plus tard. Les autres programmes sont amortis sur 5 ans.

Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises

Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur des revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée maximale de 12 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. Elles ont une durée d'utilité définie et sont comptabilisées à leur coût, déduction faite des amortissements. L'amortissement est calculé de façon linéaire.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'utilité de 1 à 3 ans.

Les brevets sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

2.5.2 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis ; si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Le goodwill comptabilisé à l'actif du bilan est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat de cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Les goodwills sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Les Unités génératrices de Trésorerie auxquelles les goodwills sont affectés sont celles susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwills. Le Groupe affecte les goodwills à chaque secteur d'activité.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

Les fonds de commerce sont traités comme les goodwills.

2.5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles ont une durée d'utilité définie et sont comptabilisées à leur coût, déduction faite des amortissements. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur les principales durées d'utilité suivantes :

- Constructions: 35 ans
- Agencements et aménagements des constructions: 5 à 10 ans
- Matériels et outillages : 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

2.5.4 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux (IAS40).

Les immeubles de placement sont comptabilisés selon la méthode du coût historique.

Les immeubles de placement, pour l'essentiel un ensemble immobilier détenu en pleine propriété, sont loués à des tiers.

Au 31 décembre 2010, le Groupe ECA ne détient plus d'immeuble de placement.

2.5.5 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières recouvrent principalement :

- Les titres de participation non consolidés ; ces titres sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Si la juste valeur des titres non cotés ne peut être évaluée de façon fiable, ces titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires. Une dépréciation est constatée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère inférieure à la quote-part de la société dans ses capitaux propres, sauf si les résultats et les perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme. Les variations de juste valeur nettes d'effet d'impôts différés sont comptabilisées directement en capitaux propres.
- Les dépôts de garantie, comptabilisés à leur coût historique.

2.5.6 Décomptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (résultat de la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de sa sortie.

2.5.7 Dépréciation des actifs non courants

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Dans le cas du Groupe ces actifs correspondent essentiellement aux écarts d'acquisition.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par rapport à des flux futurs nets de trésorerie actualisés.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés basés sur des prévisions revues par la direction, avec un taux d'actualisation après impôts de 8.00% (contre 9.06% en 2009) et un taux de croissance de 2 %. Le taux d'actualisation retenu intègre à la fois les taux en vigueur dans les secteurs défense et aéronautique et une prime de risque spécifique au groupe. Les flux après impôts sont projetés sur une période de cinq ans pour les écarts d'acquisition et sur des périodes de cinq à quinze ans pour les autres actifs non courants testés.

Lorsqu'une UGT contient un goodwill, la perte de valeur réduit en général en priorité le goodwill, avant qu'une dépréciation ne soit constatée le cas échéant sur les autres actifs de l'UGT.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont :

ECA EN, ECA CNAI, le fonds de commerce Systèmes et Information, le fonds de commerce Télérobotique, la relation clients équipements embarqués et GSE, l'UGT regroupant les cash-flows propres au produit AUV, celle regroupant les cash-flows propres au produit K-Ster, celle regroupant les cash-flows propres aux simulateurs transport FAROS, aux simulateurs navals Sindel, aux simulateurs de pilotage SSI, aux logiciels d'imagerie de Triton Imaging et l'UGT regroupant les cash-flows propres au produit USV.

Toutefois, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des événements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés.

Pour les actifs non courants (autres que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

2.5.8 Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur de marché si celui-ci est inférieur.

Les activités étant différentes, les modalités de valorisation (par les méthodes du FIFO ou du prix moyen pondéré) et de dépréciation sont adaptées au contexte de chaque société. Les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés.

En matière de dépréciation des stocks, des calculs mathématiques conduisent à déprécier les articles à faible rotation. Cette approche mathématique est dans certains cas complétée par une approche technico-commerciale qui consiste à ne pas déprécier les pièces de rechange des produits déminage et vissage lorsque ces derniers ont fait l'objet d'une offre commerciale lors des 24 derniers mois et que la base installée rend probable leur mise sur le marché.

2.5.9 En cours et Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Contrats à long terme

La méthode retenue par la société est la méthode dite à l'avancement. Cette méthode se caractérise par l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux. Le taux d'avancement est déterminé par le rapport :

Coût des travaux et services exécutés / Coût total estimé des travaux et des services.

L'ajustement du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des travaux se traduit par la comptabilisation de facture à établir ou de produits constatés d'avance.

Cette méthode est considérée comme préférentielle car elle conduit à une meilleure information sur l'activité de la période et notamment du chiffre d'affaires. Elle est également préconisée par l'OEC dans son avis sur le rattachement des produits.

Par exception, dans certains cas où l'entreprise estime que les aléas techniques sont très importants et où le coût prévisionnel à fin d'affaires ne peut être déterminé de manière précise avec un niveau suffisant de sécurité, aucun profit n'est dégagé. Les produits dégagés à l'avancement sont normalement pris en compte dans la limite des coûts correspondants.

Les résultats à l'avancement et les provisions pour perte à terminaison sont déterminés sur la base d'estimations fiables de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels à fin d'affaire établies par les responsables de projet et revues par la direction.

Relèvent notamment de cette catégorie les contrats à long terme suivants :

- Contrat à long terme comportant essentiellement des études :

Ils concernent les contrats d'études au forfait, l'assistance technique et les contrats système et information.

- Contrat à long terme comportant une phase d'étude et la livraison d'un matériel unique à fin d'affaire.

Ces affaires comprennent en général une phase d'étude relativement importante et la livraison d'un matériel unique au final.

Ces contrats portent sur la réalisation d'un ensemble de biens et/ou de services fréquemment complexes.

Contrats ne relevant pas de la catégorie des contrats à long terme

Il s'agit notamment des contrats suivants :

- Contrat comportant une phase d'adaptation aux besoins du client d'une technologie déjà maîtrisée et la livraison de lots successifs

Ces contrats concernent la fourniture de véhicules sous-marins (PAP) et certaines affaires d'automatismes industriels. Même si elles nécessitent, dans la majeure partie des cas, une phase d'adaptation aux besoins spécifiques du client, ces affaires reposent sur une base technologique connue avec un niveau raisonnable d'aléas.

Le chiffre d'affaires et la marge sont pris en compte à la livraison de chaque lot. La phase d'adaptation est répartie sur chaque lot.

Les approvisionnements et coûts internes de production correspondant aux lots non livrés sont comptabilisés en travaux en cours à la clôture de l'exercice.

- Contrat cadre de fournitures de pièces de rechange ou de matériels en série

Le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés au fur et à mesure de la livraison du matériel. Les approvisionnements et coûts internes de production des matériels non livrés sont comptabilisés en travaux en cours.

La méthode retenue pour ces opérations est la méthode dite à l'achèvement.

Provisions pour pertes à terminaison

Quelle que soit la méthode de comptabilisation retenue (avancement ou achèvement), le résultat de l'exercice au cours duquel un contrat est devenu déficitaire doit comprendre l'intégralité de la perte du contrat (jusqu'à son terme).

Dans la méthode dite à l'avancement, la perte est constatée sous forme de provisions pour risques et charges après déduction de la perte déjà constatée dans les comptes.

Dans la méthode dite à l'achèvement, la perte est constatée sous forme de dépréciation des en-cours et de provision pour risques et charges si nécessaire.

2.5.10 Créances et dettes

Lors de la comptabilisation initiale, les créances et dettes en euros sont mesurées à leur juste valeur. La juste valeur à la date de comptabilisation initiale est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. Les créances douteuses, en particulier liées à la défaillance financière d'un client, sont provisionnées à 100 % de leur montant hors taxes sauf exception dûment justifiée dans l'annexe. Les risques sur les créances litigieuses sont appréciés en fonction des faits ou éléments de procédure connus à la date d'arrêté des comptes.

2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement et des comptes à terme répondant aux critères de la norme IAS7, à savoir des placements à court terme aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Les valeurs mobilières telles que définies supra sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition puis évaluées à leur juste valeur ; s'agissant de valeurs cotées, la juste valeur correspond au cours de marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est comptabilisée au compte de résultat dans les « Charges et produits financiers » ; les produits ou charges nets résultant de la cession de ces valeurs mobilières sont également comptabilisés dans cette rubrique.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans la rubrique « Emprunts et concours bancaires ».

2.5.12 Actifs et passifs destinés à être cédés

Cette rubrique recouvre tous les actifs non courants dont le Groupe a l'intention de se défaire principalement soit par cession, soit par échange avec d'autres actifs non courants, à l'exception des titres de participation.

2.5.13 Capital apporté et titres d'autocontrôle

Les actions composant le capital de la Société sont des actions ordinaires.

Les actions d'autocontrôle acquises par la Société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et viennent en déduction des capitaux propres ; les résultats des cessions d'actions d'autocontrôle sont comptabilisés nets des effets d'impôt, directement en capitaux propres.

2.5.14 Avantages du personnel

Retraites et prestations assimilées

Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les écarts actuariels sont depuis 2008 intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants, étant précisé qu'il a été modifié le mode de départ et qu'il n'a pas été tenu compte de l'accord national interprofessionnel de juillet 2008 compte tenu de l'incertitude pouvant encore peser sur ses modalités d'application :

Mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),

Calcul de l'indemnité selon la convention collective de la Métallurgie,

- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 3,82% (moyenne des taux des OAT 10 ans des 5 dernières années),
- taux de charge 50%,
- turn over : 10% jusqu'à 34 ans, 7% de 35 à 45 ans, 2% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 2,3%,
- table de mortalité 2003-2005.

Païements en actions (stock-options et bons de souscription d'actions)

Le Groupe a mis en place des plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et a procédé à l'émission de bons de souscription d'actions au profit de certains salariés. Ces dispositions présentent le double avantage d'intéresser les cadres aux résultats futurs, sans alourdissement des frais de personnel, tout en procurant à la Société des capitaux propres supplémentaires utiles à son développement. Ces plans sont réalisés dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Les grandes lignes de ces plans sont les suivantes :

- en cas d'octroi de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est fixé au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration et ne peut être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant ce jour ;
- en cas d'octroi d'option d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires est fixé au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration et ne peut être ni inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant ce jour, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de commerce.

La juste valeur des options et des bons est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option, le nombre d'options pris en compte pour valoriser chaque plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisé en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Plan Epargne Entreprise

En fin d'année 2009, le Groupe a mis en œuvre un plan d'achat d'actions ECA pour ses salariés avec décote par rapport au prix moyen de marché et abondement. La juste valeur de ce plan d'actionnariat est évaluée

conformément à la recommandation du CNC (Conseil National de la Comptabilité) du 21 décembre 2004, en prenant en considération la restriction de 5 ans pour l'employé.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisé en charges de personnel en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2009, le fait générateur ayant lieu en décembre.

Attribution d'actions gratuites

Le Groupe a attribué à ses cadres dirigeant des actions gratuites incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition soit le 31 mars 2012. L'attribution définitive aux bénéficiaires est subordonnée à l'atteinte d'objectifs financiers annuels des sociétés qui les emploient ou dont ils sont mandataires social.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisé en charges de personnel en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.5.15 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est estimée suffisante pour permettre l'imputation des différences temporelles.

2.5.16 Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme recouvrent les subventions d'investissement et les avances conditionnées de l'Etat et des Réseaux Technologiques accordées au titre de programmes de recherche et développement.

S'agissant des avances conditionnées, l'augmentation de leur montant au bilan résulte des fonds perçus au titre des projets en cours, la diminution de leur montant au bilan résulte de leur remboursement ou de l'échec des programmes. La partie de ces avances représentative de l'acquis technologique (systématiquement remboursable) figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Emprunts et dettes financières ». Le solde remboursable ou non en fonction de la réussite technique et commerciale du projet figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Autres passifs à long terme » sur la base du pourcentage généralement constaté sur les projets financés par ces organismes (de l'ordre de 70 %) ; ce solde est comptabilisé au compte de résultat dès lors que la société a l'assurance de l'échec du programme.

2.5.17 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique recouvre l'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées par le Groupe. Les principales provisions concernées sont les suivantes :

- les provisions pour garantie sont constituées par le coût estimé des litiges déclarés à la clôture majoré d'une provision statistique basée sur les observations passées ;
- les provisions pour pertes à fin d'affaire sont relatives aux affaires en cours à la clôture. Elles correspondent au rapport entre la perte totale à fin d'affaire multipliée par les coûts restants à engager sur le coût total prévisionnel à fin d'affaire ;
- les provisions pour litiges prud'homaux.

2.5.18 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe utilise, s'il l'estime nécessaire, des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD et en GBP. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IAS39. Il s'agit de macro couverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

2.5.19 Actualisation des créances, dettes et provisions

Le Groupe n'ayant aucune créance ou dette significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes. La provision relative au coût des départs à la retraite et prestations assimilées est actualisée suivant la norme IAS19. Les autres provisions sont évaluées, de fait, en

valeur actuelle. Conformément aux prescriptions des normes IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.5.20 Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens financés par un contrat de location-financement qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces actifs sont amortis selon la méthode décrite au paragraphe relatif aux immobilisations corporelles et la dette correspondante est inscrite au passif.

2.5.21 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS3.

2.5.22 Restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts.

Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnisations au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que des dépenses diverses.

L'ensemble de ces coûts sont présentés en « coûts de restructurations » au compte de résultat.

2.5.23 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle, en respect de la norme IAS 33.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée prorata-temporis du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours moyen de la période concernée.

2.5.24 Crédit d'impôt recherche (CIR)

Les crédits d'impôt recherche du Groupe sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés au passif (produits constatés d'avance) en « autres dettes » et en « autres produits de l'activité » au compte de résultat au rythme des amortissements futurs des actifs concernés.

3- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 Evénements 2010

Création d'une filiale à Singapour

Le Groupe ECA a choisi de s'implanter à Singapour et de créer ESFE, filiale à 100% de ECA SA. Cette nouvelle entité a pour objectif de devenir la tête de pont du dispositif commercial d'ECA en Asie, zone commerciale en pleine croissance, et elle sera en charge à court terme de réaliser des prestations de services support au profit de ses clients. Le capital social de cette filiale s'élève à 50 KSGD, soit 29 K€.

Création d'une filiale au Brésil

Le Groupe ECA a choisi de s'implanter à Rio de Janeiro (Brésil) et de créer ECA America Latina Ltda, filiale à 99.74% de ECA SA. Cette nouvelle structure a pour mission première de vendre et promouvoir l'ensemble des produits du Groupe en Amérique du Sud. Elle a également pour vocation d'établir des partenariats industriels avec des sociétés brésiliennes, en particulier dans le cadre de la coopération franco-brésilienne dans le domaine des sous-marins. Le capital social de cette filiale s'élève à 380 KBRL, soit 166 K€.

TRITON IMAGING Inc – complément de prix et affectation de l'écart d'acquisition

ECA SA a finalisé le 10 décembre 2009, l'acquisition de 100% du capital de la société Triton Imaging, Inc. basée à Capitola, Californie pour une valeur de 2 560 K€. Un complément de prix a été versé sur le premier semestre 2010 pour 262 K€ pour tenir compte de la situation nette définitive au 31 octobre 2009 auditée.

Triton Imaging, Inc est un spécialiste reconnu dans le monde entier pour ses logiciels de post processing de signaux sonars et d'imagerie sous marine. Cette opération a été comptabilisée suivant la méthode d'acquisition définie par IFRS 3. Conformément à la possibilité offerte par cette norme, l'affectation a eu lieu dans les 12 mois comme suit :

en K€

Ecart d'Acquisition au 31/12/2009	2 399
Complément de Prix	262
Ecart d'acquisition à affecter	2 661
Evaluation des actifs acquis à la juste valeur (1)	2 000
Impôt différé passif correspondant	-667
Ecart d'acquisition résiduel	1 328

(1)	Frais de développement
VNC	0
Réévaluation à la juste valeur	2 000
Entrée de périmètre	2 000

Le goodwill généré par cette acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Il s'élève à 1 328 K€ et est inscrit à l'actif du bilan.

Les frais de développement ont été évalués à la juste valeur pour une valeur brute de 2 000 K€ (1 333 K€ net d'impôts différés), amortie sur leur durée d'utilité, soit 10 ans. Il s'agit de frais de développement des logiciels de post processing de signaux sonars et d'imagerie sous marine.

3.2 Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation

Sociétés	Méthode	Secteurs d'activité	% contrôle 2010	% contrôle 2009	% intérêt 2010	% intérêt 2009
Société consolidante ECA	Intégration globale	Défense	Top	Top	Top	Top
Filiales françaises						
ECA CNAI	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
ECA FAROS	Intégration globale	Civil	98%	98%	98%	98%
ECA EN (ex EN Technologie)	Intégration globale	Défense	100%	100%	100%	100%
ECA SINTERS	Intégration globale	Civil	100%	99.25%	100%	99.25%
Filiales étrangères						
ECA CSIP (Angleterre)	Intégration globale	Défense	100%	100%	100%	100%
ECA SINDEL (Italie)	Intégration globale	Défense	96%	96%	96%	96%
OD ECA (Turquie)	Intégration globale	Défense	60%	60%	60%	60%
TRITON IMAGING (USA)	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
SSI (USA)	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
ESFE (Singapour) (1)	Intégration globale	Civil	100%	NA	100%	NA
ECA AMERICA LATINA (1)	Intégration globale	Civil	99.74%	NA	99.74%	NA
1ROBOTICS (USA)	Mise en équivalence	Défense	29.89%	29.89%	81%	81%

(1) sociétés créées lors du second semestre 2010

3.3 Regroupements d'entreprises

Néant

3.4 Restructuration interne

ECA SINTERS

Au cours de l'exercice, ECA SA a racheté les titres minoritaires de la société ECA SINTERS.

L'effet relatif lié au rachat des titres a été comptabilisé dans les capitaux propres du Groupe en conformité avec la norme IAS 27 révisée pour 4 K€.

3.5 Entreprises sorties du périmètre de consolidation et non exclues

Néant

3.6 Entreprises exclues du périmètre de consolidation

Néant

3.7 Informations relatives aux entreprises non consolidées

Néant

3.8 Identité de la société consolidante

Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe sont également comprises dans le périmètre de consolidation de la Société Groupe GORGE (RCS Paris B 348 541 186).

4- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Var. périmètre	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Autre Mvt	Clôture
Emprunts non courants	5 534		3 934		(1354)	(8)	8 105
Emprunts courants	2 975		3	(1895)	1354		2 437
Concours bancaires	14		212	(14)			212
							0
Emprunts et dettes financières	8 523	0	4 148	(1908)	0	(8)	10 755

NB : les emprunts courants correspondent aux échéances des dettes financières à moins d'un an.

Au 31 décembre 2010, le solde des emprunts est notamment constitué de:

- d'un prêt consenti par le pool bancaire : 5 600 K€
- d'un prêt consenti par la banque FORTIS : 300 K€
- d'un prêt consenti par le groupement GIAC : 320 K€
- d'avances remboursables relatives au financement de travaux de recherche et de développement pour 2 335 K€
- d'un crédit bail immobilier dont le solde au 31/12/2010 s'élève à 1 958 K€

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

	2010	2009
- Un à deux ans	1886	1839
- Deux à trois ans	1617	1072
- Trois à quatre ans	1561	591
- Quatre à cinq ans	1811	520
- Plus de cinq ans	1230	1512
Total	8 105	5 534

4.2 Engagements envers le personnel

Retraites et prestations assimilées

	31/12/2010	31/12/2009
<i>Engagements inscrits au bilan :</i>		
- prestations de retraite	1484	1505
- autres : congés suppl.	32	31
- sociétés étrangères	114	78
<i>Montant imputé au compte de résultat :</i>		
- prestations de retraite	80	15
- autres : congés suppl.	2	-3
- sociétés étrangères	36	

	Ouverture	Variation de périmètre	Autre Mouvement	Dotations	Utilisations	Reprises	Impact Series	Clôture
Provision pour retraites et congés France	1536			210	(129)		(102)	1516
Provision pour retraites et congés Etranger	78			36				114
Total	1614	0	0	247	(129)	0	(102)	1630

Présentation de la Méthode des Sories, dans le cadre du calcul des Indemnité de départ à la retraite des sociétés françaises.

HYPOTHESES	31.12.10
Début de période	31décembre 2009
Fin de période	31décembre 2010
Taux d'actualisation	3,82%
Taux d'augmentation des salaires	2,30%
Taux de rendement attendu des actifs de couverture	
Espérance de Durée Résiduelle Moyenne d'Activité (EDRMA) 2010	10,10
VARIATION DE L'OBLIGATION	31.12.10
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	1536
Fusion	-
Coût des services rendus de la période	126
Intérêt sur actualisation	67
Régularisation convention 2009	-
Cotisations employés	-
Coût des services passés	17
Acquisition/Cession	-
Profit/Perte lié à une liquidation ou réduction de régime	-
Pertes et gains actuariels générés sur l'obligation	(102)
Prestations payées	(129)
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	1 516
VARIATION DE LA VALEUR DES ACTIFS	31.12.10
COUVERTURE FINANCIERE	31.12.10
Couverture financière	(1859)
Dette initiale non comptabilisée	-
Pertes et gains actuariels non comptabilisés	-
Coût des services passés non comptabilisés	342
Provision comptabilisée	(1 516)
COUT DE LA PERIODE	31.12.10
Coût des services rendus de la période	126
Intérêt sur actualisation	67
Régularisation convention 2009	-
Rendement attendu des actifs	-
Amortissement de la dette initiale	-
Amortissement des pertes et gains actuariels	-
Amortissement du coût des services passés	17
Impact des liquidations ou réductions de régime	-
Coût de la période	210
VARIATION DU PASSIF COMPTABILISE AU BILAN	31.12.10
Passif ouverture	(1 536)
Fusion	-
Charge comptabilisée au compte de résultat	(210)
Prestations versées au cours de l'exercice	129
Cession	-
SORIE	102
Passif clôture	(1 516)
Coût de la période	210
Prestations versées au cours de l'exercice	(129)
Indemnités de fin de contrat	-
Impact net résultat	82

Paielements en actions (stock-options et bons de souscription d'actions)

	Plan 2	BSA 17€	BSA 20€	Options 10,92€
Type de plan	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre de bénéficiaires	10	5	5	17
Action support	FR0010099515	FR0010099515	FR0010099515	FR0010099515
Nombre d'actions auquel donnent droit les options ou les bons	24 700	150 000	150 000	120 000
Levée d'options / options annulées	11 700	150 000		15 000
Solde des actions auquel donnent droit les options ou les bons			150 000	105 000
Date de mise en place	Septembre 2005	Avril 2006	Avril 2006	Décembre 2009
Début de la période d'exercice	Septembre 2007	Avril 2008	Avril 2010	Avril 2012
Fin de la période d'exercice	Septembre 2010	Mars 2010	Avril 2012	Mars 2015
Prix de souscription	10,06 €	17 €	20 €	10,92€
Valeur des options (calcul par la formule de Black-Scholes)	0 €	0 €	172 999 €	297 676

Le plan BSA 17€ a pris fin en mars 2010, aucune souscription n'a été effectuée. Le plan 2 a pris fin en septembre 2010, les 11.700 options ont été levées par augmentation de capital.

Les incidences de comptabilisation sont les suivantes : augmentation des charges de personnel en contrepartie des capitaux propres :

Evaluation	Périodes
127 K€	Du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006
163 K€	Du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
70 K€	Du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
53 K€	Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
140 K€	Du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
129 K€	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
31 K€	Du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

Paielements en actions : plan de distribution d'actions gratuites :

	AGA 2009
Type de plan	Actions gratuites
Nombre de bénéficiaires	17
Action support	FR0010099515
Nombre d'actions potentielles	30 000
Levée d'options / options annulées	3 350
Solde des actions potentielles	26 650
Date de mise en place	Décembre 2009
Début de la période d'exercice	Décembre 2009
Fin de la période d'exercice	Mars 2012
Valeur des options (calcul par la formule de Black-Scholes)	350 962 €

Les incidences de comptabilisation sont les suivantes : augmentation des charges de personnel en contrepartie des capitaux propres :

Evaluation	Périodes
8 K€	Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
81 K€	Du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
81 K€	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
81 K€	Du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
81 K€	Du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
19 K€	Du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

4.3 Autres passifs long terme

	Ouverture	Mvt de périmètre	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Clôture
Avances conditionnées	1274		39		(523)	790
Autres passifs long terme	1274	0	39	0	(523)	790

dont viré en produit suite à l'abandon des projets

523

4.4 Provisions pour risques et charges

	Ouverture	Activités Abandonnées	Mouvement Périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises	Clôture
Provisions pour litiges	359			19	(324)		53
Provision pour garanties données	621			80	(65)	(81)	555
Provision pour perte à fin d'affaires	151			101	(93)		159
Provisions pour pénalités de retard	157			581	(278)	(105)	355
Provision pour Impôt							0
Provision autres risques & charges	126					(67)	59
Total Provision pour risques & charges	1414	0	0	780	(760)	(253)	1181

4.5 Variation du passif courant

	Ouverture	Activités abandonnées	Mouvement Périmètre	Variation Exercice	Reclas- sement	Ecart de conversion	Clôture
Dettes financières à moins d'un an	2 975			(1892)	1354		2 439
Concours bancaires	14			198			211
Emprunts et concours bancaires	2 989	0	0	(1695)	1354		2 649
Fournisseurs et comptes rattachés	13 351			10 865	(2)	11	24 225
Avances et acomptes reçus / cdes	17 797			5 291		1	23 089
Dettes sociales	6 285			740	(36)	10	6 998
Dettes fiscales	3 434			1656		43	5 134
Comptes courants créditeurs (1)	2			(0)			2
Dettes diverses	1 043			(90)	162	3	1 117
Produits constatés d'avance	14 021			(1316)		12	12 717
Autres dettes	42 583	0	0	6 282	126	68	49 056

Les produits constatés d'avance se décomposent comme suit au 31 décembre 2010 :

- Subventions et CIR : 4 398 K€
- Contrats à long terme : 7 989 K€
- Autres : 330 K€

4.6 Synthèse des immobilisations

	Valeurs brutes	31/12/2010 Amort.	Valeurs nettes	31/12/2009 net
Frais de recherche et développement	27 065	(6 189)	20 876	15 886
Autres immobilisations incorporelles	6 151	(2 983)	3 168	2 485
Total immobilisations incorporelles	33 216	(9 172)	24 044	18 372
Total immeubles de placements			0	41
Terrains	483		483	483
Constructions	7 060	(3 204)	3 856	3 426
Installations tech., mat. et outillages ind.	4 846	(3 857)	989	1 109
Autres immobilisations corporelles	4 027	(2 820)	1 207	1 247
Immobilisations corporelles en cours	2 655		2 655	34
Total immobilisations corporelles	19 071	(9 880)	9 191	6 299
Titres de participation	17		17	17
Titres mis en équivalence	28		28	52
Actifs financiers			0	168
Autres immobilisations financières	567		567	470
Total autres immobilisations financières	611	0	611	705

Les immobilisations corporelles en cours concernent principalement l'extension du siège social de ECA SA à La Garde (83) pour 1 642 K€, et la construction d'un banc de test pour moteur dans la filiale ECA EN pour 788 K€.

Le poste immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

	Valeur nette au 31/12/10	Valeur nette au 31/12/09
Programme AUV	8 297	7 199
Programme Mine Killer	2 872	2 636
Simulation de pilotage (1)	3 618	3 634
Simulation navale (2)	1 260	1 330
Equipements navals	1 747	1 088
Imagerie (3)	2 001	0
Autres	1 082	0
sous total frais de développement	20 876	15 887
Relations clientèle ECA Sintors (4)	1 333	1 500
Autres	1 835	985
Total immobilisations incorporelles	24 044	18 372

(1) dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions : 1 167 K€

(2) dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions : 1 125 K€

(3) dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions : 1 800 K€

(4) dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions : 1 333 K€

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts et achats de licences du prochain ERP du Groupe pour 720 K€ (coûts directs), comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours.

Les échéances des autres immobilisations financières sont indiquées ci-après :

	31/12/2010	31/12/2009
- Moins d'un an	288	206
- Un à deux ans	4	0
- Deux à trois ans	116	0
- Au delà	158	264
Total	567	470

4.7 Flux d'immobilisations et d'amortissements

	Incorp. Acquisées /regroupement d'entreprises	Frais de Développement	Autres incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Valeur nette au 31/12/2009	11 244	15 886	2 486	6 339	705	36 660
Acquisitions / capitalisations	262	4 944	1194	3 903	125	10 428
Cessions, VNC		-	-	(48)	(131)	(179)
Dotations aux amortissements		(1953)	(507)	(1002)		(3 462)
Autre mouvement - voir 3.1	(1334)	2 000				666
Reclassement					(66)	(66)
Périmètre, change et autres		(2)	(5)	(2)	(22)	(30)
Valeur nette au 31/12/2010	10 173	20 876	3 168	9 191	611	44 019

4.8 Ecart d'acquisition

	2010			2009
	Brut	Amort.	Net	Net
Ouverture	12 462	(1218)	11244	8 845
Entrée de périmètre (1)	262		262	2 399
Sortie de périmètre			0	
Affectation écart d'acquisition (1)	(1334)		(1334)	
Total Ecart d'acquisition	11 390	(1 218)	10 173	11 244

(1) Voir paragraphe 3.1 TRITON IMAGING Inc

Le détail des écarts d'acquisition par filiale et fonds de commerce est le suivant :

	Valeur nette au 31/12/2010
Branche Aéro	528
Branche Hytec	304
MSI	503
Télérobotique	449
ECA EN	6 563
SSI	498
TRITON IMAGING	1328
	10 173

4.9 Actifs courants

	Valeurs brutes	31/12/2010 Dépréciation	Valeurs nettes	31/12/2009 Net
Matières premières	8 185	(2 734)	5 451	5 693
En-cours	2 600	(38)	2 562	4 133
Produits finis	4 087	(671)	3 416	2 344
Stocks et en-cours	14 873	(3 444)	11 429	12 170
Avances et acomptes versés	2 925		2 925	3 134
Créances sociales	83		83	55
Créances fiscales	4 750		4 750	2 250
Débiteurs divers	1803	(343)	1460	480
Comptes courants débiteurs	53		53	0
Charges constatées d'avance	1574		1574	747
Créances d'exploitation	11 188	(343)	10 845	6 667
Impôt sur le résultat	944		944	344
Clients et comptes rattachés (1)	61 211	(826)	60 384	48 132
Disponibilités	10 212		10 212	9 365
Autres équivalents de trésorerie (2)	7 018		7 018	5 659
Trésorerie et équivalents	17 231	0	17 231	15 024
Total Général	105 446	(4 614)	100 833	82 336

(1) Dont Facture à établir

37 052

19 744

(2) La ventilation du poste est la suivante :

	Valeurs brutes	31/12/2010 Dépréciation	Valeurs nettes	31/12/2009 Net
SICAV et comptes à terme	7 018		7 018	5 659
Actions acquises sur des marchés réglementés				
Total	7 018	0	7 018	5 659

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 6 564 K€ (1) au 31 décembre 2010.

	0-30 jo urs	30-60 jo urs	>60 jo urs	To tal
Retards par rapport à l'échéance	2 047	1103	3 414	6 564

(1) Le groupe n'a pas connaissance de difficultés nécessitant une éventuelle provision. A fin février 2011, sur l'ensemble de ces créances, le Groupe a reçu 3 067 K€ de règlements.

4.10 Variation des actifs courants

	Ouverture	Variation de périmètre	Variation BFR Expl.	Variation BFR Financement	Autre mouvement	Ecart de conversion	Clôture
Stocks Nets	12 170			(810)		69	11429
Clients Nets	48 132			12 037	1	214	60 384
Créances d'exploitation Nettes	6 667			4 100	66	12	10 845
Impôt sur le résultat	344			600			944
Actifs financiers courants	15 024			2 207			17 231
TOTAL Actifs courants	82 337	0	1	18 134	67	296	100 834

La variation de la Trésorerie Nette s'établit comme suit :

	Clôture	Ouverture
Disponibilités	10 212	9 365
Autres équivalents de trésorerie nets	7 018	5 659
- Concours bancaires	(212)	(13)
Total	17 019	15 011
Variation de la Trésorerie Nette	2 008	

4.11 Autres actifs non courants

Néant

4.12 Actifs et Passif destinés à être cédés

Néant

4.13 Ventilation des impôts différés

	31/12/2009 *	Charges / Produits de l'exercice	Sorie	Affectation de l'écart d'acquisition	Variation change périmètre et autre	31/12/2010
Différences temporelles						
- Retraites & prestations assimilées	(512)	(27)	34			(505)
- Frais de développement	5 236	452		667		6 354
- Subvention	(172)	(142)				(314)
- Crédit bail	115	5				120
- Fonds de commerce	0	0				0
- Autres	13	17				30
Sous Total	4 680	305	34	667	0	5 686
Déficits reportables	(216)	159				(57)
Différences temporaires	(424)	110				(314)
CVAE *	203	(26)	0	0	0	177
Sous Total	(437)	242	0	0	0	(195)
Total (1)	4 242	551	34	667	0	5 492

(*) Colonne 2009 retraitée de la CVAE – voir Note 2.1.1

(1) Impôt différés Passif	5 964
Impôt différés Actif	(472)
	5 492

4.14 Ventilation du chiffre d'affaires

	2010	%	2009	%
Défense - Robotique	62 388	53%	58 792	62%
Civil - Aéronautique	54 290	47%	36 801	38%
Total	116 678	100%	95 593	100%

4.15 Ventilation des achats consommés

	2010	2009
Achats matières premières & autres appro.	12 892	13 917
Variation stocks matières premières & autres appro.	(132)	(536)
Autres achats stockés	30 393	19 809
Achats de sous-traitance	15 151	8 786
Achats non stockés, Matériel et fournitures	1 187	745
Autres services extérieurs	4 732	4 173
Autres charges externes	9 448	8 021
Total Achats consommés	73 671	54 916

4.16 Dotations nettes aux amortissements et provisions

	2010	2009
Reprise sur amortissements		
- immobilisations incorporelles	0	0
- immobilisations corporelles	0	1
Total reprises sur Amortissements	0	1
Reprises sur provisions		
- stocks et encours	2	736
- actifs circulants	191	217
- risques et charges	1 013	1 014
Total reprises sur provisions	1 207	1 966
Total Reprises aux amortissements et provisions	1 207	1 967
Dotations aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	2 459	1 625
- immobilisations corporelles	911	769
- immobilisations leasing	91	258
* sous total dotations aux amortissements	3 462	2 652
Dotations aux provisions		
- stocks et encours	526	660
- actifs circulants	115	531
- risques et charges	972	326
* sous total dotations aux provisions	1 613	1 516
Total dotations aux amortissements et provisions	5 075	4 168
Total dotations nettes aux amortissements et provisions	3 868	2 201

4.17 Analyse des charges et produits financiers

	2010	2009
Revenus des autres créances et VMP	95	70
Gains de change	729	588
Produits nets sur cession de VMP	27	53
Autres produits financiers	130	98
Reprises sur prov. et amort. financiers	116	145
Juste valeur des instruments financiers	-	-
Total produits financiers	1 097	953
Dotation aux prov. & amort. Financiers	-	108
Intérêts et charges financiers	154	130
Pertes de change	377	321
Charges nettes sur cession de VMP	111	-
Autres charges financières	-	-
Juste valeur des instruments financiers	-	-
Total charges financières	642	559
Résultat financier	456	393

4.18 Analyse des autres produits et charges opérationnels

	2010	2009
Produits sur opérations de gestion (sur créance)	500	128
Produits de cession d'éléments d'actif	553	11
Reprise prov. pour risques et charges		0
Autres produits	123	37
Total autres produits opérationnels	1 176	175
Charges sur opérations de gestion	344	473
VNC des éléments d'actif cédés	52	24
Dotation prov. pour risques et charges		77
Autres charges	535	709
Total charges opérationnelles	931	1 283
Total net	245	(1 109)

Les produits de cessions d'éléments d'actifs sont essentiellement liés à l'expropriation concernant l'immeuble de placement de Gennevilliers (92) détenu par ECA SA pour 550 K€. La VNC de ce cet ensemble immobilier s'élevait à 49 K€, soit une plus value de 501 K€.

Les autres produits d'exploitation se décompose essentiellement de produits de licence pour 141 K€, et de refacturation de charges d'entretien pour 210 K€.

Les autres charges se composent principalement de pénalités de marchés.

4.19 Frais de restructuration

Les frais de restructuration s'élèvent à 721 K€ sur l'exercice 2010. Ils se composent essentiellement d'indemnités de licenciement, dont 340 K€ pour la filiale ECA EN.

4.20 Ventilation de l'impôt sur les résultats

Décomposition de l'impôt :

	2010	2009 *
Impôts exigibles	2 874	2 661
CVAE	524	
Impôts différés	552	1 158
Total	3 950	3 818

(*) Colonne 2009 retraitée de la CVAE – voir Note 2.1.1

Analyse de l'impôt :

2010

Résultat net des activités poursuivies	7 566
Quote-part dans les résultats des entreprises mise en équivalence	- 28
Résultat net avant mise en équivalence	7 594
Charge d'impôt	3 950
Résultat avant impôt	11 544
Taux d'impôt	33,33%
Impôt théorique	3 847
Ecart sur différences permanentes	126
CVAE	350
Imputation de déficits antérieurs non activés	5
Déficit de l'exercice non activé	9
Crédit d'impôt (1)	- 704
Retraitements non taxés	199
Ecart d'imposition France / étranger	- 3
IS taux réduit	23
Autres	98
Charge d'impôt effectivement constatée	3 950

(1) Essentiellement lié au crédit d'impôt recherche inclus dans le résultat avant impôt.

4.21 Résultat par action

Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont constituées des options de souscription d'actions et actions gratuites au profit de certains salariés.

Les résultats par action se présentent comme suit :

	Index	31/12/2010	31/12/2009 *
Numérateur (en k€)			
résultat net part du groupe *	(a)	7 563	7 172
Dénominateur (en titres)			
nombre total de titres	(b)	6 409 018	6 370 824
nombre de titres en autocontrôle	(c)	161 380	111 375
nombre de titres hors autocontrôle	(d) = (b-c)	6 247 638	6 259 449
nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	6 234 745	6 198 217
actions ordinaires potentielles dilutives :			
effet dilutif des options de souscription d'actions	(e)	54 386	
nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f) = (d' + e)	6 289 131	6 198 217
Ratio			
résultat par action de base : bénéfice / (perte) *	(g) = (a*1000)/(d')	1,21	1,16
résultat par action dilué : bénéfice / (perte) *	(h) = (a*1000)/(f)	1,20	1,16

(*) Colonne 2009 retraitée de la CVAE – voir Note 2.1.1

4.22 Dividendes proposés et votés

(en K€)	2010	2009
Proposés pour approbation à l'Assemblée Générale		
Dividendes sur les actions		
Dividende net par action (en euros)	0,94	0,62
Décidés et payés dans l'année	1 930	3 774
Acompte sur dividende		3 967
Dividendes sur les actions	1 930	7 741

4.23 Capitaux propres

Le capital social d'ECA au 31 décembre 2010 s'élève à 3.205 K€ est composé de 6.409.018 actions de valeur nominale de 0,50 €.

Le Groupe gère son capital, dans le cadre des autorisations qui lui sont conférées par les assemblées, avec pour objectif l'optimisation de la rentabilité et du risque du capital investi par ses actionnaires, l'adéquation et la maîtrise des moyens financiers nécessaires à son développement à moyen terme.

À titre indicatif, le taux d'endettement consolidé est le suivant :

	2 010	2 009
Capitaux propres *	51 714	45 912
Trésorerie	17 231	15 024
Endettement net	10 755	8 523
Taux d'endettement (trésorerie nette / Capitaux propres)	-12,52%	-14,16%

(*) Colonne 2009 retraitée de la CVAE – voir Note 2.1.1

5- GESTION DU RISQUE FINANCIER

Risque de change

Si près de la moitié de l'activité du groupe est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée pour les sociétés françaises du groupe. Du fait du développement de l'activité de nos filiales étrangères, le risque de change se porte principalement sur le Dollar Américain et la livre Sterling.

en K€	GBP	USD	Autres
Actifs	2 942	7 473	228
Passifs	887	2 875	31
Position nette avant gestion	2 055	4 599	197
Positions hors bilan			
Position nette après gestion	2 055	4 599	197

Risque de taux d'intérêt

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs financiers	2 353	6 121	110	8 584
Actifs financiers	0	0	0	0
Position nette avant gestion	2 353	6 121	110	8 584
Couverture de taux, avances	(300)	0	0	(300)
Position nette après gestion	2 053	6 121	110	8 284

Risque de liquidité

Compte tenu de sa situation bilancielle actuelle, le Groupe est peu exposé au risque de liquidité.

Par ailleurs, ECA a signé en juillet 2008 avec son pool bancaire une convention de crédit d'un montant global de 20 M€ dont 5 M€ pour financer son BFR. En 2009, la société a tiré 2 M€ pour financer l'acquisition des titres de la société TRITON IMAGING Inc (voir paragraphe 4.1 Emprunts et dettes financières). En 2010, la société a tiré 4 M€ pour financer l'extension du bâtiment du siège social (3 M€), ainsi que le déploiement du nouvel ERP (1 M€).

Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Les modalités de remboursement des principaux prêts sont indiquées ci-après :

Caractéristiques des emprunts	Taux	Montant Initial	Solde restant dû	Echéance	Existence de couverture
Fortis (1)	EURIBOR 3 mois + 0.90%	3 000 000 €	300 000 €	20 trimestrialités à partir de juillet 2006	Couverture de taux
GIAC (2)	EURIBOR 3 mois + 0.35%	1 600 000 €	320 000 €	20 trimestrialités à partir de mars 2007	non
Pool Bancaire (3)	EURIBOR 3 mois + 0.6%	6 000 000 €	1 600 000 €	5 annuités à partir de 2010	non
Crédit Bail Immobilier	1.62%	2 250 000 €	4 000 000 € 1 958 021 €	4 annuités à partir de 2012 redevance annuelle jusqu'en 2022	non

(1) ECA a souscrit une couverture de taux pour un taux fixe de 4,58%.

(2) Ce prêt est exigible immédiatement en cas de diminution importante de la situation nette ou de l'actif immobilisé de la Société (classe 2 du PCG).

(3) Ce prêt est exigible immédiatement en cas de non respect des covenants mis en place. Les ratios à respecter concernent l'endettement net et les cash flows disponibles. Ils font l'objet d'une attestation annuelle par nos commissaires aux comptes. Les covenants ont été respectés au 31 décembre 2009, et sont également respectés au 31 décembre 2010. L'attestation 2010 sera délivrée après l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2010.

Les avances remboursables relatives au financement des travaux de recherche et de développement (inscrites au coût historique) ne portent pas intérêts et sont remboursables sur cinq annuités.

Pour se prémunir contre les risques de défauts de paiement ou d'annulation de commandes en cours, le Groupe réalise régulièrement des études sur la capacité de ses clients à faire face à leurs obligations. Le cas échéant, le Groupe peut demander la mise en place de garanties bancaires ou de recourir à des assureurs de crédit. En outre, le Groupe s'efforce de limiter son exposition à ces risques en souscrivant des polices d'assurance auprès des agences de crédit export (comme la Coface en France).

Risque de taux – Covenants financiers

Au 31 décembre 2010, l'endettement financier consolidé, qui correspond à la somme des emprunts, dettes financières et des concours bancaires (10.755 K€), nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (17.231K€) est négatif et s'établit à - 6.476 K€.

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier, au cas par cas, les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers ad hoc pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié.

Risques sur actions

Le Groupe ne détient aucun titre admis sur une marché financier autre que ses propres actions.

Au 31 décembre 2010, ECA détient 161 380 actions en auto contrôle. Ces actions ont été acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ou dans le but de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, l'attribution d'options d'achats d'actions aux salariés, annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, la remise de titre en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, la régularisation du cours de bourse de l'action.

La valeur comptable des titres auto détenus s'élève à 1 911 K€, la valeur de marché au 31 décembre 2010 est de 2 626 K€.

Compte tenu d'une valeur de cours de l'action ECA au 31 décembre 2010 de 16,27€ contre un cours moyen d'achat des titres auto détenus de 11,84€, une évolution de 10% du cours de l'action ECA n'aurait pas d'impact défavorable sur les capitaux propres.

Le reste de la trésorerie investie par le Groupe l'est en SICAV monétaires ou en dépôts à terme.

6- INFORMATIONS SECTORIELLES

Premier niveau d'information sectorielle - secteurs d'activité

Chiffre d'affaires 2010

	France	%	Export	%	Total	%
Défense - Robotique	35 489	45,8%	26 900	68,7%	62 388	53,5%
Civil - Aéronautique	42 043	54,2%	12 247	31,3%	54 290	46,5%
Total	77 532	100%	39 147	100%	116 678	100%
	66,4%		33,6%			

Chiffre d'affaires 2009

	France	%	Export	%	Total	%
Défense - Robotique	35 703	57,9%	23 089	68,1%	58 793	61,5%
Civil - Aéronautique	25 968	42,1%	10 833	31,9%	36 801	38,5%
Total	61 671	100%	33 922	100%	95 593	100%
	64,5%		35,5%			

Résultat opérationnel Courant

	2010	%	2009	%
Défense - Robotique	5 976	51%	6 295	64%
Civil - Aéronautique	5 833	49%	4 514	36%
Total	11 809	100%	10 809	100%

Actifs immobilisés au 31 décembre 2010

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Immobilisations incorporelles nettes	16 329	7 715	24 044
Ecart d'acquisition	7 903	2 270	10 173
Immobilisations corporelles nettes	7 978	1212	9 191
Immobilisations financières nettes	418	193	611
Total	32 628	11 391	44 019

Actifs immobilisés au 31 décembre 2009

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Immobilisations incorporelles nettes	12 277	6 095	18 372
Ecart d'acquisition	7 903	3 341	11 244
Immobilisations corporelles nettes	5 259	1 081	6 340
Immobilisations financières nettes	522	183	705
Total	25 961	10 700	36 661

Actifs courants au 31 décembre 2010

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Stocks et en-cours	7 043	4 386	11 429
Créances clients	46 023	14 361	60 384
Total	53 066	18 747	71 813

Actifs courants au 31 décembre 2009

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Stocks et en-cours	7 865	4 305	12 170
Créances clients	32 750	15 382	48 132
Total	40 615	19 687	60 302

Compte tenu des fournisseurs communs aux deux activités, la notion de passif sectoriel n'est pas significative.

Deuxième niveau d'information sectorielle - zones géographiques export

Chiffre d'affaires par zones géographiques au 31 décembre 2010

	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%	Afrique	%	Total	
Défense - Robotique	8 038	67%	2 325	32%	13 322	92%	3 056	70%	159	14%	26 900	69%
Civil - Aéronautique	4 013	33%	4 874	68%	1 099	8%	1 311	30%	950	86%	12 247	31%
Total	12 051	100%	7 199	100%	14 421	100%	4 367	100%	1 109	100%	39 147	100%
	31%		18%		37%		11%		3%		100%	

Chiffre d'affaires par zones géographiques au 31 décembre 2009

	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%	Afrique	%	Total	
Défense - Robotique	9 172	80%	1 619	20%	8 345	83%	3 654	92%	300	50%	23 089	68%
Civil - Aéronautique	2 229	20%	6 316	80%	1 691	17%	297	8%	299	50%	10 833	32%
Total	11 401	100%	7 935	100%	10 037	100%	3 951	100%	599	100%	33 922	100%
	34%		23%		30%		12%		2%		100%	

7- AUTRES NOTES

7.1 Engagements hors bilan

7.1.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	2010	2009
Cautions et garantie de marché	4 795	6 166
Effets escomptés non échus	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus	4 600	4 600
Avals, cautions et garanties donnés	5 081	5 472
Autres	50	0
Total	14 526	16 238

Par ailleurs, l'engagement du droit individuel à la formation dans le groupe se monte à 45.350 heures.

L'engagement locatif se monte à 3.357 K€ au niveau du groupe. Par ailleurs l'engagement de crédit bail immobilier se monte à 1.958 K€. Sa valeur résiduelle se monte à 625 K€.

7.1.2 Engagements complexes

Néant

7.1.3 Engagements reçus

	2010	2009
Cautions et garantie de marché	1096	947
Effets escomptés non échus	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus	0	0
Avals, cautions et garanties Reçus	4 797	7 327
Autres	353	0
Total	6 246	8 274

7.1.4 Nantissements, garanties et sûretés

Au 31 décembre 2010, il subsiste le nantissement du fonds de commerce au profit du GIAC pour 1 600 K€. La valeur résiduelle de l'emprunt s'élève à 320 K€ au 31 décembre 2010 (voir paragraphe 5 risque de crédit)

Nantissement des titres pour 3 000 K€:

Titres de participation	Date de départ Du nantissement	Date de fin du nantissement	Nombre d'actions nanties % du capital nanti
ECA EN	Avril 2006	Avril 2011	53 182 27,27%

La valeur résiduelle de l'emprunt s'élève à 300 K€ au 31 décembre 2010 (voir paragraphe 5 risque de crédit).

7.2 Instruments financiers

Les opérations en devises sont analysées en amont de l'engagement financier et font l'objet d'une couverture de change si nécessaire. Sur l'exercice 2010, aucune couverture de change n'a été utilisée. Par ailleurs la seule couverture de taux utilisée est relative à un emprunt dont le capital restant dû s'élève à 300 K€. La juste valeur de cette couverture de taux n'est pas significative.

7.3. Actionnariat

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante à la date de rédaction du document :

	Actions	%	Droits de vote	%
Groupe GORGE	3 377 350	52,70%	6 070 140	67,18%
Delta Lloyd	630 874	9,84%	630 874	6,98%
Auto détention	161 380	2,52%	0	
Divers nominatifs	99 784	1,56%	195 056	2,16%
Salariés (FCPE)	24 348	0,38%	24 348	0,27%
Public	2 115 282	33,00%	2 115 282	23,41%
Total	6 409 038	100%	9 035 700	100%

Evolution du capital :

	Nombre cumulé d'action	Montant du capital en euros
Capital au 31/12/2004 *	4 901 076	2 450 538
Capital au 31/12/2005	4 901 076	2 450 538
Capital au 31/12/2006	6 083 916	3 041 958
Capital au 31/12/2007	6 242 013	3 121 007
Capital au 30/06/2008	6 265 411	3 132 706
Capital au 31/12/2008	6 289 182	3 144 591
Capital au 31/12/2009	6 370 824	3 185 412
Capital au 31/12/2010	6 409 038	3 204 509

* modification de la valeur nominale et augmentation de capital

A noter que les levées d'options de 2010 l'ont été par augmentation de capital.

7.4. Achat par l'émetteur de ses propres actions

Au 31 décembre 2010, ECA détient 161.380 actions propres valorisées au coût d'achat de 1 911 K€ au bilan, soit 11.84 € par action en moyenne.

La société envisage de faire usage de cette autorisation à l'effet, par ordre de priorité :

- (i) de régulariser le cours de l'action par intervention systématique en contre tendance sur le marché ;
- (ii) d'intervenir sur le marché des actions de la société, par des achats ou des ventes en fonction de la situation du marché ;
- (iii) d'attribuer des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- (iv) de remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en déduction du poste « Capitaux propres ».

7.5 Effectif fin de période

	2010	2009
Ingénieurs et cadres	315	300
Techniciens	128	145
Administratifs	85	79
Ouvriers	74	76
Total	602	600

L'effectif moyen du groupe a fortement augmenté en 2010 par l'effet des embauches réalisées au cours de l'exercice 2009, ce qui s'est traduit par une hausse significative de la masse salariale.

7.6 Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires n'ont pas perçu de jetons de présence.

Les mandataires ont perçu une rémunération versée par la société et ses filiales à hauteur de 130 K€.

7.7. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par la Société Groupe GORGE qui détient 52,70% du capital de la Société directement. Le reliquat, soit 47,30% du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

Compte de résultat 2010	Groupe GORGE (1)
Chiffre d'Affaires	1
Autres produits	-
Achats	3 574
Management fees	814
Autres Charges	-
Produits financiers	-
Charges financières	-
+/- val cessions	-

Bilan 2010 - Actif	Groupe GORGE (1)
Immo corporelles & Incorporelles	-
Titres de participation	-
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières (Prêts)	-
Clients	-
Débiteurs divers	-
C/C Débiteur	-
Intérêts des C/C	-
Charges constatées d'avance	-
Autres créances	4

Bilan 2010 - Passif	Groupe GORGE (1)
Dettes Financières à LT	-
Fournisseurs	1 792

(1) filiales du Groupe GORGE (au prorata temporis pour les mouvements de périmètre)

7.8. Effort de recherche et de développement

	2010	2009
Projets ayant bénéficié d'une aide	3 041	2 772
Recherche s/ contrats d'études amont	2 350	1 077
Autofinancement - nouveaux produits	2 960	2 642
Développements sur contrats clients	7 294	3 070
Dépôts et entretien des brevets	83	100
Veille Technologique	156	110
Total	15 884	9 770
dont production immobilisée (frais de développement)	5 230	3 657

7.9. Faits exceptionnels et litiges

La société et ses filiales sont engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas et après avis des conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

La société ECA a été assignée dans le cadre d'une affaire de contrefaçon supposée de brevet concernant un produit qui représente moins de 4% du chiffre d'affaires du groupe ECA. Un expert nommé par le Tribunal a effectué sa mission et ECA a assigné son adversaire en nullité du brevet. En conséquence, au 31 décembre 2010, aucune provision n'a été constituée dans les comptes du Groupe concernant cette affaire.

7.10 Evénements postérieurs

Il n'existe pas d'événements postérieurs nécessitant une information dans la présente annexe.

20.3.2. Comptes annuels de ECA SA au 31 décembre 2010

BILAN ACTIF

K€	Notes	MONTANTS BRUTS	AMORT. & PROVISIONS	MONTANTS NETS 2010	MONTANTS NETS 2009
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, ...	2.1/3.1	135	(105)	30	30
Fonds commerciaux	2.1/3.1	1 167	(177)	990	990
Autres immobilisations incorporelles	2.1/3.1	1 809	(954)	856	1
Immobilisations incorporelles		3 112	(1 235)	1 876	1 022
Terrains	2.2/3.1	128		128	166
Constructions	2.2/3.1	4 236	(2 721)	1 516	969
Installations techniques	2.2/3.1	3 504	(2 684)	820	955
Autres immobilisations corporelles	2.2/3.1	1 569	(1 294)	275	296
Immobilisations en cours	2.2/3.1	1 788		1 788	
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles		11 225	(6 699)	4 525	2 386
Titres de participation	2.3/3.1	25 105	(250)	24 855	24 383
Créances ratt. part.					
Autres titres immobilisés					
Prêts	2.3/3.1	170		170	194
Immobilisations financières		25 275	(250)	25 025	24 577
ACTIF IMMOBILISE		39 611	(8 184)	31 427	27 986
Stocks Matières Premières	2.5	4 404	(2 147)	2 257	2 248
Stocks d'encours	2.5	995	(38)	957	2 350
Stocks de pdts interm. & finis	2.5	2 274	(603)	1 671	1 102
Stocks de marchandises		154		154	
Stocks		7 827	(2 789)	5 038	5 700
Avances et acomptes versés	2.6/3.2	4 052		4 052	2 943
Clients et comptes rattachés	2.6/3.2	30 033	(99)	29 934	22 990
Autres créances	2.6/3.2	13 319	(141)	13 178	9 659
Créances d'exploitation		47 403	(240)	47 163	35 592
Valeurs mobilières	2.8/3.3	6 423		6 423	5 562
VMP / Actions propres	2.8/3.3	1 911		1 911	1 158
Disponibilités		4 972		4 972	3 626
Trésorerie		13 306		13 306	10 346
ACTIF CIRCULANT		68 536	(3 029)	65 507	51 639
Charges constatées d'avance	3.2	774		774	216
Ecarts de conversion actif		34		34	16
Comptes de régularisation		808		808	233
TOTAL ACTIF		108 955	(11 213)	97 742	79 857

BILAN PASSIF

K€	Notes	2010	2009
Capital	3.4	3 205	3 185
Primes	3.4	19 351	18 966
Réserve légale	3.4	320	314
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves	3.4	2 279	2 279
Report à nouveau	3.4	10 839	10 932
Provisions réglementées		107	6
Subventions		0	0
Capital et réserves		36 100	35 682
Résultat de l'exercice		5 125	5 745
Acompte sur dividendes		0	(3 947)
CAPITAUX PROPRES		41 225	37 480
Autres Fonds Propres	3.5	2 182	2 182
Provision pour risques	3.6	755	624
Provision pour charges	3.6	53	119
Total Provisions		808	743
Emprunts auprès établ. de crédit	3.7	6 220	3 540
Dettes financières diverses	3.7	1 330	1 863
Concours bancaires courants	3.7	12	13
Total ICNE	3.7	13	10
Total dettes financières		7 574	5 427
Fournisseurs	3.7	11 816	8 434
Avances et acomptes reçus / com.	3.7	15 593	13 673
Dettes sociales	3.7	3 053	3 254
Dettes fiscales	3.7	881	358
Autres dettes	3.7	13 486	5 975
Total dettes d'exploitation		44 830	31 696
Produits constatés d'avance	3.7	979	2 318
Ecart de conversion passif		144	12
TOTAL PASSIF		97 742	79 857

COMPTE DE RESULTAT

K€	Notes	2010	2009
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	3.8	47 598	43 339
Production stockée	3.9	(611)	142
Production immobilisée		381	382
Subventions d'exploitation	2.11	2 160	599
Reprises amort. et prov. d'exploitation	3.6	537	770
Autres produits d'exploitation		154	208
Transfert de charges d'exploitation	3.1	1 019	357
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		51 237	45 797
Achats matières 1ères & autres appro.		6 213	5 142
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.	3.9	(237)	(523)
Achats de sous-traitance		17 640	15 653
Achats non stockés, Matériel et fournitures		348	262
Autres services extérieurs		1 917	1 593
Autres achats et charges externes		5 214	4 005
Impôts, taxes et versements assimilés		1 052	916
Rémunération du personnel		9 772	8 471
Charges sociales		5 100	4 548
Dotations amort. et prov. d'exploit.		1 386	1 144
Autres charges d'exploitation		84	103
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		48 488	41 315
TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION		2 749	4 482
Dividendes reçus	3.12	1 836	1 666
Revenus des autres créances et VMP	3.12	79	61
Gains de change	3.12	189	358
Produits nets sur cession de VMP	3.12	51	107
Autres produits financiers	3.12	291	481
Reprises sur prov. et amort. financiers	3.12	118	120
Transfert de charges financières		0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		2 563	2 792

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

K€	Notes	2010	2009
Dotation aux prov. & amort. Financiers	3.12	19	250
Intérêts et charges financiers	3.12	538	157
Pertes de change	3.12	97	131
Charges nettes sur cession de VMP	3.12	129	31
TOTAL CHARGES FINANCIERES		783	570
RESULTAT FINANCIER		1 780	2 222
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		4 529	6 704
Produits de cession d'immo. corporelles	3.13	550	6
TOTAL PROD. CESSIION ELTS D'ACTIF		550	6
Produits exceptionnels sur opérat° de gestion	3.13	374	499
Produits exceptionnels sur exerc. antérieurs	3.13	47	0
Autres produits exceptionnels	3.13	0	0
Reprise provisions réglementées	3.13	0	0
Reprise prov. pour risques & charges except.	3.13	0	0
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		972	504
VNC des immo. corporelles cédées	3.13	47	0
TOTAL VNC DES ELTS D'ACTIF CEDES		47	0
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	3.13	278	418
Charges sur exercices antérieurs	3.13	31	0
Autres charges exceptionnelles	3.13	77	104
Dotation provisions réglementées	3.13	102	
Dotation prov. pour risques & charges except.	3.13	0	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		535	528
RESULTAT EXCEPTIONNEL		437	(23)
RESULTAT AVANT IMPÔTS		4 965	6 681
Participation		355	424
Impôt sur les bénéfices	4.9	(514)	512
RESULTAT NET		5 125	5 745

ANNEXES AUX DONNEES COMPTABLES SOCIALES DE LA SOCIETE ECA

Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes couvrent une période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2010

Les états financiers (bilan et compte de résultat) présentés ci avant sont identifiés comme suit :

- le montant net global du bilan de la période arrêtée au 31/12/2010 s'élève à 97 742 K€
- le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice net de 5 125K€

- 1- Présentation de l'activité et faits marquants de l'exercice
 - 1.1. Rachat Acquisition de Triton Imaging Inc – complément de prix
 - 1.2. Rachats des titres minoritaires de ECA SINTERS
 - 1.3. Création d'une filiale au Brésil – ECA America Latina Ltda
 - 1.4. Création d'une filiale à Singapour – ESFE
 - 1.5. Achat d'actions propres
 - 1.6. Travaux d'extension du siège social
 - 1.7. Mise en place d'un ERP Groupe
 - 1.8. Expropriation du site de Gennevilliers (92)
- 2- Règles et méthodes comptables
 - 2.1. Immobilisations incorporelles
 - 2.2. Immobilisations corporelles
 - 2.3. Immobilisations financières
 - 2.4. Modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et résultat sur contrats à long terme
 - 2.5. Stock et en-cours
 - 2.6. Créances et dettes
 - 2.7. Provisions sur créances
 - 2.8. Valeurs mobilières de placement
 - 2.9. Garantie
 - 2.10. Avances conditionnées
 - 2.11. Subventions d'exploitation
- 3- Notes sur le bilan et le compte de résultat
 - 3.1. Variations des postes de l'actif immobilisé
 - 3.2. Créances
 - 3.3. Valeurs mobilières de placement
 - 3.4. Capitaux propres
 - 3.5. Autres fonds propres
 - 3.6. Provisions inscrites au bilan
 - 3.7. Dettes
 - 3.8. Chiffre d'affaires
 - 3.9. Variation des stocks
 - 3.10. Transfert de charges
 - 3.11. Eléments concernant les entreprises liées et les participations
 - 3.12. Eléments concernant le résultat financier
 - 3.13. Eléments concernant le résultat exceptionnel
 - 3.14. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction
- 4- Autres notes
 - 4.1. Rémunération des membres du conseil d'administration
 - 4.2. Identité des sociétés consolidantes
 - 4.3. Renseignements concernant les filiales et participations
 - 4.4. Engagements hors bilan
 - 4.5. Facteurs de risques
 - 4.6. Assurances
 - 4.7. Effectifs
 - 4.8. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt
 - 4.9. Détail du compte Impôt sur les Sociétés
 - 4.10. Honoraires des commissaires aux comptes
 - 4.11. Evènements postérieurs à la clôture

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Acquisition de Triton Imaging Inc – complément de prix

ECA SA a finalisé le 10 décembre 2009, l'acquisition de 100% du capital de la société Triton Imaging, Inc. basée à Capitolia, Californie, pour une valeur de 2 560 K€. Un complément de prix a été versé sur le premier semestre 2010 pour 262 K€ pour tenir compte de la situation nette définitive au 31 octobre 2009 audité.

Au 31 décembre 2010, la valorisation des titres de Triton Imaging Inc s'élève à 2 822 K€.

1.2. Rachats des titres minoritaires d'ECA SINTERS

Au cours de l'exercice, ECA SA a racheté les titres minoritaires de la société ECA SINTERS pour 15 K€. ECA SINTERS est désormais filiale à 100% de ECA SA.

1.3. Création d'une filiale au Brésil – ECA America Latina Ltda

Le Groupe ECA a choisi de s'implanter à Rio de Janeiro (Brésil) et de créer ECA America Latina Ltda, filiale à 99,74% de ECA SA. Cette nouvelle structure a pour mission première de vendre et promouvoir l'ensemble des produits du Groupe en Amérique du Sud. Elle a également pour vocation d'établir des partenariats industriels avec des sociétés brésiliennes, en particulier dans le cadre de la coopération franco-brésilienne dans le domaine des sous-marins.

Le capital social de cette filiale s'élève à 380 KBRL, soit 166 K€.

1.4. Création d'une filiale à Singapour – ESFE

Le Groupe ECA a choisi de s'implanter à Singapour et de créer ESFE, filiale à 100% de ECA SA. Cette nouvelle entité a pour objectif de devenir la tête de pont du dispositif commercial d'ECA en Asie, zone commerciale en pleine croissance, et elle sera en charge à court terme de réaliser des prestations de services support au profit de ses clients.

Le capital social de cette filiale s'élève à 50 KSGD, soit 29 K€.

1.5. Achats d'actions propres

Dans le cadre des programmes de rachats d'actions menés en 2010, ECA détient au 31 décembre 2010, 161 380 actions propres valorisées au coût d'achat de 1 911 K€. (cf point 3.4)

1.6. Travaux d'extension du siège social

ECA SA a décidé d'investir dans l'extension de son siège social à La Garde (83). Environ 1 600 m² sont construits afin d'adapter les locaux d'ECA aux besoins liés à sa croissance. Les travaux devraient se terminer sur le premier semestre 2011.

Cet investissement est comptabilisé à l'actif en immobilisation corporelle en cours pour un montant de 1 642 K€

1.7. Mise en place d'un ERP Groupe

ECA SA a investi pour le déploiement d'un ERP Groupe (AX Dynamics). L'intégration de cet ERP est réalisée par la société Proware. Il devrait être opérationnel fin 2011 pour ECA SA, et sur les exercices suivants pour les autres filiales du Groupe.

Les coûts de cet ERP (licences, développement d'AX, mise en adéquation) sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 801 K€. Les formations ont débuté en 2011.

1.8. Cession du site de Gennevilliers (92).

Dans le cadre de la réhabilitation de la ville de Gennevilliers par le SEMAG 92, ECA SA a été exproprié de son site qu'elle détenait et louait. Le SEMAG 92 a racheté ce bâtiment. La vente a été signée en décembre 2010.

La valeur nette comptable de ces locaux s'élevait à 48 K€ au 31/12/2010. Le prix de vente est de 550 K€.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 Novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de Réglementation Comptable (CRC) 99.03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général, avec les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

a - Frais de développement

La société a opté pour l'inscription en charges des frais de développement.

Le montant des frais de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice s'est élevé à la somme de 12 444 K€.

b - Logiciels informatiques

Les logiciels informatiques spécifiques acquis par l'entreprise sont portés en «Autres immobilisations incorporelles» et sont amortis sur une durée qui ne peut excéder trois ans. Dans le cas où le prix du software ne peut être isolé du hardware, la valeur des logiciels est incluse dans le matériel informatique comptabilisé dans le poste «matériel de bureau et informatique» et amortie sur une durée équivalente aux matériels.

c- Fonds de commerce

Les fonds de commerce résultent de diverses acquisitions ; ils ne sont plus amortis depuis l'exercice 2005 conformément à la dernière réglementation comptable sur les actifs. Leur évaluation à la clôture se fonde essentiellement sur l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités qui leurs sont attachées.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production le cas échéant. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilisation suivantes :

- Constructions : 35 ans
- Installations : 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions : 5 à 20 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériels et outillages : 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 5 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente) et de la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée :

- pour les titres consolidés, sur la base de l'actualisation des perspectives de rentabilité,
- pour les titres non consolidés, sur la base de la quote-part de capitaux propres détenus, des perspectives de rentabilité et de la valeur de marché (cours de bourse pour les titres cotés).

2.4. Modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et du résultat sur contrats partiellement exécutés à la clôture

2.4.1. Contrats à long terme

La méthode retenue par la société est la méthode dite à l'avancement. Cette méthode se caractérise par l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux. Le taux d'avancement est déterminé par le rapport : Coût des travaux et services exécutés / Coût total estimé des travaux et des services.

L'ajustement du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des travaux se traduit par la comptabilisation de facture à établir ou de produits constatés d'avance.

Cette méthode est considérée comme préférentielle par le PCG 1999 car elle conduit à une meilleure information sur l'activité de la période et notamment du chiffre d'affaires. Elle est également préconisée par l'OEC dans son avis sur le rattachement des produits.

Par exception, dans certains cas où l'entreprise estime que les aléas techniques sont très importants et où le coût prévisionnel à fin d'affaires ne peut être déterminé de manière précise avec un niveau suffisant de sécurité, aucun profit n'est dégagé. Les produits dégagés à l'avancement sont normalement pris en compte dans la limite des coûts correspondants.

Les résultats à l'avancement et les provisions pour perte à terminaison sont déterminés sur la base d'estimations fiables de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels à fin d'affaire établies par les responsables de projet et revues par la direction.

Relèvent notamment de cette catégorie, les contrats à long terme suivants :

- Contrat à long terme comportant essentiellement des études :
Ils concernent les contrats d'études au forfait, l'assistance technique et les contrats système et information.
- Contrat à long terme comportant une phase d'étude et la livraison d'un matériel unique à fin d'affaire :
Ces affaires comprennent en général une phase d'étude relativement importante et la livraison d'un matériel unique au final.

Ces contrats portent sur la réalisation d'un ensemble de biens et/ou de services fréquemment complexes.

2.4.2. Contrats ne relevant pas de la catégorie des contrats à long terme

Il s'agit notamment des contrats suivants :

- Contrat comportant une phase d'adaptation aux besoins du client d'une technologie déjà maîtrisée et la livraison de lots successifs

Ces contrats concernent la fourniture de véhicules sous-marins (PAP) et certaines affaires d'automatismes industriels. Même si elles nécessitent, dans la majeure partie des cas, une phase d'adaptation aux besoins spécifiques du client, ces affaires reposent sur une base technologique connue avec un niveau raisonnable d'aléas. Le chiffre d'affaires et la marge sont pris en compte à la livraison de chaque lot. La phase d'adaptation est répartie sur chaque lot. Les approvisionnements et coûts internes de production correspondant aux lots non livrés sont comptabilisés en travaux en cours à la clôture de l'exercice.

- Contrat cadre de fournitures de pièces de rechange ou de matériels en série

Le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés au fur et à mesure de la livraison du matériel. Les approvisionnements et coûts internes de production des matériels non livrés sont comptabilisés en travaux en cours.

La méthode retenue pour ces opérations est la méthode dite à l'achèvement.

2.4.3. Provisions pour pertes à terminaison

Quelle que soit la méthode de comptabilisation retenue (avancement ou achèvement), le résultat de l'exercice au cours duquel un contrat est devenu déficitaire doit comprendre l'intégralité de la perte du contrat (jusqu'à son terme).

Dans la méthode dite à l'avancement, la perte est constatée sous forme de provisions pour risques et charges après déduction de la perte déjà constatée dans les comptes.

Dans la méthode dite à l'achèvement, la perte est constatée sous forme de dépréciation des en-cours et de provision pour risques et charges si nécessaire.

2.5. Stocks et en-cours

a - Matières premières, fournitures diverses et autres approvisionnements

Les matières premières, fournitures diverses et autres approvisionnements sont évalués au prix moyen d'achat. Compte tenu d'une production à cycle long, les règles de dépréciation sont établies selon les critères de rotation suivants :

- | | | |
|--|--------------|------|
| - Dernier mouvement enregistré en stock | > 30 mois : | 100% |
| - 18 mois < dernier mouvement enregistré | <= 30 mois : | 75% |
| - 12 mois < dernier mouvement enregistré | <= 18 mois : | 50% |
| - Dernier mouvement enregistré | <= 12 mois : | 0% |

Cette approche mathématique est complétée par une approche technico-commerciale qui consiste à ne pas déprécier les pièces de rechange des produits déminage et vissage lorsque ces derniers ont fait l'objet d'une offre commerciale lors des 24 derniers mois ou que la base installée rend probable leur mise sur le marché.

b - Produits intermédiaires et finis

Les produits intermédiaires et finis concernent essentiellement des reliquats sur affaires dont l'utilité économique est réelle ou l'utilisation au titre de nouvelles affaires est certaine. Les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production.

Compte tenu d'une production à cycle long, les règles de dépréciation sont établies selon les critères suivants :

- | | | |
|--|--------------|------|
| - Dernier mouvement enregistré en stock | > 30 mois : | 100% |
| - 18 mois < dernier mouvement enregistré | <= 30 mois : | 75% |
| - 12 mois < dernier mouvement enregistré | <= 18 mois : | 50% |
| - Dernier mouvement enregistré | <= 12 mois : | 0% |

c - Valorisation des en-cours de production sur les contrats ne relevant pas des contrats long terme (cf § 2.4.2)

La valorisation des en-cours de production est soumise aux conventions suivantes :

- Détermination du coût de revient des affaires.

Le coût de revient des contrats comprend les coûts directs de production.

Les frais de structure sont exclus de la valorisation des travaux en-cours, de même que les coûts d'appel d'offre, frais de pré études et de chiffrage.

- Marge prévisionnelle à fin d'affaire et pertes à terminaison.

Lorsque la différence entre le prix de vente prévu au marché augmenté des révisions de prix connues et avenants en cours de négociation à la date d'arrêté et le coût prévisionnel du marché selon la définition des coûts précisée ci-dessus fait ressortir une marge négative, une provision pour perte est calculée. Cette provision est comptabilisée en provision pour dépréciation des en-cours à hauteur du prorata d'avancement et en provision pour risques pour le surplus.

2.6. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les dettes et créances en devises sont converties au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en écarts de conversion au bilan. Une provision pour perte de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes le cas échéant sauf si les gains latents peuvent être imputés au titre de la conversion d'une même devise pour des opérations à termes voisins.

2.7. Provisions sur créances

Les créances douteuses, en particulier liées à la défaillance financière d'un client, sont provisionnées à 100 % de leur montant hors taxes sauf exception dûment justifiée dans l'annexe. Les risques sur les créances litigieuses sont appréciés en fonction des faits ou éléments de procédure connus à la date d'arrêté des comptes.

2.8. Valeurs mobilières de placement et actions propres

Les valeurs mobilières de placement et actions propres figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée. Pour les titres cotés, non cotés et les actions ECA, la valeur d'inventaire est égale au dernier cours connu à la clôture.

La provision éventuelle à constater dans le cadre d'actions propres acquises dans le cadre d'un plan d'attribution aux salariés est calculée à partir du coût d'entrée des actions à la date de leur affectation, du nombre probable d'options qui seront exercées, de la décote accordée (stock options) et / ou du nombre d'actions qui seront remises aux bénéficiaires (actions gratuites) apprécié (à la clôture) en fonction de la probabilité des conditions de présence et de performance prévues au plan

2.9. Garantie

Les coûts de garantie clairement identifiés font l'objet d'une provision correspondant aux coûts réels attendus. Les affaires sous garantie pour lesquels les coûts éventuels ne sont pas connus font l'objet d'une provision pour garantie générale égale à 0,8% du chiffre d'affaires correspondant, et cela compte tenu de l'expérience passée.

2.10. Avances conditionnées

Il s'agit des avances conditionnées de l'Etat et des Réseaux Technologiques accordées au titre de programmes de recherche et développement. L'augmentation du poste résulte des fonds perçus au titre des projets en cours, la diminution du poste constate soit le remboursement, soit l'échec des programmes. La partie de ces avances représentative de l'acquis technologique (systématiquement remboursable) est inscrite en dettes financières. Le solde remboursable ou non en fonction de la réussite technique et commerciale du projet est inscrit en « autres fonds propres » sur la base du pourcentage généralement constaté sur les projets financés par ces organismes (de l'ordre de 70 %).

2.11. Subventions d'exploitation

Les subventions sont virées au compte de résultat proportionnellement aux dépenses réalisées sur le projet concerné.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Variation des postes de l'actif immobilisé

a - Valeurs brutes immobilisées

K€	Ouverture	Augment.	Diminut.	Clôture
Concessions, brevets, ...	135			135
Fonds commerciaux	1 167			1 167
Autres immobilisations incorporelles	909	99		1 009
Immobilisations en cours (*)		801		801
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 212	900		3 112
Terrains	166		38	128
Constructions	3 798	697	258	4 236
Installations techniques	3 443	61	0	3 504
Autres immobilisations corporelles	1 460	109		1 569
Immobilisations en cours (*)		1 788		1 788
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 867	2 655	297	11 225

(*) Les immobilisations en cours corporelles et incorporelles concernent essentiellement l'extension du siège social, et la mise en place du nouvel ERP.

K€	Ouverture	Acquisitions	Diminut.	Clôture
Titres de participation (*)	24 624	472	8	25 089
Prêts	194	1	25	170
Autres immobilisations financières	16			16
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24 835	473	33	25 275

(*) Titres de participation acquis et augmentations de capital souscrites en 2010 :

Triton : 262 K€ (complément de prix)
ECA SINTERS : 15 K€ (rachat des titres minoritaires)
ESFE : 29 K€ (création de société)
ECA America Latina : 166 K€ (création de société)

b – Amortissements

K€	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Concessions, brevets, ...	105			105
Fonds commerciaux	177			177
Autres immobilisations incorporelles	908	46		954
AMORT. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 189	46		1 235
Constructions	2 829	141	249	2 721
Installations techniques	2 488	197	0	2 684
Autres immobilisations corporelles	1 164	130		1 294
AMORT. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 481	468	250	6 699

c - Provisions pour dépréciations des immobilisations financières

K€	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Titres de participation (*)	258		8	250
TOTAL PROVISIONS IMMO. FINANCIERES	258		8	250

(*) Provision pour dépréciation des titres 1Robotics : 250K€

3.2. Créances

K€	- 1 an	+ 1 an	Total	Produits à recevoir
Dépôts et cautionnements versés		170	170	
Avances et acomptes versés	2 672	1 380	4 052	
Fournisseurs avoirs à recevoir	3	0	3	3
Clients et comptes rattachés *	30 033		30 033	16 408
Créances sociales	30		30	15
Créances fiscales	944		944	
TVA	2 240		2 240	
Comptes courants débiteurs		7 574	7 574	131
Débiteurs divers	2 475		2 475	1 373
Avances sur notes de frais	45		45	
Ecart de conversion fournisseurs	7		7	
Charges constatées d'avance	774		774	
TOTAL GENERAL	39 223	9 124	48 347	17 930

* Dont facture à établir (16 086 K€) liée essentiellement à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement

Les charges constatées d'avance se ventilent comme suit :

K€	2010	2009
Entretien et maintenance	30	65
Location du bâtiment et charges	41	71
Location de matériel	4	6
Achats de matières	3	59
Autres	51	10
Annonces, insertions, salons	44	4
Sous-traitance	596	0
Frais sur cautions, commissions bancaires	6	2
	774	216

3.3. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est composé de la manière suivante :

K€	2010	2009
Certificats de dépôt	2 000	2 000
SICAV monétaires	4 423	3 464
Titres cotés en bourse	0	206
Titres en auto-contrôle	1 911	1 158
Total valeur comptable	8 334	6 828
Total valeur d'inventaire	9 050	7 084
Soit une plus / moins value nette latente de	716	(109)
Dont plus values latentes	716	364
Dont moins values latentes	0	108

3.4. Capitaux propres

Au 31 décembre 2010, le capital social est composé de 6 409 018 actions de valeur nominale 0,50 €.

Les mouvements affectant la situation nette sont les suivants :

K€	A nouveau Balance	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation capital	Distrib de Dividendes	Autres mouvements	Solde balance
Capital	3 185			19			3 205
Primes	18 966			386			19 351
Réserves légales	314		5				320
Autres réserves	2 279						2 279
Report à nouveau	10 932		5 739		(5 877)	44	10 839
Résultat N-1	5 745		(5 745)				
Résultat de l'exercice		5 125					5 125
Acompte sur dividendes	(3 947)				3 947		(0)
Amortissements dérogatoires	6					102	107
TOTAL	37 480	5 125		405	(1 930)	146	41 225

L'Assemblée Générale mixte du 17/06/2010 de la société ECA a décidé de proposer le paiement des dividendes aux actionnaires en numéraire de 6 013 K€.

La différence entre la distribution prévue (6 013 K€) et le versement effectué (5 877 K€) résulte de la part revenant aux actions propres de la société.

Au 31 décembre 2010, ECA détient 161 380 actions propres valorisées au coût d'achat de 1 911 K€ au bilan. Ces rachats ont été autorisés dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce par l'Assemblée Générale du 17 juin 2010.

3.5. Autres fonds propres

A nouveau Balance	Augment.	Variations	Diminut.	Solde Balance
2 182	0			2 182

Il s'agit d'avances conditionnées (Cf. § 2.10).

3.6. Provisions inscrites au bilan

Cette rubrique s'analyse comme suit :

K€	A nouveau	Dotations	Reprises	Solde
Autres provisions réglementées	6	102		107
TOTAL PROV. REGLEMENTEES	6	102		107
- pour pertes à fin d'affaires	4	0	2	2
- pour amendes et pénalités	157	581	383	355
- pour pertes de change	16	19	2	34
- pour garanties données aux clients	446		81	365
* sous total provisions pour risques	624	600	469	755
- pour impôts				
- pour autres charges	119		67	53
* sous total provisions pour charges	119		67	53
TOTAL PROVISIONS RISQUES & CHARGES	743	600	535	808
Titres de participation (Cf. §3.1-c)	258		8	250
TOTAL IMMO. FINANCIERES	258		8	250
Prov. / stocks de matières 1ères	1 917	230		2 147
Prov. / stocks d'encours	40	0	2	38
Prov. / stocks de produits finis	542	61		603
TOTAL PROVISIONS / STOCKS	2 499	291	2	2 789
Prov. dépréciation clients	99			99
Prov. dépréciation débiteurs divers	143		2	141
Prov. dépréciation VMP	108		108	
TOTAL AUTRES PROVISIONS	350		110	240

Le poste provision pour autres charges comprend :

- une provision pour octroi de médailles du travail à concurrence de 53 K€. Le calcul prend en considération le temps de présence des salariés dans l'entreprise, la rotation du personnel et un taux d'actualisation ;

La reprise de provision pour amendes et pénalités de 383 K€ a été entièrement utilisée.

La société ECA a été assignée dans le cadre d'une affaire de contrefaçon supposée de brevet concernant un produit qu'elle commercialise. Un expert nommé par le Tribunal a effectué sa mission et ECA a assigné son adversaire en nullité du brevet. En conséquence, au 31 décembre 2010, aucune provision n'a été constituée dans les comptes de la société concernant cette affaire.

3.7. Dettes

L'état des dettes par échéance au 31/12/2010 est détaillé comme suit :

K€	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	Charges à payer
Emprunts auprès des établ. de crédit et dettes financières diverses	1 809	2 013	3 710	7 532	
Banques	12			12	12
Dépôts reçus	17			17	
Dettes financières diverses	13			13	13
Fournisseurs	6 233			6 233	
Fournisseurs factures non parvenues	5 583			5 583	5 583
Avances et acomptes reçus /cdes	15 593			15 593	
Personnel et comptes rattachés	1 463			1 463	1 459
Dettes sociales	1 590			1 590	676
Autres impôts et taxes	881			881	881

K€	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	Charges à payer
Comptes courants créditeurs	12 817			12 817	262
Dettes diverses	31			31	
Charges à payer	637			637	637
Produits constatés d'avance	979			979	

Les autres charges à payer, incluses dans les postes du bilan au 31/12/2010, s'élèvent à 637 K€ et se ventilent comme suit :

K€	2010	2009
Prestations de service	286	297
Entretien, maintenance	75	11
Annonces, insertions	9	56
Honoraires	173	89
Assurances	0	11
Divers	95	117
	637	582

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 979 K€ au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

K€	2010	2009
Produits constatés d'avance liés à l'avancement des affaires	496	1 794
Subventions reçues à l'avancement	483	524
	979	2 318

3.8. Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires de l'exercice à l'exportation est de 21.712 K€ (45,62%).

en K€	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%	Autres	%	Total	
Défense - Robotique	30 571	100%	1 154	100%	12 765	100%	3 025	100%	82	100%	47 598	100%
Total	30 571	100%	1 154	100%	12 765	100%	3 025	100%	82	100%	47 598	100%
	64%		2%		27%		6%		0%		100%	

3.9. Variation des stocks

a - Variation des matières premières et autres approvisionnements

La variation de stock inscrite au compte de résultat s'analyse comme suit :

chiffres avant provision (en K€)	au 31/12/09	au 31/12/10	Variation
Matières premières et autres appro.	4 165	4 404	239

b - Production stockée :

La production stockée inscrite au compte de résultat s'analyse comme suit :

chiffres avant provision (en K€)	au 31/12/09	au 31/12/10	Variation
Encours de production	2 390	995	(1 395)
Produits intermédiaires et finis	1 644	2 274	630
Marchandises en transit		154	154

3.10. Transferts de charges

Il s'agit essentiellement de frais supportés par ECA et refacturés à ses filiales, de prise en charge des frais de formation du personnel par l'OPCAIM ainsi que des remboursements ponctuels d'assurance.

3.11. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

en K€ Postes	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes versés	1 750	16
Titres de participation	24 839	
Créances ratt. part.		
Prêts		
Avances et acomptes reçus		
Clients et comptes rattachés	1 262	
Autres créances	8 463	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 664	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 817	
Produits de participation	1 836	
Autres produits financiers	205	
Charges financières	442	

3.12. Eléments concernant le résultat financier

En K€		
Produits financiers	2010	2009
Dividendes reçus	1 836	1 666
Revenus des autres créances et VMP	79	61
Gains de change	189	358
Produits nets sur cession de VMP	51	107
Autres produits financiers	291	481
Reprises sur prov. et amort. financiers	118	120
Transfert de charges financières		
	2 563	2 792

Les dividendes reçus en 2010 proviennent des filiales CSIP (184 K€), ECA Faros (588 K€), ECA EN (250 K€), ECA SINDEL (125 K€), SSI (489 K€) et ECA CNAI (200 K€).

Les gains de change de l'exercice (189 K€) sont relatifs pour l'essentiel à la variation de la devise GBP.

Le poste « autres produits financiers » de l'exercice 2010 est principalement constitué d'intérêts de compte courant avec les filiales (205 K€).

en K€		
Charges financières	2010	2009
Dotation aux prov. & amort. Financiers	19	250
Intérêts et charges financiers	538	157
Pertes de change	97	131
Charges nettes sur cession de VMP	129	31
	783	570

L'essentiel des pertes de change est lié à la variation de la devise USD.

Le poste intérêts et charges financiers est principalement constitué d'intérêts de compte courant avec les filiales (442 K€).

3.13. Eléments concernant le résultat exceptionnel

en K€		
Charges exceptionnelles	2010	2009
Pénalités sur marchés	278	202
VNC sur cession d'immobilisations	47	
Cession titres	4	
Pénalités diverses		212
Dotation risques et charges exceptionnels	102	6
Divers	104	108
TOTAL	535	528

En 2009, les pénalités diverses étaient principalement relatives à un redressement fiscal (191 K€).

en K€		
Produits exceptionnels	2010	2009
Clause de retour meilleure fortune	353	495
Produits de cession immobilisation	550	6
Pénalités sur achats		
Reprise sur Provision pour risques		
Divers	69	4
TOTAL	972	504

La clause de retour à meilleure fortune concerne l'abandon de créance qui avait été réalisé au profit d'ECA CNAI.

Les produits de cession d'immobilisation concernent la vente du bâtiment de Gennevilliers.

3.14. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

- Organe d'administration (jetons de présence) : Néant
- Organe de direction (hors rémunération versée au titre d'un contrat de travail) : Néant

4. AUTRES NOTES

4.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont communiquées dans le rapport de gestion.

4.2. Identité des sociétés consolidantes

La société-mère est le groupe GORGE, 15 Rue des Mathurins, Paris.

Depuis le 30 décembre 1998, la société ECA est intégrée globalement dans le groupe GORGE

4.3. Renseignements concernant les filiales et les participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur titres (en €)		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ECA CSIP	£ 180 000	£743 885	100,00%	2 591 633	2 591 633			£2 153 308	£39 951	
ECA CNAI	1 138 940	955 222	100,00%	2 313 087	2 313 087	1450 992		32 768 051	2 470 765	
OD ECA	84 055	119 154	60,00%	51 942	51 942			266 510	(15 874)	
ECA FAROS	1 000 000	1 430 242	98,00%	980 000	980 000		2 666 350	6 081 774	618 373	
ECA SINDEL	100 000	303 353	96,02%	96 020	96 020	2 410 917	1 600 000	4 280 989	153 604	
ECA EN	130 000	4 019 134	100,00%	10 869 242	10 869 242	1 791 456	400 000	13 045 521	351 829	
ECA SINTERS	4 000 000	(2 201 949)	100,00%	4 000 000	4 000 000	785 855		12 598 816	854 836	
1ROBOTICS	\$ 500 000	(408 256)	81,00%	307 504	57 504			\$0	-\$45 505	
SSI	\$15 000	2 281 292	100,00%	862 457	862 457	949 232		\$4 091 716	\$61 509	
TRITON IMAGING	\$201 442	(38 409)	100,00%	2 822 361	2 822 361	156 678		\$1303 654	\$36 841	
ECA AMERICA LATINA	R\$380 000	-	99,74%	165 685	165 685	29 178		R\$0	-R\$39 304	
ECA SINGAPOUR	\$50 000	-	100,00%	28 982	28 982			\$0	-\$16 204	

Les prêts et avances consenties correspondent au compte courant d'intégration fiscale pour la filiale ECA CNAI.

Chiffres en € à l'exception des éléments propres à CSIP Ltd (en GBP), 1Robotics, SSI et Triton (en USD), ECA America Latina (en BRL) et ESFE (en SGD).

4.4. Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

Catégorie d'engagements	2010	2009	Bénéficiaire	Motif de l'engagement
Cautions douanes	106 500	106 500	Douanes	Nantissement d'actifs
Garanties	4 561 791	5 365 362	Clients	
Garanties	4 666 350	3 900 000	Filiales	
Autres	4 600 000	4 600 000	Banque	
Engag. /marché à terme (monét.)				
Engag. /marché à terme (march.)				

A la clôture de l'exercice, le volume d'heures acquis au titre du DIF est de 20 445 heures. En 2009, il s'élevait à 19 274 heures.

- Les indemnités de départ à la retraite concernent celles limitativement définies dans le cadre de la Convention Collective de la Métallurgie pour le personnel cadre et non cadre. L'entreprise a choisi de ne pas provisionner ces engagements ni de les confier à un organisme tiers. Le montant s'élève à 867 K€ au 31/12/2010.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants, étant précisé qu'il a été modifié le mode de départ et qu'il n'a pas été tenu compte de l'accord national interprofessionnel de juillet 2008 compte tenu de l'incertitude pouvant encore peser sur ses modalités d'application :
Mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),
calcul de l'indemnité selon la convention collective de la Métallurgie,

- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 3,82% (moyenne des taux des OAT 10 ans des 5 dernières années),
- taux de charge 50%,
- turn over : 10% jusqu'à 34 ans, 7% de 35 à 45 ans, 2% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 2,7%,
- table de mortalité 2003-2005.

- Dettes garanties par des sûretés réelles :

*Nantissement du fonds de commerce et des brevets, (non valorisés au bilan), au profit du GIAC dans le cadre d'un contrat de prêt de 1 600 K€ (solde à rembourser au 31/12/10 : 320 K€).

* Nantissement des titres ECA EN au profit de Fortis Banque en garantie d'un emprunt de 3.000K€ (solde à rembourser au 31/12/10 : 300 K€).

- Opérations de couverture de change.

Il n'y a aucune opération de couverture de change en cours au 31/12/2010.

b) Engagements reçus

Les cautions de restitution d'acomptes et de garanties de bonne fin dans le cadre de contrats long terme s'élèvent à 4 668 K€ au 31/12/2010.

en K€ Catégorie d'engagements	2010	2009	Sociétés
Avals			
Cautions douanes	107	107	Banques
Garanties	4 562	5 365	
Sûretés réelles reçues			
Effets escomptés non échus			
Abandon. créance.- clause retour à meilleure fortune	353	495	
Actions déposées			Banques
Engag. /marché à terme (monét.)			
Engag. /marché à terme (march.)			

Une ligne de crédit de 20 000 K€ a été obtenue par ECA auprès de son pool bancaire pour financer la croissance externe à hauteur de 15 000K€ et 5 000K€ pour financer le besoin en fonds de roulement en 2008.

En décembre 2010, cette ligne de crédit a été activée dans le cadre de l'extension du bâtiment du siège social, et de la mise en place de l'ERP, à concurrence de respectivement 3 000 K€ et 1 000 K€.

4.5. Facteurs de risques

La société ECA en raison du caractère pluriel de ses activités et de la diversité de sa cible clientèle (Institutionnels, grands donneurs d'ordre industriels nationaux et étrangers), n'est pas surexposée à un risque industriel ou commercial particulier.

Son exposition au risque de taux est limitée car son endettement est limité.

Si une grande partie de l'activité d'ECA est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée. Le risque de change est un risque sterling et plus dollar US. Cependant les opérations exposées font l'objet de couvertures par des flux commerciaux inverses.

Les risques liés à la propriété industrielle sont limités par nature en raison de la complexité des systèmes produits par ECA. La société pratique une politique de dépôt et d'entretien de brevets auprès de l'INPI.

La société ECA a été assignée dans le cadre d'une affaire de contrefaçon supposée de brevet concernant un produit qu'elle commercialise. Un expert nommé par le Tribunal a effectué sa mission et ECA a assigné son adversaire en nullité du brevet. En conséquence, au 31 décembre 2010, aucune provision n'a été constituée dans les comptes de la société concernant cette affaire.

La société n'intervient pas dans des domaines susceptibles d'avoir un impact en termes de risques environnementaux.

4.6. Assurances

Outre les polices à caractère obligatoire, la société ECA est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

4.7. Effectifs

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

	2010	2009
Effectif moyen employé	232	228
Effectif employé		
- salariés	243	237
- mis à disposition		
Cadres et professions supérieures	127	120
Techniciens et agents de maîtrise	42	46
Employés	43	45
Ouvriers	31	26

4.8. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale différée au 31/12/2010 s'analyse sur les bases suivantes :

(Seuls les accroissements ou allègements significatifs sont mentionnés dans ce tableau)

en K€	Au 01/01/10	Variation	Au 31/12/10
1) Décalages certains ou éventuels			
participation des salariés	424	(69)	355
provision pour pertes à fin d'affaires	4	(2)	2
provision pour garantie générale	446	(81)	365
Total (allègements de la dette future)	874	(152)	722
2) Eléments à imputer			
Déficit reportable	0	0	0
moins-values à long terme	0	0	0
Total (allègements de la dette future)	0	0	0

4.9. Détail du compte Impôt sur les sociétés

La société ECA a pris l'option d'opter pour le régime de groupe institué par l'article 223 A du Code Général des Impôts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale sont les suivantes : ECA EN, ECA Sintors, ECA CNAI, et ECA Faros.

La convention d'intégration fiscale fixe les modalités suivantes :

- les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits (correctifs, crédits d'impôt non remboursables des déficitaires) sont conservées chez la société mère, et constatées en produits ou en charges.

en K€	Résultat	Base	IS correspondant	Résultat net
Résultat net comptable avant impôt	4 529	2 182	(727)	3 801
Résultat exceptionnel	437	(2)	1	437
Impôt taux réduit 15%	0	0	(23)	(23)
CIR (ECA SA)	0	0	1 297	1 297
Autres crédits ECA SA	0	0	13	13
Participation	(355)			(355)
Regularisations 2009	0	0	(7)	0
Effets de l'intégration fiscale *			(39)	(39)
	4 611	2 181	514	5 125

*Les effets de l'intégration fiscale portent principalement sur la déduction de la quote part de frais et charges sur dividendes entre sociétés du groupe intégré pour 17 K€ et la contribution social additionnelle à l'impôt société pour -56 K€.

4.10. Honoraires des commissaires aux Comptes

Honoraires en charges	Montant	
	2010	2009
Total	213	203

4.11. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapports des Commissaires aux comptes

20.4.1.1 Comptes consolidés

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ECA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes consolidés : la note 2.1.1 expose le traitement comptable dans les comptes consolidés, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante de la Contribution Economique Territoriale (CET) introduite par la loi de finances 2010 et la note 2.1.2 expose l'incidence des nouvelles normes et interprétations comptables applicables au 1er janvier 2010.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Ecarts d'acquisition, frais de développement et actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement décrites en note 2.5.1 de l'annexe et nous nous sommes assurés que cette note fournit une information appropriée.
- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des frais de développement et des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises selon les modalités décrites en notes 2.5.1, 2.5.2 et 2.5.7 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et notamment le respect des procédures de revue par la direction du groupe des hypothèses retenues pour déterminer les prévisions actualisées de flux de trésorerie, celles-ci présentant par nature un caractère incertain.

Contrats à long terme

- Les résultats sur les contrats à long terme sont constatés à l'avancement selon les modalités décrites dans la note 2.5.9 de l'annexe. Ces résultats sont notamment dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à nous assurer du respect des procédures d'approbation de ces estimations.

Traitement comptable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

- Votre société s'est prononcée en 2010 sur la qualification de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises en impôts sur le résultat comme exposé dans la note 2.1.1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce traitement comptable et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Versailles et Marseille, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

20.4.1.2 Comptes annuels

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ECA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.3 « immobilisations financières » de l'annexe expose les modalités d'appréciation de la valeur des titres de participation. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et notamment le respect des procédures de revue par la Direction des hypothèses retenues pour actualiser les perspectives de rentabilité.
- ECA constate les résultats à l'avancement sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 2.4.1 et 2.4.3 de l'annexe. Ces résultats sont notamment dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à nous assurer du respect des procédures d'approbation de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Versailles et Marseille, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

20.4.2. Autres vérifications effectuées par les contrôleurs légaux

Les contrôleurs légaux ont établi à l'attention du responsable des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

20.4.3. Informations financières figurant dans le document d'enregistrement non tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur

Néant

20.5. Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2010.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

La société publie des informations financières tous les trimestres. A la date du dépôt du présent document, la société n'a pas publié d'informations financières intermédiaires depuis le 31 décembre 2010. Le communiqué relatif au chiffre d'affaires du premier trimestre 2011 est publié début mai 2011. Ce communiqué est disponible sur le site internet de la société www.ecagroup.com.

Ces informations n'ont pas fait l'objet d'examen ou audit.

20.7. Politique de distribution de dividendes

La société a la volonté de verser des dividendes, sans toutefois avoir arrêté une politique ferme en matière de répartition de ses bénéfices entre dividendes et financement des activités.

Tableau de distribution de dividendes au cours des 5 derniers exercices

Exercice concerné	Assemblée Générale	Résultat de l'exercice	Montant des dividendes distribués			Montant par action *		
			Dividendes bruts	Avoirs Fiscaux	Dividendes nets	Dividendes bruts	Avoirs Fiscaux	Dividendes nets
2009	17 juin-10	5 744 851 €	6 013 479 €		6 013 479 €	0,94 €		0,94 €
2008	16 juin-09	6 287 106 €	3 773 509 €		3 773 509 €	0,60 €		0,60 €
2007	17 juin-08	3 044 020 €	3 245 847 €		3 245 847 €	0,52 €		0,52 €
2006	14 juin-07	4 088 122 €	3 041 957 €		3 041 957 €	0,50 €		0,50 €
2005	15-juin-06	3 545 049 €	2 400 000 €		2 400 000 €	0,48 €		0,48 €

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage :

La société ECA a été assignée dans le cadre d'une affaire de contrefaçon supposée de brevet concernant un produit qui représente moins de 4% du chiffre d'affaires du groupe ECA. Un expert nommé par le Tribunal a effectué sa mission et ECA a assigné son adversaire en nullité du brevet. En conséquence, au 31 décembre 2010, aucune provision n'a été constituée dans les comptes du Groupe concernant cette affaire.

A ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Aucun changement significatif dans la situation financière du Groupe n'est intervenu depuis le 31 décembre 2010.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital souscrit et capital potentiel

A la date d'enregistrement du présent document, le capital social de la Société s'élève à la somme de 3.204.509 € euros, divisé en 6.409.018 actions de 0,50 euro de valeur nominale intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

ECA SA a mis en place des plans de stocks options, de bons de souscription d'actions et de distribution d'actions gratuites depuis 2005. Trois plans sont encore en cours au 31 décembre 2010. Le nombre d'actions potentielles pouvant être créées s'élève à 281 650. Ces plans sont décrits dans la rubrique 4.2 « Engagement envers le personnel » paragraphe « Paiements en actions » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2010 » du présent document.

Toute modification du capital social ou des droits attachés aux actions qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts de la Société ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010

	Actions	%	Droits de vote (1)	%
Groupe GORGE	3 377 350	52.70%	6 070 140	67.18%
Delta Lloyd	630 874	9.84%	630 874	6.98%
Auto détention	161 380	2.52%	0	0%
Divers nominatifs	99 784	1.56%	195 056	2.16%
Salariés (FCPE)	24 348	0.38%	24 348	0.27%
Public	2 115 282	33.00%	2 115 282	23.41%
Total	6 409 018	100%	9 035 700	100%

(1) un droit de vote double est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

Aucun pacte d'actionnaires ou convention n'a été conclu postérieurement à l'Assemblée Générale du 25 mai 2004.

21.1.2. Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

21.1.3. Auto-contrôle

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010, ECA SA détenait au 31 décembre 2010 161.380 actions en propre, soit 2,52% du capital social, valorisées 1 911 158 € au bilan, soit 11,84 € par action en moyenne. Au cours de bourse du 31 décembre 2010 de 16,27€, leur valeur s'élevait à 2 625 652,60€.

21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant

21.1.5. Droit d'acquisition et/ou obligation attachés au capital souscrit mais non libéré

Néant

21.1.6. Option portant sur le capital d'une filiale

Néant

21.1.7. Tableau d'évolution historique du capital social

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises	Augmentation du capital social	Prime d'émission et d'apport	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale de l'action	Capital social
13/04/2006	Augmentation de capital Apports en nature et levée d'options	1 182 839	591 419	8 237 048	4 901 076	6 083 915	0,50 €	3 041 957 €
14/06/2007	Augmentation de capital en règlement du dividende	152 448	76 223	1 933 041	6 083 915	6 236 363	0,50 €	3 118 181 €
10/10/2007	Augmentation de capital Levée d'options	5 650	2 825	54 014	6 236 363	6 242 013	0,50 €	3 121 007 €
17/06/2008	Augmentation de capital en règlement du dividende	21 398	10 699	220 613	6 242 013	6 263 411	0,50 €	3 132 892 €
22/09/2008	Augmentation de capital Levée d'options	2 000	1 000	19 120	6 263 411	6 265 411	0,50 €	3 133 892 €
28/11/2008	Augmentation de capital Fusion Hytec	23 771	11 885	235 631	6 265 411	6 289 182	0.50 €	3 144 591 €
16/06/2009	Augmentation de capital en règlement du dividende	81 642	40 821	655 586	6 289 182	6 370 824	0.50 €	3 185 412 €
26/02/2010	Actionnariat salarié	26 494	13 247	273 683	6 370 824	6 397 318	0.50 €	3 198 659 €
09/09/2010	Augmentation de capital Levée d'options	11 700	5 850	111 852	6 397 318	6 409 018	0.50 €	3 204 509 €

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger (article 4 des statuts):

- l'étude, la fabrication, l'achat, la location et la vente de tout matériel à applications civiles et militaires, concernant l'aviation, l'automobile, la navigation, tout moyen de locomotion et ceux entrant plus particulièrement dans le domaine de la mécanique de haute précision, des véhicules et engins sous-marins, du matériel spécialisé de structure électronique et informatique, de l'offshore, de la robotique, du nucléaire ainsi que les travaux d'étude et de recherche, les travaux à façon et les autres prestations qui s'y rapportent ;
- la création, l'acquisition, la location, la gestion et la vente de tous établissements industriels ou commerciaux nécessaires à l'activité sociale ;
- la création de tout bureau d'études, la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, brevets ou licence de brevets ;
- la participation de la Société, par tout moyen, directement ou indirectement, dans toute opération pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- et généralement, toute opération industrielle, commerciale, financière, civile, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2. Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Conseil d'administration (articles 13,14 et 15 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à au moins une.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Pouvoirs du conseil d'administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Direction générale (article 17 des statuts)

Directeur Général

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante dix ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante dix ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.

Il n'existe pas de privilèges ni de restriction attachés à certaines actions ou catégories d'actions.

Droits de vote double (article 12 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés par décision des Assemblées Générales Extraordinaires et le cas échéant après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Convocation et réunions

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Accès et représentation aux Assemblées

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, soit sous la forme d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expirant cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration ou le bureau de l'Assemblée auront toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives ou les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

Le vote par correspondance et l'établissement de procuration s'exercent selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Documentation

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Bureau et feuille de présence

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Quorum et vote en assemblées

Sous réserve des droits de vote double décrits au paragraphe ci-dessous, dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi ou des stipulations statutaires. Dans les assemblées spéciales, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la

deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. L'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, elle statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les dispositions réglementaires en vigueur.

21.2.6. Disposition des statuts qui pourrait avoir pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle.

Néant

21.2.7. Franchissement de seuils

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir jusqu'au seuil légal de 5 %, le pourcentage prévu par les textes, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote et le paiement du dividende est différé jusqu'à régularisation, dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale. (Extrait de l'article 10 des statuts)

21.2.8. Conditions concernant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi

Les statuts de la société ne contiennent pas de conditions régissant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'y a pas de contrat important à signaler en dehors des contrats conclus dans la marche normale des affaires auxquels l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

La Direction du Groupe n'a pas connaissance d'informations provenant de tiers ou de déclaration d'expert ou d'intérêt qui devrait être mentionnées dans le présent document de référence.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société, devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social de la Société.

Par ailleurs, les communiqués et avis financiers diffusés par le Groupe sont disponibles sur le site Internet : www.ecagroup.com

Pour plus de détail, la liste des informations financières publiées du 1^{er} janvier 2010 au 18 avril 2011 est rappelée en annexe 3.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La rubrique 3.2 « Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés recense l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010. Le tableau des filiales et participation de ECA SA figure en rubrique 4.3 de l'annexe aux comptes individuels de la société.

Les comptes consolidés sont insérés dans le paragraphe 20.3.1 page 38 du présent document, les comptes individuels de ECA SA sont insérés au paragraphe 20.3.2 page 76.

26. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Rapport de gestion incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur les résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Annexe 2 : Rapport financier annuel

Annexe 3 : Document d'information annuel

Annexe 4 : Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2011

Annexe 5 : Rapports des commissaires aux comptes présentés à l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2011

ANNEXE 1 : RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis d'une part, en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31.12.2010, et d'autre part, en Assemblée Générale Extraordinaire afin de statuer sur les délégations et pouvoirs donnés au Conseil d'Administration dans le cadre d'opération de capital.

Les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur et notamment les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant, le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés, ont été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (art L.432-4 du Code du Travail).

Lors de l'Assemblée Générale, vous seront également présentés le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe (L.225-100, L.233-26 et L.232-1).

ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires 2010 s'élève à 116,7 M€ en croissance de 22% par rapport à 2009

L'année a également été caractérisée par des efforts de R&D toujours constants dans les domaines de la robotique et de la simulation avec des dépenses de plus de 13% du CA du Groupe.

Les activités Défense représentent 53% du chiffre d'affaires contre 62% en 2009. L'activité Défense du Groupe est détaillée dans les faits Marquants

Les activités civiles représentent 47% contre 38% en 2009. L'activité Civil du Groupe est détaillée dans les faits Marquants

PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

Bilan Consolidé

(en M€)	2010	2009
Actifs non courants	44,5	36,9
Actifs courants	100,8	82,3
Actifs destinés à être cédés	0,0	0,0
TOTAL ACTIF	145,3	119,2
Capitaux propres *	51,5	45,7
Intérêts minoritaires	0,2	0,3
Passifs non courants *	16,5	12,9
Passifs courants	77,1	60,4
Passifs destinés à être cédés	0	0
TOTAL PASSIF	145,3	119,2

* : Colonne 2009 retraitée de la CVAE – voir Note 2.1.1des annexes aux comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

(en M€)	2010	2009
Chiffre d'affaires	116,7	95,6
Résultat opérationnel courant	11,8	10,8
Résultat opérationnel	11,1	10,8
Résultat net avant cession d'activité *	7,6	7,2
Résultat net *	7,6	7,2
Part des minoritaires	0,0	0,1
Résultat net (part du Groupe)	7,6	7,2

* : Colonne 2009 retraitée de la CVAE – voir Note 2.1.1des annexes aux comptes consolidés

LES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le résultat opérationnel courant est en croissance de 9.2% à 11.8 M€. Le résultat opérationnel, après déduction des frais de restructuration se monte à 11.1 M€, en croissance de 2.7%.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 7.6 M€ en 2010 contre 7.2 M€ (chiffre retraité, voir paragraphe 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2010, note 2.1.1 Traitement de la CVAE) en 2009.

La CVAE relative à l'exercice 2010 s'élève à 524 K€. Elle a été, conformément à la décision prise par le Groupe, présentée sur la ligne « impôt sur le résultat » du compte de résultat.

Les actifs non courants sont de 44.5 M€, en progression de 7.6 M€, impactés notamment par l'activation des frais de recherches et développements de l'exercice, l'extension des locaux du siège social, et les coûts de mise en place du nouvel ERP.

Les actifs courants sont en hausse de plus de 22 % à 100.8 M€. Cette hausse provient principalement du poste Facture à émettre (lié au principe de comptabilisation du revenu à l'avancement) qui progresse de près de 88% à 37.1 M€. La trésorerie est également en hausse, passant de 15 M€ au 31/12/2009 à plus de 17 M€ à la clôture 2010.

Les capitaux propres sont en hausse à 51.7 M€ du fait du versement en 2009 d'un acompte sur dividendes de 4 M€ qui n'a pas eu lieu en 2010.

Les passifs non courants progressent de près de 28% à 16.5 M€ du fait de l'augmentation des dettes financières à plus d'un an dans le cadre des investissements en cours mentionnés ci-dessus.

La hausse de 27 % des passifs courants à 77.1 M€ provient d'une augmentation significative du poste fournisseurs, en lien avec l'activité du quatrième trimestre, ainsi que la hausse des avances reçues sur commandes.

La Capacité d'Autofinancement est en progression d'environ 11 % à 10.5M€ et nous avons encore amélioré notre gestion du BFR (baisse de plus de 1.1 M€ du BFR en 2010).

L'ORGANISATION ET LES CHANGEMENTS DE PERIMETRE

Plusieurs opérations ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé :

- Rachat des titres minoritaires de ECA SINTERS détenue dès lors à 100% par ECA SA,
- Création de ECA America Latina Ltda, filiale brésilienne détenue à 99.74% de ECA SA. Cette nouvelle structure a pour mission première de vendre et promouvoir l'ensemble des produits du Groupe en Amérique du Sud. Elle a également pour vocation d'établir des partenariats industriels avec des sociétés brésiliennes, en particulier dans le cadre de la coopération franco-brésilienne dans le domaine des sous-marins.
- Création de ESFE à Singapour, filiale à 100% de ECA SA. Cette nouvelle entité a pour objectif de devenir la tête de pont du dispositif commercial d'ECA en Asie, et sera en charge de réaliser des prestations de services support au profit de ses clients.

POLITIQUE SOCIALE

Au 31 décembre 2010, les effectifs s'élevaient à 602 personnes contre 600 à la fin de l'année 2009.

Le montant de la sous-traitance est de 15.2 M€ en 2009 contre 8.8 M€ l'exercice précédent ; le recours à la sous-traitance est lié à la nature des activités du Groupe et son niveau dépend de la particularité des affaires traitées.

Outre le recours à la sous-traitance, le Groupe fait également appel aux ressources de travail temporaire pour faire face aux pics de charge. Enfin, les sociétés du Groupe qui recourent partiellement à la sous-traitance et au travail temporaire s'assurent du respect des législations en vigueur en la matière.

Les accords d'intéressement conclus dans certaines filiales du Groupe, qui s'ajoutent à la participation légale, ont permis à leurs salariés de bénéficier des bons résultats de l'exercice.

Nous avons en fin d'année 2009 entamé un processus permettant l'accès des salariés du Groupe à travers un FCPE basé sur l'action ECA SA. Ce processus s'est achevé le 25 février 2010 par l'augmentation de capital correspondante. Au terme de cette souscription 50% des salariés détiennent 0,38% du capital de notre société.

En fin d'année 2010, la société a mis en place un PERCO, accompagné d'une politique d'amorçage et d'abondement.

SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Au 31 décembre 2010, l'endettement financier, qui correspond à la somme des emprunts, dettes financières et des concours bancaires (10.8 M€), nette des valeurs mobilières de placement (7.0M€) et des disponibilités (10.2M€) est négatif et s'établit à 6.5 M€.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les axes principaux ont été les suivants :

- Programme AUV (véhicule sous marin autonome),
- Programme K-ster,
- Programme USV Inspector (drone de surface)
- Simulateur d'entraînement au pilotage,
- Poste de pilotage, contrôle commandes et électronique de puissance pour sous marins.

Les dépenses de R&D se sont élevées à 15.9 M€ dont 5.2 M€ de coûts de développement immobilisés dans les comptes consolidés.

Les crédits d'impôt recherche s'élèvent pour l'ensemble du groupe à 2.1 M€, dont 1.5 M€ passé en produit sur la période.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Nos activités, ne nécessitant pratiquement pas de substances dangereuses ou toxiques, ne présentent aucun risque important. Aucun site ECA n'est classé SEVESO.

DEGRE D'EXPOSITION AUX RISQUES

Risques de taux de change

Si près de la moitié de l'activité du groupe est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée pour les sociétés françaises du groupe. Du fait du développement de l'activité de nos filiales étrangères, le risque de change se porte principalement sur le Dollar Américain et la livre Sterling.

ECA a mis en place une politique de suivi du risque de change consistant à prévoir l'ensemble des flux en devises du groupe constitué par ECA et ses filiales (encaissements et décaissements), à mesurer l'exposition nette du groupe par échéance et à éventuellement mettre en place une couverture de change si la position nette à une échéance identifiée le justifie. Cela nécessite une appréciation du risque d'évolution des cours, qui est émise par la direction d'ECA conseillée par ses banques. Du fait du caractère fréquent des flux en devises dans les deux sens, il n'a pas été nécessaire de mettre en place de couverture en 2010. L'endettement financier en devises est marginal, il ne peut être constitué que de concours bancaires courants temporaires des filiales étrangères.

en k€	GBP	USD	Autres
Actifs	2 942	7 473	228
Passifs	887	2 875	31
Position nette avant gestion	2 055	4 599	197
Positions hors bilan			
Position nette après gestion	2 055	4 599	197

Risques de taux d'intérêt

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs financiers	2 353	6 121	110	8 584
Actifs financiers	0	0	0	0
Position nette avant gestion	2 353	6 121	110	8 584
Hors bilan	(300)		0	(300)
Position nette après gestion	2 653	6 121	110	8 884

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe ECA, l'exposition au risque de taux est limitée.

Sensibilité aux variations des taux d'intérêts

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 6.2 M€ au 31 décembre 2010 (57.8% de la dette brute).

Une hausse ou une baisse des taux d'intérêts de 100 points de base (+ ou -1 %) sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact d'environ + ou - 50 K€ sur la charge financière annuelle avant impôt du groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette et sans tenir compte des placements court terme.

De plus, le Groupe ECA utilise une couverture de taux d'intérêts transformant le taux variable de l'emprunt Fortis (300 K€ de capital restant dû au 31 décembre 2010), en un taux fixe de 4,58%.

Risques de liquidité

Compte tenu de sa situation bilancielle actuelle, le Groupe est peu exposé au risque de liquidité.

Par ailleurs, ECA a signé en juillet 2008 avec son pool bancaire une convention de crédit d'un montant global de 20 M€ dont 5 M€ pour financer son BFR. La société a utilisé cette ligne à hauteur de 4.0 M€ pour financer l'extension de son siège social, ainsi que la mise en place du nouvel ERP.

En mars 2010, cette convention de crédit a été prorogée de 18 mois, et ce dans les mêmes conditions avantageuses.

Risques de Crédit - covenants financiers

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit.

- Le prêt consenti par le groupement des industries agricoles, alimentaires et de grandes distributions (GIAC) d'un montant de 1.600 K€ sur 5 ans fait l'objet d'un covenant financier, exigeant le remboursement anticipé en cas de « diminution importante de la situation nette comptable du Participant ou diminution importante de son actif immobilisé (comptes de la classe II du plan comptable en vigueur) » – Art. 13.vii.
- Le prêt consenti par le pool bancaire d'un montant de 6.000 K€ sur 5 ans fait l'objet de covenant financier. Il est exigible immédiatement en cas de non respect des covenants mis en place. Les ratios à respecter concernent l'endettement net et les cash flows disponibles. Ils font l'objet d'une attestation annuelle par nos commissaires aux comptes.

Les covenants ont été respectés au 31 décembre 2009, et le sont également au 31 décembre 2010.

Risques sur actions

Au 31 décembre 2010, le Groupe ne possède aucun titre coté sur un marché réglementé.

Risques sur Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	2010	2009
Cautions et garantie de marché	4 795	6 166
Effets escomptés non échus	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus	4 600	4 600
Avals, cautions et garanties donnés	5 081	5 472
Opérations à terme sur devises	50	0
Total	14 526	16 238

Les engagements sont donnés dans le cadre de la gestion normale du groupe.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN
COURS DE VALIDITE**

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2010	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	16/06/2009	15/08/2011	1.000.000€	Néant	Néant	1.000.000€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	16/06/2009	15/08/2011	1.000.000€	Néant	Néant	1.000.000€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	16/06/2009	15/08/2011	1% du capital	13.247 € 26.494 actions	Néant	18.607 € 37.214 actions
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de VM	17/06/2010	16/08/2012	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription ou d'achat d'actions	17/06/2008	17/08/2011	10% du capital social	Attribution d'options de souscription donnant droit à 120.000 actions	Néant	258.541 € 517.082 actions
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	17/06/2008	17/08/2011	10% du capital social	Attribution de 30.000 actions gratuites en cours d'acquisition	Néant	303.541 € 607.082 actions

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les prises de commandes de 2009 et de 2010 permettent de commencer l'année 2011 avec un carnet de commandes (reste à facturer) de près de 129 M€, carnet s'écoulant sur trois années environ.

En ce qui concerne l'activité, notre Groupe prévoit une légère croissance de son chiffre d'affaires car les productions pour le programme A 350 XWB seront stables cette année. Le déséquilibre de chiffre d'affaires entre le premier et le deuxième semestre devrait être encore plus marqué qu'au cours des années antérieures car l'activité du premier semestre 2011 est essentiellement une activité d'études.

TITRES EN BOURSE

Evolution du cours et des volumes échangés sur le compartiment C de Euronext Paris de Nyse Euronext depuis le 1^{er} janvier 2010 :

Mois	Plus Haut	Plus Bas	Nbre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros
janv-10	13,79	12,75	50 793	678
févr-10	14,26	13,34	187 564	2 612
mars-10	14,23	13,50	114 901	1604
avr-10	15,08	13,60	162 512	2 371
mai-10	14,14	12,85	119 327	1615
juin-10	14,18	13,39	61818	851
juil-10	14,49	13,10	65 017	906
août-10	14,65	13,55	44 440	630
sept-10	14,12	13,64	59 441	829
oct-10	15,15	13,70	110 944	1586
nov-10	15,23	14,11	85 363	1259
déc-10	17,00	14,35	132 048	2 067
janv-11	17,64	16,30	137 695	2 349
févr-11	17,20	15,90	71857	1188

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes consolidés du Groupe ECA et les comptes annuels de la société mère que nous soumettons à votre approbation. Vos commissaires aux comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ECA

Les états financiers du Groupe ECA ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

Le bilan consolidé est présenté sous la forme courant / non courant. Sont considérés comme courants les actifs et passifs directement liés au cycle d'exploitation (part à moins d'un an).

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature.

La date de clôture de l'ensemble des sociétés consolidées est le 31 décembre.

Les comptes sociaux des différentes sociétés intégrées sont arrêtés conformément aux règles du Plan Comptable Général du pays respectif de chaque filiale. L'harmonisation des comptes est faite dans le cadre de l'émission de comptes consolidés aux normes IFRS.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour l'exercice à 116.7 M€ contre 95.6 M€ l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant est en hausse de plus de 9% à 11.8 M€ contre 10.8 M€. Le résultat opérationnel, après déduction des coûts de restructurations se monte à 11.1 M€ contre 10.8 M€.

Le résultat net avant cession d'activité s'élève à 7.6 M€ en 2010 contre 7.2 M€ (chiffre retraité, voir paragraphe 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2010, note 2.1.1 Traitement de la CVAE) en 2009.

Le résultat net après cession d'activité s'établit à 7.6 M€ contre 7.2 M€ (chiffre retraité, voir paragraphe 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2010, note 2.1.1 Traitement de la CVAE) l'exercice précédent.

Ce résultat net consolidé se répartit comme suit :

- part du groupe : 7.6 M€
- part des minoritaires : 0.0 M€

Par ailleurs, vous trouverez dans l'annexe aux comptes consolidés toutes les informations relatives aux variations du périmètre intervenues au cours de l'exercice 2010.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes (Article L.225-100 du Code de commerce)

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE ECA

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Le chiffre d'affaires s'établit pour l'exercice à 47.6 M€ contre 43.3 M€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2.7 M€ contre 4.5 M€ l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 1.8 M€.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 4.5 M€ contre 6.7 M€ l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par un bénéfice de 5.1 M€ contre 5.7 M€ l'exercice précédent.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes sociaux (Article L.225-100 du Code de commerce).

Par ailleurs, nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 4.220 €.

INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur titres (en €)		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ECA CSIP	£ 180 000	£ 743 885	100,00%	2 591 633	2 591 633			£ 2 153 308	£ 39 951	
ECA CNAI	1 138 940	955 222	100,00%	2 313 087	2 313 087	1450 992		32 768 051	2 470 765	
OD ECA	84 055	119 154	60,00%	51 942	51 942			266 510	(15 874)	
ECA FAROS	1 000 000	1 430 242	98,00%	980 000	980 000		2 666 350	6 081 774	618 373	
ECA SINDEL	100 000	303 353	96,02%	96 020	96 020	2 410 917	1 600 000	4 280 989	153 604	
ECA EN	130 000	4 019 134	100,00%	10 869 242	10 869 242	1 791 456	400 000	13 045 521	351 829	
ECA SINTERS	4 000 000	(2 201 949)	100,00%	4 000 000	4 000 000	785 855		12 598 816	854 836	
1ROBOTICS	\$ 500 000	(408 256)	81,00%	307 504	57 504			\$ 0	-\$ 45 505	
SSI	\$ 15 000	2 281 292	100,00%	862 457	862 457	949 232		\$ 4 091 716	\$ 61 509	
TRITON IMAGING	\$ 201 442	(38 409)	100,00%	2 822 361	2 822 361	156 678		\$ 1303 654	\$ 36 841	
ECA AMERICA LATINA	R\$ 380 000	-	99,74%	165 685	165 685	29 178		R\$ 0	-R\$ 39 304	
ECA SINGAPOUR	\$ 50 000	-	100,00%	28 982	28 982			\$ 0	-\$ 16 204	

Les données pour ECA CSIP sont exprimées en Livre Sterling ;

Les données pour SSI, Triton Imaging et 1Robotics sont exprimées en US Dollars.

Les données pour ESFE sont exprimées en Dollars de Singapour.

Les données pour ECA America Latina sont exprimées en Réal Brésilien.

PRISES DE PARTICIPATION INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Rachats des titres minoritaires de ECA SINTERS qui devient filiale à 100% de ECA SA,

Création de ECA America Latina Ltda au Brésil qui est filiale à 99,74% de ECA SA,

Création de ESFE à Singapour qui est filiale à 100% de ECA SA.

AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 5.124.660 Euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice :.....	5.124.660 €
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau.....	10.838.547 €

Affectation

- A la réserve légale.....	585,90 €
Qui sera ainsi dotée à hauteur de 10% du capital social	
 - A titre de dividende aux actionnaires.....	 4.037.681,34 €
Soit 0,63 € pour chacune des 6 409 018 actions qui composent le capital social,	
 - Le solde, au compte Report à Nouveau,	
Qui se trouve ainsi porté à	11.924.939 €

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 septembre 2011.

Conformément à l'article 243 *bis* du CGI, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Ce dividende pourra être soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ou sur option des bénéficiaires aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts prévoyant un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 19%.

Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à ce jour à 12,3%.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte report à nouveau.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 6.409.018 actions composant le capital social à la date de ce jour, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Afin de nous conformer aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercice concerné	Date de l'Assemblée Générale	Résultat de l'exercice	Dividendes nets distribués	Montant éligible à la réfaction	Montant non éligible à la réfaction	Montant par action
2009	17 juin 2010	5.744.851 €	6.013.479 €	6.013.479 €		0,94 €
2008	16 Juin 2009	6.287.106 €	3.773.509 €	3.773.509 €	-	0,60 €
2007	17 juin 2008	3.044.020 €	3.245.846 €	3.245.846 €	-	0,52 €

Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 4.220 Euros et l'impôt correspondant.

Informations sur les délais de paiement fournisseurs (article D441-4 du code de commerce)

Au 31/12/2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élève à 11 671 K€. Sur ce solde, 25% des dettes fournisseurs sont payables à 30 jours, 13% des dettes fournisseurs sont payables à 60 jours, et 47% des dettes sont composées de factures non parvenues en date de clôture des comptes. A noter que 15% des dettes fournisseurs étaient échues au 31 décembre 2010, et ont été réglées depuis.

Pour rappel, au 31/12/2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 8 434 K€. Sur ce solde, 48% des dettes fournisseurs étaient payables à 30 jours, 14% des dettes fournisseurs étaient payables à 60 jours, et 37% des dettes étaient composées de factures non parvenues en date de clôture des comptes. A noter que 1% des dettes fournisseurs étaient échues au 31 décembre 2009.

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Actionnariat de la société (L.233-13 du Code de commerce)

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2010 :

Nom	31/12/2010				31/12/2009			
	Nbr actions détenues	%du capital	Droits de vote	%des droits de vote	Nbr actions détenues	%du capital	Droits de vote	%des droits de vote
Groupe Gorgé	3 377 350	52,70%	6 070 140	67,18%	3 377 350	53,01%	5 998 807	66,89%
Delta Lloyd	630 874	9,84%	630 874	6,98%	630 874	9,90%	630 874	7,03%
Auto détention	161 380	2,52%	n/a		111 375	1,75%	n/a	
Divers nominatifs	99 784	1,56%	195 056	2,16%	100 790	1,58%	188 650	2,10%
Salariés (FCPE)	24 348	0,38%	24 348	0,27%	0	0,00%		
Public	2 115 282	33,00%	2 115 282	23,41%	2 150 435	33,75%	2 150 435	23,98%
	6 409 018	100,00%	9 035 700	100,00%	6 370 824	100,00%	8 968 766	100,00%

(1) un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, le tableau susvisé mentionne l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2008, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au sein du présent rapport.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas d'engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1^{er} août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 13 à 16.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, il n'existe pas de délégations en cours à la date de la présente assemblée, autres que celles figurant dans le tableau figurant aux présentes.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

PACTE D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par les Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce ou de la société qui contrôle votre société au sens du même article y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L 228-13 et L 228-93 du Code de commerce.

A perçu au cours de l'exercice écoulé :

- **Mr Dominique VILBOIS, Président directeur Général**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Dominique Vilbois a perçu une rémunération de 232.412 Euros brut de la société Groupe Gorgé, dont 75.580 Euros de rémunération variable.
- **Mr Jean Pierre GORGE, Administrateur**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Jean-Pierre GORGE a perçu une rémunération de 132.000 Euros brut plus 2.835 Euros d'avantage en nature versées par la société PELICAN VENTURE qui détient 72.3% de la société Groupe Gorgé.
- **Mr Raphaël GORGE, représentant la société «Groupe Gorgé »**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Raphaël GORGE a perçu une rémunération de 140.000 Euros brut plus 8.928 Euros d'avantage en nature versées par la société PELICAN VENTURE qui détient 72.3% de la société Groupe Gorgé.
 - . Un conseil d'administration de Groupe GORGE de février 2008 a procédé à l'attribution gratuite d'actions de Groupe GORGE en faveur de Raphaël GORGÉ (pour partie sous conditions d'atteinte d'objectifs). Monsieur GORGÉ aurait pu bénéficier au maximum, si tous les objectifs définis par le Conseil d'Administration avaient été atteints, de 31.000 actions. La période d'acquisition a expiré le 22 avril 2010, monsieur GORGÉ a finalement obtenu 10.334 actions.
- **Mr Loïc Le BERRE, Administrateur**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Loïc le BERRE a perçu une rémunération de 175.345 Euros brut, dont 50.000 Euros de rémunération variable, plus 4.304 Euros d'avantage en nature de la société Groupe Gorgé.
- **Mr Jean Louis SAMBARINO**
 - . Rémunération versée par la Société : 107.957 € brut
 - . Avantages en nature : 3.000 € (véhicule)
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : 22.000 € brut
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant

Les mandataires sociaux de la société ECA qui ont perçu une rémunération dans les sociétés contrôlées sont indiqués ci-avant. Il n'existe aucune autre forme de rémunération ou engagement (variable, retraite complémentaire, indemnités...).

L'évolution des rémunérations brutes sur les trois dernières années a été la suivante :

Administrateur	2007	2008	2009
Dominique VILBOIS		62.585	177.777
Jean-Pierre GORGE	132.000	132.000	132.000
Raphaël GORGE	120.000	120.000	140.000
Loïc Le BERRE	107.734	112.691	122.703
Jean Louis SAMBARINO			97.246

M. Vilbois a été nommé Président Directeur Général de ECA SA le 28 novembre 2008

Les contrats de travail des mandataires sociaux ne comportent aucune clause particulière (régime de retraites complémentaires, clauses de non concurrence, indemnités ou avantages dus en cas de cessation ou changement de fonctions).

- Stocks Options et actions gratuites:

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Nombre attribué	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre exercés en 2010	Nombre non exercés au 31/12/2010
Plan du 8/12/09 :	16/06/09					
<u>-Options</u>						
Mr Vilbois		30.000	31/03/15	10.92 €	0	30.000
Mr Sambarino		10.000	31/03/15	10.92 €	0	10.000
<u>-Actions gratuites</u>						
Mr Vilbois		7.500	31/03/14	0 €	0	7.500
Mr Sambarino		2.500	31/03/14	0 €	0	2.500

La levée des options de souscription ainsi que l'attribution définitive de ces actions gratuites sont subordonnées à l'atteinte d'objectifs financiers annuels.

Pour les levées d'options d'achat et les souscriptions par les mandataires sociaux, 20% des actions doit être maintenue au nominatif jusqu'à la cessation des fonctions de mandataire social.

Pour les cessions d'actions (attribuées gratuitement) par les mandataires sociaux, 20% des actions doit être maintenue au nominatif jusqu'à la cessation des fonctions de mandataire social.

- Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au dix premiers salariés :

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Désignation du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	4.500	10.06€	Plan 2

OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Néant

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L.225-211 al. 2 du Code de commerce)

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (animation du cours), la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées :	100.695
Cours moyen des achats :	14.05 €
- Nombre d'actions vendues :	103.673
Cours moyen des ventes :	14.06 €
- Montant total des frais de négociation :	0 €
Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice :	4.147
Valeur évaluée au cours d'achat :	65.936 €
Valeur nominale :	15.90 €

Programme de rachats d'actions - article L.225-209 du code de commerce

Les achats d'actions intervenus depuis le 17 juin 2010 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 portent sur 18.758 actions acquises sur le marché à un cours moyen de 14.63 €.

Au 31 décembre 2010, ECA détient 157.233 actions propres valorisées au coût d'achat de 1.845 K€ au poste Valeur mobilière de placement, soit 11.74 € par action en moyenne.

Après ces opérations, ECA détient au 31 décembre 2010, 161 380 actions propres valorisées au coût d'achat de 1 911 K€.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du code de Commerce), le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article 225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration. Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L 432-4 du Code du Travail, le Comité d'Entreprise ne fait part d'aucune observation particulière et précise toutefois qu'il se félicite de l'amélioration du climat social au sein de l'entreprise.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous signalons que sur délégation de l'Assemblée Générale mixte du 16 juin 2009, le conseil d'administration aux termes de ses réunions du 22 octobre 2009, 8 décembre 2009 et 25 février 2010 a décidé d'augmenter le capital de 13.247 euros par émission de 26.494 actions nouvelles réservées au salariés adhérents du plan d'épargne entreprise du groupe, souscrites intégralement par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement entreprise.

LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (L.225-129 du Code de commerce)

- **Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, précédemment intégrée dans la délégation d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires, expire le 15 août 2011.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc conférer au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait

admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 1.000.000 d'euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

▪ **Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire (article L. 225-129-2 du Code de commerce)**

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 15 août 2011. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions suivantes.

Ces délégations sur lesquelles il vous est demandé de statuer ont pour objet de donner au conseil d'administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires, et ce à l'effet de financer les besoins de l'entreprise.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

▪ **Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires**

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum d'augmentation de capital susceptible de résulter de l'utilisation de cette délégation à 1.000.000 d'euros. Il est précisé que ce montant ne serait pas commun avec celui des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription et n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 25.000.000 d'euros.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies dans la limite légale,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

▪ **Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription**

L'ordonnance du 22 janvier 2009 a introduit la possibilité de procéder à des opérations d'augmentation de capital par placement privé.

Aux termes d'une recommandation en date du 6 juillet 2009, l'Autorité des Marchés Financiers a recommandé aux émetteurs d'établir une résolution distincte pour les délégations d'augmentation de capital par offre au public et par placement privé.

Afin de se conformer avec cette recommandation, et dans la mesure où les délégations en cours de validité prennent fin, la société a décidé de soumettre à un nouveau vote des actionnaires une résolution spécifique à chacune de ces deux opérations.

▪ **Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre au public.

Le conseil d'administration aurait la faculté de conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1.000.000 d'euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 25.000.000 d'euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

▪ ***Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé***

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1.000.000 €, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 25.000.000 d'euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

▪ ***Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires***

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations précitées, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

o ***Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail)***

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, nous vous proposons également de statuer sur un projet de délégation à donner au conseil d'administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation.

A cet effet, nous vous proposons de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation pour une durée de 26 mois.

Le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

▪ **Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel**

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le conseil à procéder à l'attribution de stock options et d'actions gratuites comme suit :

o **Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10% du capital social existant au jour de la première attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputerait le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de l'autorisation qui suit.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration selon les modalités fixées par la loi, et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

La durée des options fixée par le conseil ne pourrait excéder une période de 8 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

o **Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux) (article L. 225-197-1 du Code de commerce)**

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 38 mois la faculté de procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 10% du capital social existant au jour de l'attribution étant précisé que sur ce plafond, s'imputerait le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le conseil d'administration au titre de l'autorisation qui précède.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration,

étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

▪ **Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique**

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le conseil d'administration pour une durée de 18 mois si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir et que vous lui avez consentis lors de l'assemblée générale du 17 juin 2010 dans la 10^{ème} résolution en période d'offre publique. Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

▪ **Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues (L. 225-209)**

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 17 juin 2010.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 45 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 28.840.545 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

APPORT PARTIEL D'ACTIF

Nous soumettons à votre approbation d'un projet d'apport partiel d'actif par notre société au profit de la société ECA ROBOTICS.

Tout d'abord, nous vous signalons que dans le cadre de notre restructuration, nous avons souhaité séparer juridiquement nos branches d'activité, à savoir :

- d'une part des activités opérationnelles d'exploitation et plus précisément des missions industrielles d'étude et de production d'équipements et de systèmes technologiques basés en particulier sur les technologies de la Robotique appliquées à des marchés de Défense (Naval, Terrestre, Sécurité intérieure) et des marchés Civils (Nucléaire, Oil & gas, Océanographie scientifique).
- et d'autre part une activité de société holding

Il est envisagé de rationaliser l'organisation juridique du Groupe en séparant clairement les activités de holding et les activités opérationnelles d'exploitation, afin :

- de donner une meilleure lisibilité des activités et des comptes du Groupe ;
- de se doter d'un outil pour mener des opérations futures de croissance externe ;
- de fournir aux organisations représentatives du personnel une information précise et pure des activités d'exploitation.

La société ECA procèderait à un apport partiel d'actif portant sur ses activités opérationnelles d'exploitation au profit de la société ECA ROBOTICS (anciennement dénommée CNAITEC).

Le 12 avril 2011 notre conseil d'administration a conféré à Monsieur Dominique VILBOIS le pouvoir de signer le projet d'apport partiel d'actif que nous vous proposons de vous présenter.

Nous vous proposons d'apporter notre branche complète et autonome composée des activités opérationnelles d'exploitation et plus précisément des missions industrielles d'étude et de production d'équipements et de systèmes technologiques basés en particulier sur les technologies de la Robotique appliquées à des marchés de Défense (Naval, Terrestre, Sécurité intérieure) et des marchés Civils (Nucléaire, Oil & gas, Océanographie scientifique), à la société ECA ROBOTICS à titre d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions et en particulier de l'article L.236-22 du Code de commerce,

L'actif apporté s'élèvera à	55.327.643 €
et le passif pris en charge s'élèvera à	37.808.622 €
soit un actif net de	17.519.021 €

En l'absence de toute autre opération de la période intercalaire de nature à affecter cet actif net,

LE MONTANT DE L'APPORT NET S'ELEVE AINSI A 17.519.021 euros

Il est expressément prévu que le passif pris en charge par la société ECA ROBOTICS ne sera pas garanti solidairement par la société ECA.

Cet apport devra être réalisé au plus tard, le 31 décembre 2011.

Il prendra effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2011.

Il sera rémunéré par l'émission au pair par la société ECA ROBOTICS de 17.519.021 actions nouvelles de 1 euro chacune, entièrement libérées. Le capital de cette société serait donc porté de 37.000 euros à 17.556.021 euros.

Le montant net des apports étant égal au montant nominal des actions attribuées par la société ECA ROBOTICS en rémunération des apports, le montant de la prime d'apport s'élève à 0 euros.

LISTE DES MANDATS au 31/12/2010

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, alinéa 4, nous vous indiquons la liste des mandats et fonctions des différents membres du Conseil d'Administration.

Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Jean-Pierre GORGE A.G. du 25 mai 2004 2011 Administrateur Président du Conseil d'Administration de GROUPE GORGÉ SA Président de PELICAN VENTURE SAS Vice-président du Conseil de Surveillance de SOPROME PARTICIPATIONS SA Président du Conseil d'Administration de AUPLATA SA Membre du Conseil de Surveillance de Promelys Participations SA, à compter du 2 mars 2010
Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Dominique VILBOIS Cooptation CA du 22 septembre 2008 et ratification AG du 16 juin 2009 Nomination PDG CA 28 novembre 2008 2014 Président Directeur Général Président d'ECA Sinters ; Administrateur de SAS ECA Cnai, ECA EN, ECA Sinters et ECA Faros
Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Raphaël GORGE AG du 15 juin 2006 2011 Représentant Permanent Groupe Gorgé au conseil ECA Directeur Général et administrateur de GROUPE GORGÉ SA Directeur Général Délégué de PELICAN VENTURE SAS Président du Conseil de Surveillance de SOPROME PARTICIPATIONS SA Président de NUCLEACTION SAS (filiale de Groupe Gorgé) Président de NTC Nucléaction SAS (filiale de NUCLEACTION SAS) jusqu'au 15/03/2010 Gérant de la SCI THOUVENOT Gérant de la SCI AUSSONNE Gérant de la SCI DES CARRIERES Gérant de la SARL LES PÂTUREAUX jusqu'au 16 février 2010 (date de nomination d'un Liquidateur amiable) Président de STONI SAS Représentant permanent de la société GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de CNAITEC SAS. jusqu'au 18 mars 2011 Représentant permanent de PELICAN VENTURE SAS au Conseil d'Administration de la société AUPLATA SA. Représentant permanent de la société GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de FINU 4 SAS. Vice-président du Conseil de Surveillance de Promelys Participations SA à compter du 2 mars 2010.

Nom et prénom	Monsieur Loïc LE BERRE
Date de première nomination	AG du 15 juin 2006
Date d'échéance du mandat	2012
Fonction principale exercée dans la société	Administrateur Membre du Conseil de Surveillance de SOPROME PARTICIPATIONS SA Administrateur de AUPLATA SA Gérant de ALOA Consulting
Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Représentant de Pélican Venture, comme Membre du Conseil de Surveillance de Promelys Participations SA, à compter du 2 mars 2010 Liquidateur amiable de la SARL LES PÂTUREAUX à compter du 16 février 2010, jusqu'au 1er juillet 2010 (date de clôture des opérations de liquidation)
Nom et prénom	Monsieur Jean Louis SAMBARINO
Date de première nomination	AG du 17 juin 2008
Date d'échéance du mandat	2014
Fonction principale exercée dans la société	Administrateur, Vice président Opérations
Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Représentant permanent de la société ECA Présidente de ECA Faros ; Administrateur des sociétés ECA Csp, OD ECA et ECA Sindel

Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration dans sa séance du 13 avril 2006 est revenu sur le choix de la modalité d'exercice de la direction générale et a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de direction générale.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaires aux comptes ne vient à expiration à l'issue de la présente réunion.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous indiquons que les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre GORGE et de la société GROUPE GORGE représentée par Monsieur Raphaël GORGE arrivent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée.

Il est demandé aux actionnaires de renouveler leur mandat pour une durée de six années.

Nous vous proposons par ailleurs la désignation d'un nouvel administrateur pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Madame Catherine BENON épouse GORGE, née le 19 avril 1971 à Aix en Provence (13), domiciliée au 4 rue Commines – 75003 PARIS

Cette personne présente toutes les qualités requises pour assumer les fonctions d'administrateur.

Votre conseil vous invite à approuver par vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

**RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION - ASSEMBLEE GENERALE DU
21 juin 2011**

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 du Code de commerce.

1. Etat des options de souscription et d'achat (225-184 al 1) attribuées aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés contrôlées :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'option (S ou A)	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2010	Options non exercées au 31/12/2010
Plan 2005 Expiré	24/05/2005	06/09/2005	S	0,4% du capital 24.700 actions	06/09/2010	10,06 € par action	11.700	0
Plan 2009	17/06/2008	08/12/2009	S	1,9% du capital 120.000	31/03/2015	10,92 € par action	0	105.000

2. Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2010 (225-184 al2)

Néant

3. Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2010 (225-184 al2)

Néant

4. Options consenties durant l'année 2010 aux dix salariés de la société dont le nombre d'options consenties est le plus élevé : (225-184 al 3)

Néant

5. Options exercées durant l'année 2010 par les dix salariés de la société dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé : (225-184 al 3)

Néant

Le Conseil d'administration

RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS - ASSEMBLEE GENERALE DU 21 juin 2011

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-197-1 à L225-197-3 du Code de commerce.

- **Etat des actions gratuites (225-197 al 2) attribuées aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés contrôlées :**

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'attribution définitive	Date d'expiration du délai de conservation	Solde des actions gratuites au 31 / 12 / 2010	Valeur des actions (cours d'ouverture au jour de l'attribution)
Plan 2009	17/06/2008	08/12/2009	0,5% du capital 30.000 actions	31/03/2012	31/03/2014	26.650	13,35 €

- **Actions gratuites consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2010 (225-197-4)**

Néant

- **Actions gratuites consenties à des salariés au cours de l'année 2010 (225-197-4)**

Néant

Le Conseil d'administration

Tableau financier art. R.225-81 et R.225-102 du Code de Commerce.

Société ECA : Tableau financier

Nature des indications	2010	2009	2008	2007	2006
Capital social	3 204 509	3 185 412	3 144 591	3 121 007	3 041 957
Nombre d'actions émises	6 409 018	6 370 824	6 289 182	6 148 495	6 083 915
Valeur nominale d'une action	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Nombre maximal d'actions à créer	281 650	462 050	312 050	319 500	324 700
Chiffre d'affaires hors taxes	47 597 910	43 339 176	34 479 863	27 707 366	32 907 819
Résultats avant impôts, participation, amortissements & provisions	5 817 717	7 191 293	7 680 418	1 756 011	4 290 058
Impôt sur les bénéfices	514 140	(511 689)	(96 410)	952 763	(610 144)
Résultats après impôts et participation mais avant amortissements & provisions	5 976 946	6 255 410	7 320 758	2 708 771	3 318 908
Résultats après impôts, participation, amortissements & provisions	5 124 659	5 744 851	6 287 106	3 044 020	4 088 122
Résultats distribués		6 013 479	3 773 509	3 245 078	3 041 957
Par action résultat après impôt et participation mais avant amortissements & provisions *	0,93	1,13	1,22	0,44	0,55
Par action résultat après impôt, participation, amortissements & provisions *	0,80	0,90	1,00	0,49	0,67
Dividende net attribué à chaque action		0,94	0,6	0,52	0,5
Effectif moyen des salariés	232	228	211	174	172
Montant de la masse salariale	9 771 670	8 471 412	7 317 580	6 634 310	6 553 535
Cotisations sociales et avantages sociaux	5 099 517	4 548 499	3 869 442	3 196 508	3 106 920

* calcul prorata temporis pour l'augmentation de capital en 2006, 2007 et 2008

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2010

Sociétés <i>En euros</i>	Valeurs nettes d'inventaire
I – Titres de participation	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres de participation cotés	
b/ Titres de participation non cotés	
ECA CNAI	2 313 087
ECA FAROS	980 000
ECA SINTERS	4 000 000
ECA EN	10 869 242
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres de participation cotés	
Néant	
b/ Titres de participation non cotés	
SSI	862 457
ECA CSIP	2 591 633
OD ECA	51 942
ECA SINDEL	96 020
1ROBOTICS	57 504
ESFE	28 982
AMERICA LATINA	165 685
TRITON IMAGINGECA	2 822 360
	25 088 913
II – Autres titres immobilisés	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres cotés	
b/ Titres non cotés	
-Giac	16 010
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres cotés	
Néant	
b/ Titres non cotés	
Néant	
	16 010
III – Valeurs mobilières de placement	
a/ SICAV et certificats de dépôts	6 423 166
b/ actions françaises cotées	
c/ actions propres	1 911 158
	8 334 324
Total général (I + II + III)	33 439 247

Tableau financier art. 24-11 du décret du 29 novembre 1983

Société ECA : Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur titres (en €)		Prêtset avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ECA CSIP	£ 180 000	£743 885	100,00%	2 591 633	2 591 633			£2 153 308	£39 951	
ECA CNAI	1 138 940	955 222	100,00%	2 313 087	2 313 087	1 450 992		32 768 051	2 470 765	
OD ECA	84 055	119 154	60,00%	51 942	51 942			266 510	(15 874)	
ECA FAROS	1 000 000	1 430 242	98,00%	980 000	980 000		2 666 350	6 081 774	618 373	
ECA SINDEL	100 000	303 353	96,02%	96 020	96 020	2 410 917	1 600 000	4 280 989	153 604	
ECA EN	130 000	4 019 134	100,00%	10 869 242	10 869 242	1 791 456	400 000	13 045 521	351 829	
ECA SINTERS	4 000 000	(2 201 949)	100,00%	4 000 000	4 000 000	785 855		12 598 816	854 836	
1ROBOTICS	\$ 500 000	(408 256)	81,00%	307 504	57 504			\$0	-\$45 505	
SSI	\$15 000	2 281 292	100,00%	862 457	862 457	949 232		\$4 091 716	\$61 509	
TRITON IMAGING	\$201 442	(38 409)	100,00%	2 822 361	2 822 361	156 678		\$1 303 654	\$36 841	
ECA AMERICA LATINA	R\$ 380 000	-	99,74%	165 685	165 685	29 178		R\$0	-R\$ 39 304	
ECA SINGAPOUR	\$50 000	-	100,00%	28 982	28 982			\$0	-\$16 204	

Les données pour ECA CSIP sont exprimées en Livre Sterling ;

Les données pour SSI, Triton Imaging et 1Robotics sont exprimées en US Dollars.

Les données pour ESFE sont exprimées en Dollars de Singapour.

Les données pour ECA America Latina sont exprimées en Réal Brésilien.

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux au cours des précédentes années :

	2006	2007	2008	2009	2010
Jean-Pierre GORGÉ					
ECA SA	x	x	x	x	x
Groupe Gorgé (ex FINUCHEM)	x	x	x	x	x
BEMA Ingénierie (1)	x	x			
CIMLEC Industrie	x	x			
MELCO	x	x	x	x	
BERTIN Technologies (2)	x	x	x		
LASER Technologies	x	x			
FTS		x			
PELICAN VENTURE	x	x	x	x	x
SOPROMECE Participations	x	x	x	x	x
AUPLATA SA			x	x	x
PROMELYS PARTICIPATION					x
Dominique VILBOIS					
ECA SA			x	x	x
ECA CNAI			x	x	x
ECA EN			x	x	x
ECA SINTERS			x	x	x
ECA FAROS			x	x	x
Raphaël GORGÉ					
Groupe Gorgé (ex FINUCHEM)	x	x	x	x	x
SCI THOUVENOT	x	x	x	x	x
PELICAN VENTURE	x	x	x	x	x
LES PATUREAUX (3)	x	x	x	x	x
BEMA Ingénierie (1)	x				
BEFORE	x				
AUPLATA SA	x	x	x	x	x
CLF	x	x	x	x	
ECA SA	x	x	x	x	x
CIMLEC Industrie	x	x			
MELCO	x	x	x	x	
SH CNAI	x				
SOPROMECE Participations	x	x	x	x	x
RECIF Technologies	x	x	x		
SCI Des Carrières		x	x	x	x
SCI Aussonne		x	x	x	x
NTS SAS		x	x		
NTC Technologie		x	x		
STONI SAS		x	x	x	x
Buildings & Lives Security Compagny SAS		x	x		
Finuchem Développement			x		
FINU 2 SAS			x		
NUCLEACTION			x	x	x
FINU 4 SAS				x	x
NTC Nucléaction SAS		x	x	x	x
CNAITEC			x	x	x
PROMELYS PARTICIPATION					x
Loïc LE BERRE					
ALOA CONSULTING	x	x	x	x	x
ECA SA	x	x	x	x	x
SOPROMECE Participations	x	x	x	x	x
AUPLATA SA				x	x
PROMELYS PARTICIPATION					x
LES PATUREAUX (3)					x
Jean Louis SAMBARINO					
ECA SA			x	x	x
ECA FAROS	x	x	x	x	x

(1) société ayant fait l'objet d'une cession en septembre 2006 et ayant déclaré sa cessation des paiements en octobre 2006

(2) société ayant fait l'objet d'une cession en janvier 2008

(3) société liquidée le 1er juillet 2010

ANNEXE 2 : RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence inclut tous les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les documents mentionnés à l'article 222-3 du règlement précité et les paragraphes correspondants du présent document de référence sont précisés ci-après.

- Comptes annuels de ECA SA :
 - o paragraphe 20.3.2 « comptes annuels de ECA SA au 31 décembre 2010 »
- Comptes consolidés de ECA SA :
 - o paragraphe 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2010 »
- Rapport de gestion :
 - o annexe 1
- Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel :
 - o paragraphe 1.2 « attestation du responsable du document de référence »
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :
 - o paragraphe 20.4.1.2 « rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels »
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés :
 - o paragraphe 20.4.1.1 « rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés »

ANNEXE 3 : DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Les communiqués et avis financiers diffusés par le Groupe sont disponibles sur le site Internet : www.ecagroup.com

Date	Type de document	Référence
05/01/10	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la société de bourse Gilbert Dupont	www.ecagroup.com
26/02/10	Croissance de 8% du chiffre d'affaires 2009 à 95,6 M€	www.ecagroup.com la Tribune du 2/03/10
08/03/10	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital	www.ecagroup.com
12/04/10	Résultats 2009 - Marge opérationnelle courante de 11,3% - Poursuite d'une croissance solide en 2010	www.ecagroup.com la Tribune du 13/04/10
30/04/10	Chiffre d'Affaires du premier trimestre 2010	www.ecagroup.com
30/04/10	Mise à disposition du Document de Référence 2009	www.ecagroup.com
07/07/10	Contrat dans le cadre de l'A350 XWB	www.ecagroup.com
19/07/10	Nouveau contrat dans la simulation ECA Faros fournira des simulateurs scooters destinés à la prévention des risques routiers pour les collèges et lycées.	www.ecagroup.com
30/07/10	Croissance de 7% du chiffre d'Affaires au premier semestre 2010	www.ecagroup.com
16/09/10	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2010	www.ecagroup.com
04/10/10	Expansion au Brésil : ouverture d'une filiale et signature d'un contrat de simulation navale	www.ecagroup.com
25/10/10	Croissance de 49 % du chiffre d'affaires au 3 ^{ème} trimestre 2010	www.ecagroup.com
25/11/10	Nouveau contrat de service avec la CEPHISMER	www.ecagroup.com
07/02/11	Nouveau contrat avec la DGA dans le secteur de la robotique navale	www.ecagroup.com
24/02/11	Chiffre d'affaires 2010 supérieur à l'objectif : 116,7 M€ en croissance de 22%	www.ecagroup.com
18/04/11	Résultat 2010	www.ecagroup.com

ANNEXE 4 : TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2011

A caractère ordinaire :

Première résolution – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 5.124.660 Euros, et prend acte de la présentation du rapport du Président.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39-4 du Code Général des Impôts), s'élevant à 4 220 €, et le montant de l'impôt sur les sociétés correspondant.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice se soldant par un résultat net part du groupe bénéficiaire de 7.563 K Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution – Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires sur le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Ces conventions donnent lieu chacune et dans l'ordre où elles figurent dans le rapport spécial à un vote distinct auquel n'ont pas pris part les personnes intéressées au sens de l'article L.225-40 du Code de commerce.

Quatrième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5.124.660 € de la manière suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice :..... 5.124.660 €
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau..... 10.838.547 €

Affectation

- A la réserve légale..... 585,90 €
Qui sera ainsi dotée à hauteur de 10% du capital social
- A titre de dividende aux actionnaires..... 4.037.681,34 €
soit 0,63 Euros pour chacune des 6.409.018
actions composant le capital social,

- Le solde, au compte Report à Nouveau,
Qui se trouve ainsi porté à 11.924.939 €

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 15 septembre 2011.

Conformément à l'article 243 *bis* du CGI, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Ce dividende pourra être soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ou sur option des bénéficiaires aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts prévoyant un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 19%.

Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à ce jour à 12,3%.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte report à nouveau.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 6.409.018 actions composant le capital social à la date de ce jour, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Dividende global	Montant éligible à la réfaction	Montant non éligible à la réfaction
2007	3.245.846,76 € Soit 0,52 € par action	3.245.846,76 €	-
2008	3.773.509,20 € Soit 0,60 € par action	3.773.509,20 €	-
2009	6.013.478,92 € Soit 0,94 € par action	6.013.478,92 €	-

Cinquième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre GORGE

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler Monsieur Jean-Pierre GORGE dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, en qualité d'administrateur pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de la société GROUPE GORGE représentée par Monsieur Raphaël GORGE

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler la société GROUPE GORGE représentée par Monsieur Raphaël GORGE dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, en qualité d'administrateur pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Septième résolution – Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Madame Catherine BENON épouse GORGE, née le 19 avril 1971 à

Aix en Provence (13), domiciliée au 4 rue Commines – 75003 PARIS, en qualité de nouvel administrateur pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Huitième résolution – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, soit à ce jour 640.901 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale mixte du 17 juin 2010 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 28.840.545 Euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A caractère extraordinaire :

Neuvième résolution – Apport partiel d'actif

L'Assemblée Générale,

- après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux apports et à la scission,
- après avoir pris connaissance du projet d'apport partiel d'actif,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, déclare approuver, dans toutes ces dispositions, ledit traité intervenu avec la société ECA ROBOTICS, Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 euros, ayant son siège social 262 rue des Frères Lumière, ZI Toulon Est, 83130 LA GARDE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULON, sous le numéro 509 232 591,

aux termes duquel il est fait apport de la branche complète et autonome composée des activités opérationnelles d'exploitation et plus précisément des missions industrielles d'étude et de production d'équipements et de systèmes technologiques basés en particulier sur les technologies de la Robotique appliquées à des marchés de Défense (Naval, Terrestre, Sécurité intérieure) et des marchés Civils (Nucléaire, Oil & gas, Océanographie scientifique).

Dont l'actif apporté est évalué à	55.327.643 €
Et le passif pris en charge à	37.808.622 €
Soit un actif net de	17.519.021 €

En l'absence de toute autre opération de la période intercalaire de nature à affecter cet actif net,

Le montant de l'apport net s'élève ainsi à 17.519.021 euros

Il est expressément convenu que le passif ainsi pris en charge par la société ECA ROBOTICS ne sera pas garanti solidairement par la société ECA.

L'assemblée générale extraordinaire prend acte que ledit apport sera rémunéré par l'émission au pair par la société ECA ROBOTICS de 17.519.021 actions nouvelles de 1 euro chacune, entièrement libérées, attribuées à la société ECA.

Dixième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1°) - Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2°) - Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 20 juin 2013, la durée de validité de la présente autorisation,

3°) - Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Onzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux

dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 1.000.000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,

- d'actions ordinaires,

- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,

- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.000.000 euros.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 25.000.000 euros.

4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission visée au a/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

5) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.000.000 euros.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 25.000.000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la quatorzième résolution.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.

Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.000.000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la treizième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 25.000.000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la treizième résolution.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.

Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quinzième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, l'Assemblée Générale décide que pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Seizième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail, aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

- 1/ Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6/ Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Dix-septième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

- Autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation.

Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :

- * d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société ECA et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- * d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10% du capital social existant au jour de la première attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui suit.

Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration selon les modalités fixées par la loi, et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :

- ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
- ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique, moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;
- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 8 ans, à compter de leur date d'attribution ;
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui précède.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de :

Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;

Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;

Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;

Le cas échéant :

- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, étant précisé que le montant de cette ou ces augmentations de capital ne s'impute pas sur le plafond de la délégation d'augmentation de capital par incorporation de réserves donnée aux termes de la présente assemblée,
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Dix-neuvième résolution – Utilisation des délégations en période d'offre publique

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.233-33 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. - Autorise le Conseil d'administration, si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qui lui ont été consenties aux termes de la 10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010, et des 10^{ème} à 18^{ème} résolutions de la présente Assemblée,
2. - Décide de fixer à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de la présente autorisation.
3. - Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente autorisation.

Vingtième résolution – Pouvoirs

L'Assemblée Générale décide de mandater spécialement Monsieur Dominique VILBOIS, Président Directeur Général, à l'effet de signer la déclaration de conformité de l'opération d'apport prévue par l'article L.236-6 du Code de commerce au nom de la société apporteuse.

En outre, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité requises par la loi et les décisions prises ci-dessus.

ANNEXE 5 : AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2011

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES - ASSEMBLEE GENERALE MIXTE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

1.1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L-225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de trésorerie avec la Société TRITON IMAGING

Société concernée : TRITON IMAGING

Nature et objet : votre conseil d'administration du 25 mars 2010 a autorisé votre société à signer une convention de trésorerie avec la société TRITON IMAGING

Modalités : A ce titre, le montant de l'avance consentie par votre société au 31 décembre 2010 s'élevait à 153 420 Euros et les produits financiers comptabilisés en 2010 à 3 196 Euros.

1.2 Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

ECA SA s'est portée garant pour ECA SINDEL

Personne concernée : Jean-Louis SAMBARINO, administrateur de votre société et de la société ECA SINDEL.

Nature et objet : le 21 mars 2011, ECA SA s'est portée garant pour ECA SINDEL dans le cadre de l'émission de caution par HSBC BRESIL pour obtenir un contrat commercial.

Modalités : Le montant de la caution est de : 2 719 448 Reals pour une durée de 12 mois à compter du 21 mars 2011.

Dans une situation d'urgence de signature d'un contrat commercial avec une société brésilienne, votre société n'a pas suivi la procédure normale d'autorisation préalable de cet engagement. Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 12 avril 2011 votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Acquisition des titres de la société CNAITEC par ECA SA au GROUPE GORGE

Personnes concernées : Raphaël GORGE, Jean-Pierre GORGE et Loïc LE BERRE, administrateurs de votre société et de la société GROUPE GORGE.

Nature et objet : le 1er janvier 2011, ECA SA a acquis, auprès de la société GROUPE GORGE, 100 % des titres de la société CNAITEC.

Modalités : CNAITEC a été acquise pour le montant de ses capitaux propres, soit 16 827 €uros.

Dans une situation d'urgence liée au projet de réorganisation juridique du groupe ECA, votre société n'a pas suivi la procédure normale d'autorisation préalable de cette convention. Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 12 avril 2011 votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

2.1 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions relatives aux comptes courants et avances de trésorerie

Votre société a consenti, à certaines de ses filiales, des avances en compte courant. Par ailleurs, certaines de vos filiales ont consenti à votre société des avances en compte courant. Ces avances portent intérêts au taux maximum des intérêts déductibles, soit à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts variables aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans.

Ces transactions sont résumées dans le tableau suivant :

En €uros	Montant des avances consenties au 31/12/2010	Produits financiers comptabilisés en 2010	Montant des avances reçues au 31/12/2010	Charges financières comptabilisées en 2010
ECA CNAI			11 565 988	413 204
ECA FAROS		14 578	488 822	22 452
ECA EN	1 769 918	21 539		5 952
ECA SINTERS	777 659	69 278		
SSI	912 665	35 567		
ECA SINDEL	2 349 757	61 160		

Abandons de créances consentis par la société ECA lors d'exercices antérieurs assortis d'une clause de retour à meilleure fortune

Votre société a consenti, lors d'exercices antérieurs, des abandons de créances assortis de clause de retour à meilleure fortune à sa filiale ECA CNAI (ex-ECA AERO). Les clauses de retour étant toujours opérantes, il convient de considérer que ces conventions se poursuivent. Les abandons considérés sont les suivants :

- Exercice 2001 : 1 165 466 €uros
- Exercice 2002 : 669 268 €uros

Total 1 834 734 €uros

En application des termes de cette convention, un retour à meilleure fortune a été constaté pour :

- Exercice 2004 81 049 €uros
- Exercice 2005 150 694 €uros
- Exercice 2006 189 285 €uros
- Exercice 2007 222 629 €uros
- Exercice 2008 343 508 €uros
- Exercice 2009 494 968 €uros
- Exercice 2010 352 602 €uros

Total 1 834 734 €uros

Convention de détachement avec la Société GROUPE GORGE

Par cette convention, Monsieur Dominique VILBOIS, salarié de GROUPE GORGE a été détaché au sein de votre société, afin d'y assumer des fonctions de mandataire social.

A ce titre, la Société GROUPE GORGE a facturé en 2010 à votre Société un montant de 327.000 €uros.

Fait à Versailles et Marseille, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETEES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2011

10ème RESOLUTION

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et les conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Versailles et Marseille, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCE AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2011

12, 13 et 14^{ème} RESOLUTIONS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136, L.228-92 et L.228-93 nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression ou non du droit préférentiel de souscription, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (douzième résolution) ;
- émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (treizième résolution) ;
- émission, en une ou plusieurs fois, par une offre de placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et dans la limite de 20% du capital social au cours d'une même période annuelle (quatorzième résolution).

Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra excéder :

- un montant de 1 000 000 € (un million d'euros) au titre de la douzième résolution ; ce plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- un montant cumulé de 1 000 000 € (un million d'euros) au titre des treizième et quatorzième résolutions.

Le montant nominal maximum global des titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis ne pourra excéder :

- un montant de 25 000 000 € (vingt cinq millions d'euros) au titre de la douzième résolution ;
- un montant cumulé de 25 000 000 € (vingt cinq millions d'euros) au titre des treizième et quatorzième résolutions.

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital proposées en assemblée générale au titre des douzième, treizième et quatorzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le conseil d'administration constate une demande excédentaire, si vous adoptez la quinzième résolution.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des treizième et quatorzième résolutions, lesquelles renvoient aux dispositions de l'article L.225-136 du Code de commerce.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la douzième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les treizième et quatorzième résolutions.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre conseil d'administration en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Fait à Versailles et Marseille, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALAIRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2011

16ème RESOLUTION

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 1% du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, réservée aux salariés adhérents au plan épargne entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans laquelle l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Fait à Versailles et Marseille, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS AU BENEFICE DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET/OU DE CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE ET/OU DES SALARIES DES SOCIETES OU GROUPEMENTS D'INTERET ECONOMIQUE QUI LUI SONT LIES AU SENS DE L'ARTICLE L. 225-180 DU CODE DU COMMERCE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2011

17ème RESOLUTION

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ECA S.A. et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-177 du Code de commerce et par l'article R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou de certains mandataires sociaux de la société et/ou des salariés des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L225-180 du Code de commerce.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Versailles et Marseille, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET/OU DE CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2011

18ème RESOLUTION

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou de certains mandataires sociaux de la société ECA S.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social de votre société à la date de la présente assemblée générale. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Versailles et Marseille, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

SOMMAIRE – TABLE THEMATIQUE

FAITS MARQUANTS	7
PERSPECTIVES 2011	9
1. PERSONNES RESPONSABLES	10
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT	10
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	10
2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	10
2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	10
2.3. TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	11
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	11
3.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES SELECTIONNEES	11
3.2 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES POUR DES PERIODES INTERMEDIAIRES	12
4. FACTEURS DE RISQUES	12
4.1 RISQUES JURIDIQUES	12
4.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	12
4.3 RISQUE DE CREDIT ET/OU DE CONTREPARTIE	12
4.4 RISQUES OPERATIONNELS	13
4.5 RISQUE DE LIQUIDITE	14
4.6 RISQUES DE MARCHE	14
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	15
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	15
5.1.1. DENOMINATION SOCIALE	15
5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT	15
5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE	15
5.1.4. SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION APPLICABLE	15
5.1.5. HISTORIQUE	16
5.2. INVESTISSEMENTS	17
5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES	17
5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS	17

5.2.3. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR LESQUELS LES ORGANES DE DIRECTION ONT DEJA PRIS DES ENGAGEMENTS FERMES.	17
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	17
6.1. PRINCIPALES ACTIVITES	17
6.2. PRINCIPAUX MARCHES	18
6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS QUI AURAIENT PU INFLUENCER LES ACTIVITES OU LES MARCHES DE LA SOCIETE	18
6.4. DEPENDANCE DE LA SOCIETE VIS-A-VIS DES BREVETS, LICENCES OU AUTRES	18
6.5. ELEMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE TOUTE DECLARATION DE L'EMETTEUR CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE	19
7. ORGANIGRAMME	20
7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE	20
7.2. LISTE DES FILIALES IMPORTANTES	23
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	24
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24
8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	25
9.1. SITUATION FINANCIERE	25
9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION	25
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	25
10.1. CAPITAUX PROPRES	25
10.2. SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	25
10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	25
10.4. RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX	25
10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR REALISER LES INVESTISSEMENTS PREVUS	25
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	25
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	26
12.1. TENDANCES RECENTES	26
12.2. TENDANCES POUR 2011 ET STRATEGIE FUTURE	26
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	26

<u>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</u>	27
14.1. MEMBRE DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	27
14.2. CONFLITS D'INTERETS	27
<u>15. RÉMUNERATION ET AVANTAGES</u>	27
15.1. REMUNERATIONS VERSEES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	27
15.2. PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES	27
<u>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>	27
16.1. ECHEANCE ET DUREE DES MANDATS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	27
16.2. CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LA SOCIETE OU SES FILIALES	27
16.3. COMITE DE L'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATION	27
16.4. CONFORMITE AUX REGLES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	27
16.5 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE	28
16.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ECA	35
<u>17. SALARIÉS</u>	36
17.1. NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION	36
17.2. PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MANDATAIRES	36
17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR	36
<u>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>	36
18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	36
18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	36
18.3. ACTIONNARIAT DE CONTROLE	36
18.4. ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	36
<u>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</u>	36
<u>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'EMETTEUR</u>	37
20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	37
20.2. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	37
20.3. ETATS FINANCIERS	38
20.3.1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010	38
20.3.2. COMPTES ANNUELS DE ECA SA AU 31 DECEMBRE 2010	76

20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	95
20.4.1 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	95
20.4.2. AUTRES VERIFICATIONS EFFECTUEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX	99
20.4.3. INFORMATIONS FINANCIERES FIGURANT DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT NON TIREES DES ETATS FINANCIERS VERIFIES DE L'EMETTEUR	99
20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	99
20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	99
20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	99
20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE :	99
20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE :	99
 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	 100
 21.1. CAPITAL SOCIAL	 100
21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT ET CAPITAL POTENTIEL	100
21.1.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	100
21.1.3. AUTO-CONTROLE	100
21.1.4. VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION	100
21.1.5. DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION ATTACHES AU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON LIBERE	100
21.1.6. OPTION PORTANT SUR LE CAPITAL D'UNE FILIALE	100
21.1.7. TABLEAU D'EVOLUTION HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL	101
21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	101
21.2.1. OBJET SOCIAL	101
21.2.2. DISPOSITIONS DES STATUTS, D'UNE CHARTE OU D'UN REGLEMENT CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	102
21.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D'ACTIONS EXISTANTES.	103
21.2.4. ACTIONS NECESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES	103
21.2.5. ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES	103
21.2.6. DISPOSITION DES STATUTS QUI POURRAIT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER OU D'EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.	105
21.2.7. FRANCHISSEMENT DE SEUILS	105
21.2.8. CONDITIONS CONCERNANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL QUI SERAIENT PLUS STRICTES QUE LA LOI	105
 22. CONTRATS IMPORTANTS	 105
 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	 105
 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	 105
 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	 106
 26. LISTE DES ANNEXES	 106

<u>ANNEXE 1 : RAPPORT DE GESTION</u>	<u>107</u>
<u>ANNEXE 2 : RAPPORT FINANCIER ANNUEL</u>	<u>132</u>
<u>ANNEXE 3 : DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL</u>	<u>133</u>
<u>ANNEXE 4 : TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2011</u>	<u>134</u>
<u>ANNEXE 5 : AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2011</u>	<u>145</u>



Siège Social

ZI Toulon Est - BP 242 - Rue des Frères Lumière
83078 Toulon cedex 09

Tél : +33 4 94 08 90 00 - Fax : +33 4 94 08 90 70
www.eca.fr